



Énergie NB Power

Rapport annuel 2025-2026

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Aperçu d'Énergie NB



Profil du réseau



**Plus de
447 000**
clients desservis



3 779 MW
de capacité de
production



**Plus de
2,9 milliards
de dollars**
en ventes d'électricité



20 743 GWh
d'énergie
totale fournie

Profil du réseau



Demande résidentielle

Croissance continue



Demande commerciale

Stable avec tendance à la hausse



Demande industrielle

Variable / selon le secteur



Fiabilité du réseau

Maintenue



**Profil de la demande de
pointe**

Réseau avec période de pointe hivernale

Transformation du réseau

	Déploiement de compteurs intelligents	369 000 compteurs intelligents installés
	Portefeuille d'énergies renouvelables	46,4 %
	Économies d'énergie	93,8 GWh
	Programmes d'électrification	Étendus
	Modernisation du réseau	En cours

Aperçu financier

	Bénéfice net	13 millions de dollars
	Dette nette	Environ 6,0 milliards de dollars
	Investissements en capital	Environ 648 millions de dollars
	Économies réalisées grâce à l'amélioration continue	66 millions de dollars
	Structure de la dette	Garantie par la province

Perspectives

	Premier déficit d'approvisionnement potentiel	Dès 2028
	Tendance de la demande	À la hausse
	Domaines clés	Services à la clientèle, approvisionnement, fiabilité
	Horizon de planification	Transition à long terme du réseau
	Priorité stratégique	Équilibre entre coûts, fiabilité et durabilité

| Lettre de présentation

Juin 2026
L'honorable René Legacy, Ministre de l'Énergie
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2026, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*. Nous sommes responsables de la préparation du présent rapport annuel et des résultats qu'il contient.



Andrew MacGillivray
Président du conseil d'administration



Lori Clark
Présidente-directrice générale

Table des matières

Lettre du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale	5
Approvisionner le Nouveau-Brunswick à travers le changement	8
Dynamiser notre avenir	18
Rapport de gestion	44
États financiers consolidés	74
Responsabilité et gouvernance	142
Bilan quinquennale	164

Lettre du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Au cours de la dernière année, Énergie NB a évolué dans un contexte de demande accrue, d'attentes changeantes et de transformation continue du réseau électrique. Partout au Nouveau-Brunswick, l'électricité occupe une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne, le travail et les activités commerciales. La demande progresse dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel, portée par l'électrification et l'activité économique.

Parallèlement, de nombreux clients font face à des pressions financières et cherchent davantage à mieux gérer leur consommation d'énergie et les coûts qui y sont liés. Cette situation met en évidence la nécessité de maintenir un réseau électrique fiable tout en limitant l'effet sur les factures des clients.

Notre rôle est d'équilibrer ces priorités : offrir un service fiable dès aujourd'hui tout en préparant l'avenir énergétique du Nouveau-Brunswick, notamment par l'intégration de sources d'énergie plus propres.



Réalisations de l'année

Malgré un contexte d'exploitation exigeant, Énergie NB a progressé de façon notable dans plusieurs secteurs prioritaires.

Nous avons assuré un service fiable partout dans la province, malgré la pression accrue exercée sur le réseau par une production hydroélectrique inférieure à la moyenne, des travaux d'entretien imprévus et des conditions météorologiques extrêmes, y compris des feux de forêt.

Nous avons aussi réalisé l'un des plus importants projets de modernisation de notre histoire : le déploiement de compteurs intelligents auprès de près de 369 000 clients partout au Nouveau-Brunswick. Cette initiative améliore l'efficacité opérationnelle et donne aux clients une meilleure visibilité sur leur consommation d'énergie.

Nous avons également poursuivi nos investissements dans les infrastructures essentielles, notamment en remplaçant des équipements vieillissants, en renforçant les réseaux de transport et de distribution et en améliorant le rendement du réseau à l'échelle de la province. Ces efforts contribuent à réduire graduellement la fréquence et la durée des pannes.

Nos clients sont au centre de nos activités. C'est pourquoi nous avons amélioré nos façons d'interagir avec eux et de leur permettre de communiquer avec nous. Des factures plus claires, des cycles de facturation uniformisés, une gamme élargie d'outils numériques et des communications ciblées les aident à mieux comprendre leur consommation d'électricité et à prendre des décisions plus éclairées.

Commentaires de nos clients



Coûts de l'électricité

Tout au long de l'année, nos clients ont régulièrement indiqué que les coûts énergétiques demeuraient une préoccupation importante.

Les ménages et les entreprises du Nouveau-Brunswick subissent des pressions économiques généralisées, auxquelles les coûts de l'électricité contribuent de façon importante. Ils souhaitent aussi obtenir des renseignements plus clairs sur leur consommation et un meilleur soutien pour comprendre leurs factures.



Soutien

En réponse, nous avons accru notre soutien aux clients partout dans la province.

Nous avons instauré un moratoire hivernal provisoire sur les débranchements de service pour les clients admissibles et formé un comité consacré aux populations vulnérables afin de mieux cerner les besoins des personnes en difficulté financière et d'y répondre plus efficacement.



Informations

Nous avons aussi amélioré nos outils et nos canaux de communication afin d'aider les clients à mieux gérer leur consommation et leurs coûts. Ces améliorations comprennent une facturation plus transparente, des cycles de facturation harmonisés, davantage d'options de paiement et l'accès aux données de consommation au moyen de plateformes numériques.

Ces mesures nous aident à offrir un service client plus éclairé et plus réactif.

Perspectives

Les défis à venir sont importants et exigent une attention immédiate.

Comme ailleurs, la demande d'électricité devrait continuer de croître. Selon les projections actuelles, le réseau pourrait connaître un déficit d'approvisionnement dès 2028 si aucune nouvelle capacité n'est ajoutée. Pour y répondre, il faudra planifier avec rigueur et prendre rapidement des décisions concernant l'offre et la demande.

Nous devons poursuivre les projets clés, élargir les options d'approvisionnement renouvelables et flexibles, faire progresser le stockage par batterie et les solutions de capacité, et renforcer les programmes de gestion de la demande, tout en maintenant un service fiable et en limitant l'incidence sur les coûts pour les clients.

Nous continuerons également de miser sur la rigueur opérationnelle et la maîtrise des coûts, notamment grâce aux économies générées par l'amélioration continue et à une planification disciplinée des investissements, afin que ceux-ci soient priorisés et alignés sur les besoins à long terme du réseau.

Notre engagement

À l'avenir, Énergie NB continuera de répondre aux besoins de ses clients et des collectivités du Nouveau-Brunswick. Nous nous engageons à :



offrir un service fiable et sécuritaire



mettre les clients au centre de nos décisions



investir dans un réseau moderne et résilient



prendre des décisions responsables et transparentes



Nous sommes convaincus de la voie choisie et de notre capacité à produire des résultats concrets pour les Néo-Brunswickois, aujourd'hui et à l'avenir.



Andrew MacGillivray
Président du conseil
d'administration



Lori Clark
Présidente-directrice
générale

Approvisionner le Nouveau-Brunswick à travers le changement



L'électricité est essentielle au fonctionnement, à la croissance et à l'évolution du Nouveau-Brunswick.

Dans toute la province, les foyers, les entreprises et les industries comptent plus que jamais sur l'électricité. Dans le même temps, les attentes en matière de fiabilité, de transparence et de maîtrise des coûts augmentent, tandis que le réseau électrique connaît une transformation majeure.

Cette année, ces pressions sont devenues plus visibles et plus urgentes.

La demande d'électricité a continué d'augmenter, portée par les mouvements de population, l'activité économique et l'électrification croissante. Cette accélération exerce une pression accrue sur la planification, l'exploitation et le développement du réseau. La demande devient aussi plus variable, influencée par l'électrification, les comportements des clients et les programmes de gestion de la demande.

Parallèlement, de nombreux clients font face à des pressions financières accrues. Pour les ménages et les entreprises du Nouveau-Brunswick, la gestion des coûts énergétiques demeure une priorité, et cette réalité guide chacune de nos décisions. Des programmes de soutien élargis, une facturation plus transparente et des outils améliorés aident les clients à mieux comprendre, suivre et gérer leur consommation ainsi que leurs coûts d'électricité.

Ces défis s'accompagnent de la nécessité de moderniser le réseau et de le préparer pour l'avenir. Les investissements dans les infrastructures, les énergies renouvelables et la modernisation du réseau, y compris l'achèvement du déploiement à grande échelle des compteurs intelligents et l'amélioration de la visibilité du réseau, sont essentiels pour maintenir un réseau fiable, résilient et capable de répondre à la demande à long terme.





Un réseau à un moment charnière

Énergie NB exploite un réseau qui doit demeurer fiable aujourd'hui tout en évoluant pour répondre à des besoins futurs de plus en plus complexes et difficiles à prévoir. Les hypothèses de planification changent, les échéanciers se resserrent et des décisions autrefois envisagées à long terme doivent maintenant être prises sans délai.

Selon les projections actuelles, une pénurie d'approvisionnement pourrait survenir dès 2028 si aucune mesure n'est prise. Des travaux sont déjà en cours pour déployer un ensemble coordonné de solutions axées sur l'offre et la demande, notamment de nouvelles capacités de production, le stockage et la réponse à la demande.

Pour relever ce défi, il faudra plus que de nouvelles capacités de production. Une approche coordonnée sera nécessaire pour augmenter l'offre, renforcer la flexibilité du réseau et aider les clients à mieux comprendre et gérer leur consommation d'énergie.

Équilibrer trois priorités essentielles



Valeur pour les clients

Maintenir l'électricité abordable en maîtrisant les coûts et en aidant les clients à mieux comprendre, suivre et gérer leur consommation ainsi que leurs dépenses énergétiques.



Fiabilité du service

Assurer un service sûr et fiable dans l'ensemble d'un réseau soumis à une pression opérationnelle croissante.



Durabilité

Passer à un bouquet énergétique plus propre et plus flexible, qui appuie les objectifs environnementaux et économiques à long terme.

Chacun de ces éléments est essentiel. Ensemble, ils créent des tensions qui orientent notre façon d'exploiter le réseau, d'investir et de planifier.

Des progrès dans un contexte exigeant

Malgré ces pressions, nous avons accompli des progrès importants cette année.

Énergie NB a maintenu un service fiable partout dans la province, malgré des défis d'exploitation liés aux conditions météorologiques, à une baisse de la production hydroélectrique et à des besoins d'entretien imprévus.

Nous avons aussi franchi une étape majeure de modernisation en déployant des compteurs intelligents chez la majorité de nos clients. Ce progrès améliore l'efficacité opérationnelle et donne aux clients une meilleure visibilité sur leur consommation d'énergie.

Nous avons continué d'investir dans les infrastructures, de renforcer le réseau et de planifier l'approvisionnement futur, tout en maintenant une discipline rigoureuse sur les coûts et en réalisant des initiatives d'efficacité et d'économies mesurables.

Perspectives

La suite exigera une exécution rigoureuse et des décisions claires.

La demande devrait poursuivre sa croissance, et le réseau devra s'adapter pour maintenir sa fiabilité tout en limitant les effets sur les coûts pour les clients. Cette évolution reposera sur de nouvelles sources d'approvisionnement, l'élargissement des solutions axées sur la demande et une priorisation rigoureuse des investissements.

Il demeure essentiel de maintenir la confiance des clients et des parties prenantes. Une communication claire, des progrès mesurables et une prise de décision responsable continueront d'orienter nos actions.

Nos priorités



Préserver

Préserver la fiabilité du réseau dans un contexte d'exploitation de plus en plus complexe.



Soutenir

Soutenir les clients confrontés à des difficultés financières



Accélérer

Accélérer les investissements prioritaires dans l'approvisionnement et les infrastructures.



Renforcer

Renforcer la résilience du réseau et sa capacité d'adaptation.



Préparer

Préparer l'avenir énergétique du Nouveau-Brunswick.

Les décisions prises aujourd'hui façonneront le réseau électrique du Nouveau-Brunswick pour les décennies à venir.

L'année écoulée montre clairement les pressions qui s'exercent sur l'ensemble du réseau. La section suivante présente les principaux changements ayant influencé le rendement et la planification au cours de l'exercice 2025-2026.



Les changements marquants de l'année

Plusieurs changements importants ont influencé le contexte d'exploitation cette année.

La demande d'électricité a augmenté dans les secteurs résidentiel et commercial, prolongeant une tendance portée par la croissance démographique, l'activité économique et l'électrification. Elle devient aussi plus variable, influencée par les comportements des clients, les programmes axés sur la demande et les pointes hivernales, ce qui accroît la pression sur la capacité du réseau et les échéanciers de planification.

Parallèlement, la hausse des coûts énergétiques et le contexte économique ont accentué les pressions financières sur les clients. Pour de nombreux ménages et entreprises, mieux gérer leur consommation d'énergie et les coûts qui y sont associés est devenu une priorité croissante.

Les conditions d'exploitation ont aussi créé de nouveaux défis. Une production hydroélectrique sous la moyenne, des besoins d'entretien imprévus et des phénomènes météorologiques extrêmes, dont les feux de forêt, ont complexifié l'exploitation du réseau.

Malgré ces pressions, le réseau est demeuré fiable grâce aux investissements soutenus dans les infrastructures et aux améliorations opérationnelles.

Les partenariats stratégiques ont continué d'appuyer la transition du Nouveau-Brunswick vers un réseau énergétique plus propre. Un nouveau partenariat avec Laurentis contribuera à améliorer le rendement de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Des partenariats avec des promoteurs des Premières Nations et des acteurs du secteur éolien soutiendront aussi la croissance du réseau grâce à l'ajout de près de 650 MW de capacité éolienne.



Pourquoi c'est important

Le réseau devient plus dynamique et subit des pressions croissantes.

Préserver la fiabilité tout en limitant l'incidence sur les factures exigera une planification rigoureuse, des investissements ciblés et un réseau plus flexible.

Le réseau que nous exploitons

Énergie NB exploite un réseau provincial diversifié qui comprend la production, le transport et les interconnexions avec les territoires voisins. Ce réseau doit répondre de façon fiable à la demande dans des conditions très variées.

Énergie NB dispose d'une capacité de production totale de 3 779 MW, à laquelle s'ajoutent 685 MW de capacité installée fournis par des tiers dans le cadre de contrat d'achat d'énergie (CAE), dont 595 MW provenant de sources renouvelables.



Thermique

1,799 MW Capacité de production

Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
Bayside (Cycle combiné au gaz naturel)	270 MW
Grandview (CAE)	90 MW



Hydroélectrique

944 MW Capacité de production

Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	20 MW
Nepisiguit Falls	12 MW
Sisson	9 MW
Tinker (CAE)	33 MW
St. George Power (CAE)	15 MW
Edmundston Hydro (CAE)	9 MW



Nucléaire

663 MW Capacité de production

Point Lepreau	663 MW
---------------	--------



Turbine à combustion

518 MW Capacité de production

Millbank	397 MW
Ste.-Rose	99 MW
Grand Manan	22 MW



Solaire

2 MW Capacité de production

Parc solaire de Shediac	2 MW
-------------------------	------



Éolienne

374 MW Capacité de production

Kent Hills (CAE)	167 MW
Caribou Mountain (CAE)	99 MW
Lamèque (CAE)	45 MW
Neweg (CAE)	25 MW
Wocawson Energy (CAE)	20 MW
Wisokolamson Energy (CAE)	18 MW



Biomasse

119 MW Capacité de production

Twin Rivers (CAE)	39 MW
Irving Pulp & Paper (CAE)	33 MW
AV Nackawic (CAE)	26 MW
AV Cell (CAE)	21 MW



Autres contrats d'achat d'énergie renouvelable a petite échelle

45 MW Capacité de production



Poste



Interconnexion



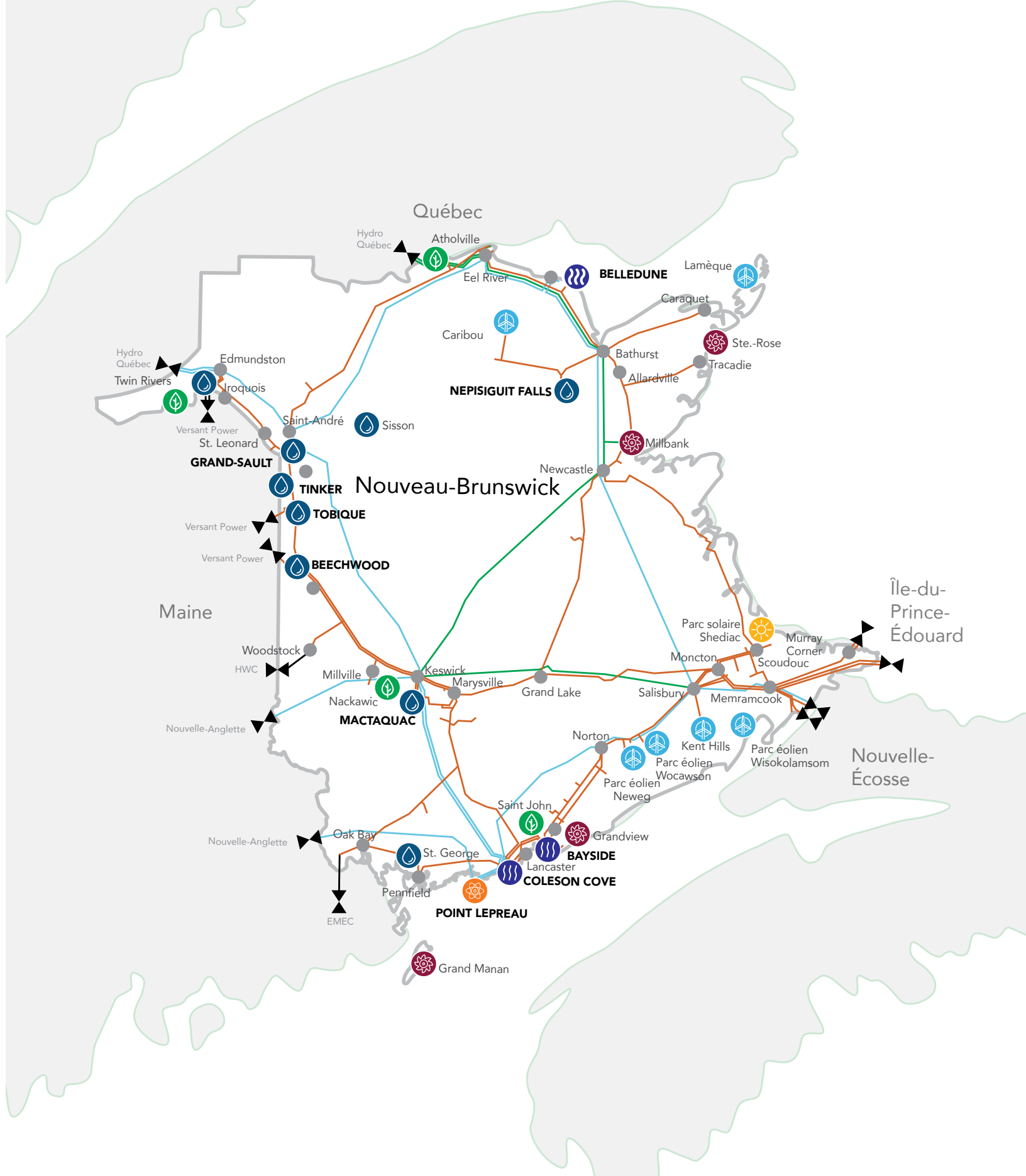
Lignes à 345 kV



Lignes à 230 kV



Lignes à 138 kV



| Maintenir l'équilibre

L'environnement d'exploitation d'Énergie NB repose sur trois priorités interdépendantes, qui doivent être équilibrées dans chaque décision.



Les clients

Partout au Nouveau-Brunswick, les clients font face à des pressions financières croissantes, tandis que le réseau exige des investissements importants pour demeurer fiable et répondre à la demande future.

Maintenir cet équilibre exige de prioriser soigneusement les investissements en immobilisations et de poursuivre les efforts d'efficacité exploitation.



Fiabilité du réseau

Le réseau doit demeurer stable et fiable, même dans un contexte de complexité croissante. Le vieillissement des infrastructures, la hausse de la demande et l'intégration de nouvelles sources d'énergie exigent des investissements soutenus et une modernisation continue.



Durabilité

Le réseau doit répondre à la demande actuelle tout en se préparant à des besoins futurs qui évoluent rapidement.

Devant une possible pénurie d'approvisionnement dès 2028, des décisions clés sur l'approvisionnement, la gestion de la demande et les infrastructures devront être prises plus rapidement qu'auparavant.



Ce que cela signifie

Les tensions entre ces priorités interdépendantes ne sont pas passagères. Elles continueront d'influencer la façon dont Énergie NB exploite le réseau, investit et planifie l'avenir.

Les défis à venir sont importants, tout comme les possibilités. En renforçant la planification, la gouvernance, le rendement exploitation et l'orientation client, Énergie NB sera mieux placée pour répondre aux besoins énergétiques futurs tout en équilibrant valeur pour les clients, fiabilité et durabilité.

Chaque décision devra concilier avec soin les besoins immédiats et les résultats à long terme.

| Ce qui nous guide



NOTRE VISION

Nous enrichissons les vies en offrant des solutions énergétiques propres, compétitives et fiables.



NOTRE MISSION

Nous nous engageons avec passion à offrir la meilleure expérience client, à assurer la sécurité énergétique et à accélérer une transition énergétique propre et durable.

NOS VALEURS



Sécurité au cœur de tout

Nous nous engageons à assurer la sécurité de chaque employé et membre du public par les moyens suivants

- en planifiant la sécurité dans le travail
- en respectant les règles
- en étant un leader en matière de sécurité
- en signalant les incidents pour que nous puissions tous nous améliorer
- en faisant preuve de courage
- en disant non à un travail dangereux



Souci pour notre équipe

Nous nous soucions de notre équipe. Nous sommes ouverts, honnêtes et transparents les uns envers les autres afin de renforcer la confiance. Nous encourageons la diversité et créons une culture inclusive qui favorise le bien-être des employés, encourage l'apprentissage continu et favorise un rendement optimal.



Souci pour nos clients

Nous nous soucions de nos clients. Leur expérience est au centre de tout ce que nous faisons. Nous nous engageons à offrir des solutions pertinentes et utiles. Nous agissons avec intégrité et tenons nos promesses.



Souci pour notre avenir

Nous nous soucions de notre avenir. Nous travaillons avec nos clients et les collectivités afin d'explorer et de répondre à leurs besoins énergétiques en constante évolution, tout en respectant l'environnement pour les générations futures. Nous sommes curieux et réceptifs aux nouvelles méthodes de travail.



Souci pour l'intégrité

Nous nous soucions de notre intégrité nucléaire. Nous reconnaissons la nature unique du cœur nucléaire et nous nous engageons à faire de la sûreté nucléaire notre priorité absolue.



| Du plan à l'action

Les progrès réalisés cette année par Énergie NB vont au-delà d'initiatives achevées : ils montrent un réseau qui s'adapte à un contexte en évolution tout en maintenant un service fiable.

Les priorités établies en début d'année — renforcer la fiabilité du réseau, faire progresser la planification de l'approvisionnement et améliorer l'engagement des clients — sont demeurées les mêmes. Ce qui a évolué, c'est le rythme et l'urgence de leur mise en œuvre.

La demande a continué d'augmenter, les pressions sur le réseau se sont intensifiées et les conditions externes ont ajouté de l'incertitude. Dans ce contexte, les progrès ont reposé sur une exécution rigoureuse, des décisions coordonnées, une gestion prudente des coûts et une attention soutenue aux bases d'un réseau énergétique fiable.



Comment nos progrès ont été évalués



Priorités stratégiques

Objectifs à long terme liés à la fiabilité, à la disponibilité du réseau et au soutien offert aux clients.



Indicateurs de rendement clés

Résultats mesurés en exploitation, en finances, en expérience client et en rendement du réseau.



Mandat et engagements d'exploitation

Attentes établies selon les exigences réglementaires, les orientations gouvernementales et la planification stratégique.

Ensemble, ces éléments ont formé un cadre cohérent pour suivre et évaluer le rendement tout au long de l'année.

À quoi ressemble le progrès ?



Fiabilité du réseau maintenue malgré des pressions accrues sur l'exploitation.



Lancement d'initiatives majeures en infrastructures et en approvisionnement.



Engagement client renforcé grâce à de meilleurs outils et à des communications plus claires.



Pression sur les factures atténuée grâce à l'amélioration continue et à l'optimisation de l'exploitation.



Investissements amorcés dans les technologies, l'analyse et la gouvernance des données afin d'améliorer la visibilité du réseau et la prise de décision.

Aller de l'avant

À mesure que le contexte d'exploitation évolue, les progrès dépendront de décisions rapides et d'une mise en œuvre ciblée

- > mettre de l'avant des solutions d'approvisionnement novatrices pour répondre aux besoins futurs en capacité
- > accroître la flexibilité et la résilience du réseau
- > maintenir une discipline d'exploitation rigoureuse
- > aider les clients à mieux gérer leur consommation d'énergie et leurs coûts



Le progrès ne se limite plus à l'exécution : il consiste aussi à préparer le réseau aux défis à venir.

Dynamiser notre avenir

Respecter nos engagements malgré les pressions

Cette année, Énergie NB a réalisé des progrès concrets dans un contexte de demande accrue, de contraintes sur le réseau et de complexité d'exploitation croissante.

Le rendement du réseau est demeuré stable, les initiatives clés ont avancé et l'engagement des clients s'est renforcé, tandis que l'urgence des décisions liées à l'approvisionnement à long terme s'est précisée.

Cela témoigne d'une organisation qui continue à être performante tout en s'adaptant à un environnement d'exploitation plus dynamique et plus exigeant.



Le bilan



Maintien de la fiabilité du réseau malgré des pressions accrues



Avancement d'initiatives clés en infrastructures et en approvisionnement



Visibilité accrue et engagement client renforcé



Gestion soutenue des pressions de l'exploitation et des contraintes de coûts

Ces résultats montrent aussi que les décisions liées à l'approvisionnement, à la gestion de la demande et aux investissements dans le réseau devront être prises plus rapidement.

Nos réalisations



Planification de l'approvisionnement énergétique renforcée

Nous avons fait avancer la planification à long terme et les projets clés pour mieux répondre aux besoins futurs du réseau. Des initiatives majeures en production et en planification ont progressé, fournissant une meilleure base pour les décisions à venir sur l'approvisionnement et la capacité.

Pourquoi c'est important

Une planification plus robuste prépare mieux le réseau à la demande future et réduit les risques à long terme.



Rendement fiable du réseau maintenu

Nous avons maintenu un rendement fiable du réseau partout dans la province, malgré les pressions liées aux phénomènes météorologiques, à la baisse de disponibilité de l'hydroélectricité et aux besoins d'entretien. Les investissements continus dans les infrastructures et l'exploitation ont contribué à assurer un service stable.

Pourquoi c'est important

La fiabilité du service demeure essentielle, surtout dans un contexte de demande croissante.



Options d'approvisionnement renouvelables et flexibles élargies

Nous avons élargi les options d'approvisionnement en énergies renouvelables et amorcé le renforcement de la flexibilité du réseau grâce à des initiatives d'intégration des renouvelables et de stockage. Ces efforts appuient la mise en place d'un réseau plus adaptable, capable de suivre l'évolution des profils de demande.

Pourquoi c'est important

Un réseau plus flexible réduit la dépendance à une seule source d'approvisionnement et renforce la sécurité énergétique à long terme.



Expérience client et transparence améliorées

Nous avons amélioré les outils destinés aux clients, clarifié les communications et rendu la facturation plus transparente. Les plateformes numériques et les initiatives d'engagement ciblées ont aidé les clients à mieux suivre leur consommation d'énergie et leurs coûts.

Pourquoi c'est important

Une meilleure compréhension de la consommation et des coûts aide les clients à prendre des décisions plus éclairées et renforce leur confiance.



Déploiement des compteurs intelligents terminé

Nous avons franchi une étape importante de modernisation du réseau : environ 369 000 clients disposent maintenant de compteurs intelligents. Cet investissement améliore l'efficacité du réseau et donne aux clients un accès en temps réel à leurs données de consommation.

Pourquoi c'est important

Les compteurs intelligents rendent le réseau plus réactif, plus efficace et davantage centré sur les besoins des clients.

Principaux obstacles



Production hydroélectrique plus faible que prévu

Les conditions météorologiques ont réduit la production hydroélectrique par rapport aux prévisions, ce qui a accru le recours à d'autres sources d'énergie, souvent plus coûteuses.



Besoins d'entretien imprévus

Des travaux d'entretien supplémentaires, notamment dans des installations de production clés, ont accru les exigences en matière d'exploitation et les coûts.



Phénomènes météorologiques extrêmes et événements environnementaux

Les tempêtes, les feux de forêt et d'autres pressions sur le réseau ont nécessité des interventions accrues et influencé la planification en matière d'exploitation.



Pressions du marché et des coûts

La hausse des coûts des combustibles et la volatilité des marchés ont augmenté les coûts globaux du réseau, exigeant une gestion financière rigoureuse.

Ce que cela signifie

- > Maintenir la flexibilité du réseau
- > Continuer d'investir dans les infrastructures
- > Renforcer la planification et la gestion des risques



Ce qui influence nos perspectives

La demande augmente plus rapidement

La demande d'électricité croît dans tous les secteurs, portée par l'électrification et l'activité économique. Cette progression accélérée exerce une pression accrue sur la capacité du réseau.

Les besoins futurs en approvisionnement deviennent plus pressants

Les projections indiquent qu'un déficit d'approvisionnement pourrait survenir dès 2028, ce qui réduit le temps disponible pour décider des mesures liées à la production, au stockage et à la gestion de la demande.

Les attentes des clients évoluent

- Une information plus claire sur la consommation d'énergie
- Des outils améliorés pour gérer la consommation
- Une communication plus transparente

Pourquoi c'est important

- > Prendre des décisions rapides et éclairées sur l'approvisionnement futur
- > Maintenir la fiabilité du réseau
- > Limiter l'incidence des coûts du réseau pour les clients



Les prochaines étapes



À court terme

- Préserver la fiabilité du réseau
- Continuer de maîtriser les coûts et d'améliorer l'efficacité en matière d'exploitation
- Renforcer le service à la clientèle et les communications



À moyen terme

- Faire progresser les grands projets d'infrastructure et d'approvisionnement
- Élargir les options énergétiques renouvelables et flexibles
- Accroître la participation des clients



À long terme

- Répondre aux besoins futurs d'approvisionnement
- Soutenir la transition vers un réseau énergétique plus propre et résilient
- Assurer un réseau durable et fiable à long terme

Transition vers un approvisionnement énergétique sûr, propre et abordable

CONSTRUIRE LE RÉSEAU DE DEMAIN

Le réseau électrique du Nouveau-Brunswick entre dans une transition majeure : la demande augmente, les attentes envers une énergie plus propre évoluent, et le réseau doit demeurer fiable tout en s'adaptant à des conditions changeantes.

Renforcer la sécurité énergétique

La sécurité énergétique demeure une priorité. Dans un réseau où la demande atteint un sommet en hiver, il faut une planification rigoureuse, une production fiable, une plus grande flexibilité du réseau et des interconnexions régionales solides pour maintenir une capacité suffisante. La planification de l'approvisionnement futur a continué de progresser, soutenue par



Le renforcement des capacités de production à long terme



Ce que nous avons accompli

- Poursuite de la planification, de l'ingénierie et des démarches réglementaires pour le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac
- Poursuite des études de faisabilité sur la production nucléaire future
- Avancement du Plan intégré des ressources 2026 grâce à la consultation et à l'analyse de scénarios



Ce qui a changé

- Le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac a obtenu l'approbation de l'étude d'impact sur l'environnement et demeure en bonne voie pour une décision finale d'investissement en 2027
- Meilleure compréhension des options d'approvisionnement à long terme



Pourquoi c'est important

Ces travaux soutiennent la fiabilité à long terme du réseau et sa capacité à répondre à la demande future

Le renforcement les actifs de production existants



Ce que nous avons accompli

- Réalisation d'un arrêt planifié majeur à la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL), comprenant le rebobinage complet du générateur
- Mise en place d'un accord de services d'assistance avec Laurentis Energy Partners
- Achèvement de tous les arrêts planifiés majeurs du parc de production conventionnel



Ce qui a changé

- Fiabilité accrue de la centrale nucléaire de Point Lepreau
- Renforcement de l'expertise exploitante et du rendement
- Meilleure prise en compte des principaux risques de l'exploitation



Pourquoi c'est important

Ces mesures soutiennent une électricité stable, abordable et sans émissions de carbone à la centrale nucléaire de Point Lepreau, tout en renforçant la fiabilité globale du parc

Le développement des énergies renouvelables et l'approvisionnement flexible



Ce que nous avons accompli

- Conclusion d'un contrat d'achat d'électricité éolienne de 200 MW avec Brighton Mountain Wind Limited
- Avancement de partenariats en énergies renouvelables, y compris des possibilités avec les Premières Nations
- Progression du processus d'acquisition de systèmes de stockage par batterie



Ce qui a changé

- Portefeuille de projets d'énergies renouvelables élargi
- Occasions de stockage par batterie accrues
- Réseau plus flexible et mieux adapté à l'intégration de nouvelles ressources



Pourquoi c'est important

Ces efforts favorisent un réseau énergétique plus propre, diversifié et flexible, capable de s'adapter à l'évolution de l'offre et de la demande

Le développement des projets visant à renforcer la capacité du réseau



Ce que nous avons accompli

- Avancement du projet « Intégration des énergies renouvelables et sécurité du réseau » (RIGS), avec PROENERGY comme partenaire retenu
- Progression des démarches réglementaires et environnementales liées au projet RIGS



Ce qui a changé

- Feuille de route établie pour 400 MW de capacité fiable
- Possibilité de partage régional d'énergie de 100 MW développée



Pourquoi c'est important

Ces travaux renforcent la flexibilité, la fiabilité et la sécurité énergétique à long terme



Ce que cela signifie

La préparation du réseau progresse grâce à une planification plus solide, à des options d'approvisionnement plus flexibles et à des investissements soutenus dans la production et la capacité.



Prochaines étapes

Les efforts viseront à réaliser les principaux projets d'approvisionnement, à renforcer la planification et à assurer l'alignement entre les activités à court terme et les besoins à long terme du réseau.

Moderniser le réseau

RENFORCER LE RÉSEAU POUR MAINTENIR UN SERVICE FIABLE

La fiabilité du service dépend d'un réseau robuste et résilient. À mesure que la demande augmente et que les conditions se complexifient, la modernisation continue demeure essentielle pour soutenir le rendement du réseau.



Préserver la fiabilité dans un contexte en évolution

Le réseau fait face à des pressions accrues liées au vieillissement des infrastructures, à la hausse de la demande et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Des investissements continus et des mises à niveau ciblées sont donc nécessaires.

Moderniser l'infrastructure du réseau



Ce que nous avons accompli

- Remplacement et mise à niveau d'équipements de transport et de distribution en fin de vie, dont des lignes de transport, des postes électriques et des terminaux
- Réalisation d'inspections et de travaux d'entretien structurel dans des collectivités de toute la province
- Mise à niveau des transformateurs, des disjoncteurs et des systèmes de protection et de contrôle



Ce qui a changé

- Diminution du risque de pannes liées aux équipements
- Réseau plus flexible et plus fiable



Pourquoi c'est important

Ces travaux renforcent la fiabilité à long terme du réseau et la sécurité énergétique

Renforcer la surveillance du réseau



Ce que nous avons accompli

- Installation et mise en service de capteurs de surveillance en ligne additionnels sur des infrastructures clés, notamment à Norton, Lepreau, Eel River et Beechwood
- Meilleur accès aux données en temps réel sur l'état des actifs



Ce qui a changé

- État des actifs plus visible et problèmes détectés plus tôt



Pourquoi c'est important

Ces améliorations favorisent une intervention plus rapide, une gestion proactive du réseau et une fiabilité accrue



Faire avancer la modernisation du réseau de distribution



Ce que nous avons accompli

- Avancement de la mise en œuvre du système avancé de gestion du réseau de distribution
- Préparation des équipes exploitantes au déploiement



Ce qui a changé

- Système prêt pour la mise en service exploitation à l'été 2026



Pourquoi c'est important

Cette initiative améliore la gestion des pannes, la réponse aux clients et la fiabilité du réseau

Exploiter les capacités du réseau intelligent



Ce que nous avons accompli

- Utilisation accrue des données issues des compteurs intelligents
- Intégration des données à la planification et à l'exploitation



Ce qui a changé

- Délais de rétablissement réduits et réseau plus réactif



Pourquoi c'est important

Ces mesures contribuent à un réseau plus réactif et plus efficace



Ce que cela signifie

La modernisation du réseau améliore la fiabilité, renforce la visibilité du réseau et favorise une gestion plus proactive.



Prochaines étapes

Les prochaines étapes porteront sur la mise en œuvre, les investissements ciblés et le renforcement des capacités numériques et d'exploitation pour accroître la résilience du réseau.

| **Électrifier** et faire croître la charge

RÉPONDRE À LA DEMANDE TOUT EN GÉRANT LA CAPACITÉ DU RÉSEAU

La demande d'électricité augmente au Nouveau-Brunswick, alors que les ménages, les entreprises et les industries adoptent davantage l'électricité dans l'ensemble des secteurs.



Gérer un réseau à pointe hivernale

Au Nouveau-Brunswick, la demande atteint son sommet en hiver. Une capacité suffisante est donc essentielle pour maintenir un service fiable. Les programmes qui réduisent ou déplacent la demande peuvent améliorer le rendement du réseau et soutenir la planification à long terme.

Déployer des programmes d'efficacité énergétique



Ce que nous avons accompli

- Améliorations gratuites de l'efficacité énergétique réalisées dans 3 624 logements chauffés à l'électricité et 919 logements chauffés au mazout
- Signature d'accords-cadres relatifs à des programmes d'efficacité énergétique avec 14 communautés des Premières Nations et soutien à la rénovation de 138 logements appartenant à des membres des Premières Nations



- Distribution de plus de 27 090 trousseaux d'efficacité énergétique

Ce qui a changé

- Participation accrue dans divers groupes de clients
- Économies mesurables réalisées pour les clients
- Demande sur le réseau réduite



Pourquoi c'est important

L'efficacité énergétique demeure essentielle pour aider Énergie NB à gérer la demande et les clients à maîtriser leurs coûts

Développer des solutions de gestion de la demande



Ce que nous avons accompli

- Promotion d'une stratégie avantageuse d'électrification du chauffage
- Intégration des enjeux d'électrification à la conception des programmes de gestion de la demande
- Renforcement des capacités de gestion de la demande



Ce qui a changé

- Gestion plus proactive de l'électrification
- Occasions mieux ciblées pour réduire les effets des pointes hivernales et développer la réponse à la demande



Pourquoi c'est important

Ces solutions offrent une façon rentable de gérer la croissance de la demande



Réduire la demande de pointe



Ce que nous avons accompli

- Lancement d'événements Éconopointes
- Augmentation du nombre de participants à 121 participants commerciaux et industriels, dont deux grands clients industriels



Ce qui a changé

- Réductions obtenues supérieures aux objectifs fixés



Pourquoi c'est important

Ces résultats améliorent la fiabilité, renforcent la sécurité énergétique et permettent de reporter des investissements coûteux dans de nouvelles capacités de production

Planifier les besoins futurs en capacité



Ce que nous avons accompli

- Déficit de capacité à court terme cerné
- Avancement du projet RIGS
- Lancement d'un appel d'offres pour des solutions de stockage par batterie, tout en poursuivant l'exploration des possibilités liées aux énergies renouvelables et au nucléaire de nouvelle génération



Ce qui a changé

- Feuille de route plus claire pour répondre aux besoins en capacité



Pourquoi c'est important

Cette planification facilite la prise de décisions en temps opportun sur les futures options d'approvisionnement



Ce que cela signifie

La demande est gérée activement grâce à l'efficacité énergétique, aux solutions axées sur la demande et à la planification précoce des besoins en capacité.



Prochaines étapes

Les prochaines étapes viseront à accroître la participation des clients, à promouvoir les stratégies d'électrification et à développer des solutions de capacité.

| Offrir une valeur aux clients

SOUTENIR LES CLIENTS DANS UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION

Les besoins énergétiques des clients évoluent, tout comme les pressions financières auxquelles ils font face. Ils souhaitent plus de clarté, de souplesse et de soutien.



Répondre aux priorités des clients

Au cours de l'année, les clients ont mis en évidence trois priorités : des factures et des communications plus claires, une meilleure compréhension de leur consommation d'énergie et un soutien accru en période de difficultés financières. Nous poursuivons l'écoute de leurs besoins afin de leur offrir une valeur accrue.

Améliorer les outils clients et les communications



Ce que nous avons accompli

- Facturation et outils numériques rendus plus clairs
- Cycles de facturation mensuels harmonisés pour les clients équipés de compteurs intelligents
- Outils numériques élargis et communications ciblées déployées, dont « Savoir, c'est pouvoir »



Ce qui a changé

- Périodes de facturation plus cohérentes
- Comparaison mensuelle de la consommation facilitée
- Meilleure visibilité sur la consommation et la facturation



Pourquoi c'est important

Ces améliorations aident les clients à mieux gérer leur consommation d'énergie et leurs coûts

Renforcer le soutien des clients



Ce que nous avons accompli

- Mise en place d'une suspension provisoire du débranchement de service pour les clients admissibles
- Élargissement des programmes de paiement aux clients ayant des arriérés pouvant atteindre 1 200 \$
- Création d'un comité sur les populations vulnérables



Ce qui a changé

- Flexibilité accrue pour les clients
- Soutien renforcé pour les clients confrontés à des difficultés financières



Pourquoi c'est important

Ces mesures aident les clients à maintenir l'accès aux services d'électricité essentiels



Faciliter l'accès et améliorer l'expérience client



Ce que nous avons accompli

- Nouvelles options de paiement offertes
- Service SMS développé pour les avis de coupures planifiées
- Libre-service numérique amélioré et interactions simplifiées



Ce qui a changé

- Parcours client simplifié



Pourquoi c'est important

Ces améliorations bonifient l'expérience client et renforcent la confiance



Ce que cela signifie

L'expérience client s'améliore grâce à des communications plus claires, à des outils numériques bonifiés et à des options d'aide élargies.



Prochaines étapes

Les efforts se poursuivront pour renforcer les programmes d'aide, améliorer les outils numériques et accroître l'engagement des clients.

| Prospérer

FORMER LES PERSONNES QUI SONT À L'ORIGINE DU RÉSEAU

La fiabilité du réseau repose sur un personnel qualifié, soutenu et adaptable. Chez Énergie NB, des équipes engagées, diversifiées et autonomes contribuent toutes au maintien du rendement du réseau.



Soutenir les équipes dans un contexte en évolution

Les équipes doivent s'adapter aux nouvelles technologies, aux processus mis à jour et aux attentes changeantes des clients, tout en continuant d'offrir un service fiable au quotidien.

Renforcer l'engagement et l'expérience employé



Ce que nous avons accompli

- Participation des employés à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action sur l'engagement
- Lancement de programmes de mieux-être
- Renforcement de la mobilisation et du soutien des employés



Ce qui a changé

- Employés plus mobilisés et meilleure expérience au travail
- Soutien accru aux employés



Pourquoi c'est important

Ces efforts renforcent la résilience et le rendement des employés

Développer la formation et le leadership



Ce que nous avons accompli

- Renforcement des programmes de perfectionnement du leadership
- Élargissement de l'offre de formation et d'accompagnement professionnel



Ce qui a changé

- Approches de formation plus inclusives et efficaces
- Capacités accrues pour soutenir la transformation du système



Pourquoi c'est important

Ces initiatives préparent les effectifs à répondre aux besoins futurs





Améliorer le recrutement et la planification des effectifs



Ce que nous avons accompli

- Mise en place de nouveaux processus de recrutement
- Renforcement des activités de recrutement sur les campus, des programmes pour étudiants et jeunes professionnels, et des viviers de talents
- Réduction des délais d'embauche



Ce qui a changé

- Délais d'embauche plus courts
- Viviers de talents renforcés



Pourquoi c'est important

Ces efforts soutiennent la capacité d'exploitation et de la croissance

Préserver la stabilité des effectifs



Ce que nous avons accompli

- Conclusion d'une convention collective de cinq ans pour les services de transport, de distribution, de la clientèle et les services généraux
- Conclusion de conventions collectives de trois ans dans le secteur nucléaire
- Dialogue continu avec les syndicats



Ce qui a changé

- Stabilité accrue de la main-d'œuvre



Pourquoi c'est important

Une main-d'œuvre stable contribue à la continuité et à la fiabilité de l'exploitation



Ce que cela signifie

Une main-d'œuvre plus forte et résiliente appuie la transformation continue du réseau.



Prochaines étapes

Nous continuerons de collaborer avec les employés pour améliorer l'expérience au travail, tout en développant, recrutant et fidélisant une main-d'œuvre prête à relever les défis d'un avenir énergétique en évolution.

Reconnaître notre personnel

LES PERSONNES DERRIÈRE LE RÉSEAU

Derrière chaque résultat de l'année se trouvent les personnes qui l'ont rendu possible. Chez Énergie NB, les employés font preuve de leadership, d'innovation et d'attention, tant dans l'exploitation du réseau que dans leur soutien aux communautés, au secteur et à leurs collègues.

Les exemples suivants montrent comment les employés renforcent notre organisation, accroissent sa résilience et ont un effet significatif au Nouveau-Brunswick et ailleurs.

Former la prochaine génération



De gauche à droite : Tim Thornton, Trent Martin, Greg Moore, Eric Fournier, Lee Forsythe

Les employés jouent un rôle essentiel dans le développement des talents de demain et le renforcement du secteur de l'électricité.



Greg Moore a reçu le Prix d'excellence en mentorat du Programme Mentor Apprenti du Nouveau-Brunswick, qui souligne son leadership dans l'encadrement et la formation des futurs techniciens en lignes électriques.



Par les programmes d'apprentissage et de formation, les employés transmettent des compétences essentielles et assurent la relève à long terme.

Ces efforts soutiennent l'excellence exploitation actuelle tout en préparant la prochaine génération de travailleurs qualifiés.

Leadership reconnu dans le secteur

Les employés et les dirigeants d'Énergie NB ont reçu une reconnaissance nationale pour leur innovation, leur leadership et leur contribution au secteur de l'électricité.

↻ La présidente-directrice générale Lori Clark a reçu le Prix pour les femmes dans le secteur de l'électricité, qui souligne son leadership et son engagement envers la diversité et l'inclusion dans le secteur de l'énergie.

↻ Le Projet de communauté énergétique intelligente de Shediac a reçu le prix « Centre of Excellence » pour son innovation, son leadership et ses retombées positives dans la communauté.

↻ Aaron LeBlanc, technicien en lignes électriques à Riverview, a reçu le prix Prix de promotion du changement pour ses efforts de sensibilisation à la sécurité à l'échelle de l'entreprise et du secteur.

↻ Ces distinctions illustrent l'ampleur de l'expertise et du leadership à Énergie NB, notamment en leadership inclusif, en innovation réseau et en sécurité au travail.

↻ Lori Clark a aussi été nommée parmi les 50 meilleurs présidente-directrice générale de 2026 par le magazine Atlantic Business, une reconnaissance qui témoigne des progrès de l'organisation et de la force des équipes qui les rendent possibles.



De gauche à droite :

Francis Bradley, Electricity Canada ; Charlotte Mitha, BC Hydro ; Lori Clark, Énergie NB ; Joanna Osawe, Women in Renewable Energy (WIRE)



Lori Clark, Énergie NB



De gauche à droite :
Aaron LeBlanc, Énergie NB
Francis Bradley, Electricity Canada



De gauche à droite :
Sara Mudge, Énergie NB
Francis Bradley, Electricity Canada

Favoriser l'innovation et l'apprentissage

Les employés d'Énergie NB ont aussi contribué à des initiatives provinciales axées sur l'innovation et l'éducation.



De gauche à droite : Shelley Wood, vice-présidente chargée des finances, des ressources humaines et de la communauté chez Saint John Energy, Warren Coombs, du Centre d'excellence pour l'énergie, et Melissa Morton, d'Énergie NB

- La campagne hivernale en faveur de l'efficacité énergétique a été récompensée par le Smart Energy Consumer Collaborative pour avoir amélioré l'engagement des clients et les résultats en matière d'efficacité énergétique.
- La ressource éducative Électrisant a reçu le prix national Youth Impact Award pour son action en faveur de l'éducation à l'énergie et de la sensibilisation aux métiers du secteur auprès des élèves du Nouveau-Brunswick.

Ces contributions montrent comment les employés contribuent à façonner l'avenir du réseau électrique tout en soutenant les clients et les communautés.

Une tradition d'engagement envers les communautés

Les employés d'Énergie NB poursuivent une longue tradition d'engagement auprès des communautés qu'ils servent.

- À la centrale nucléaire de Point Lepreau, les employés ont souligné 23 ans de soutien aux banques alimentaires grâce à des collectes de fonds annuelles pendant les fêtes, témoignant d'un engagement communautaire soutenu.
- Énergie NB s'est aussi classée parmi les 10 meilleures campagnes d'entreprise de Centraide du Centre du Nouveau-Brunswick, reflet de décennies de participation et de générosité de ses employés.

Ces efforts reflètent les valeurs de l'organisation et resserrent les liens entre les employés, les clients et les communautés de la province.



Debout, de gauche à droite : Julie Stewart, Amélie Corrigan, Brad Trecartin (le Père Noël), Gary Doull et Melissa Cho
Au premier plan : Olivia Stewart, Ben Curry (le renne) et Grant Howe (le Grinch)

Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être



Au fond, de gauche à droite : Alec Hartson, Matt Gesner

Au premier rang, de gauche à droite : Tyler Dempster, Andrew Dolan, Phil Belding, Troy Price, Britt Sanford

Les employés ont continué de prendre des initiatives pour promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être, au travail comme dans la communauté.

À Point Lepreau, des membres de l'équipe d'intervention d'urgence ont relevé un défi physique et mental pour sensibiliser le public à la santé mentale :

-  En février, dix membres de l'équipe ont chacun effectué 2 000 pompes afin de recueillir des fonds pour la division du Nouveau-Brunswick de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM).
-  Après avoir dépassé leur objectif initial, ils ont amassé 1 259 \$ et réalisé 16 555 pompes au total.
-  Leur participation visait à réduire la stigmatisation liée à la santé mentale et à encourager une mobilisation accrue dans les années à venir.

La mobilisation de l'équipe, ainsi que le soutien des collègues, reflètent une culture d'entraide qui contribue à bâtir un personnel plus sain et résilient.

Ce que cela signifie

Nous sommes fiers des réalisations de nos employés. Leurs réussites témoignent d'un personnel qui :

- fait progresser la sécurité, l'innovation et l'excellence exploitation;
- soutient activement les collectivités et les clients;
- contribue à former les talents de demain;
- aide à bâtir un réseau énergétique plus inclusif, résilient et durable.

Ensemble, ces efforts renforcent la capacité d'Énergie NB à offrir un approvisionnement fiable aujourd'hui tout en préparant l'avenir.

| Organiser

RENFORCER L'EXÉCUTION À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

À mesure que la complexité augmente, une exécution rigoureuse devient essentielle. Une meilleure gestion des coûts, une planification plus solide et une prise de décision plus efficace renforcent le rendement de l'organisation.



Optimiser les coûts et améliorer l'efficacité



Ce que nous avons accompli

- Mise en œuvre d'initiatives d'optimisation des coûts
- Renforcement de l'amélioration continue
- Économies réalisées au-delà des objectifs fixés



Ce qui a changé

- Élargissement de la participation à l'ensemble des groupes de clients
- Économies mesurables générées pour les clients
- Réduction de la charge sur le réseau
- Économies de 66 millions de dollars grâce à l'optimisation des coûts



Pourquoi c'est important

Ces efforts contribuent à limiter la pression sur les factures des clients

Améliorer la planification et la priorisation des investissements



Ce que nous avons accompli

- Déploiement de nouveaux outils de planification des investissements



Ce qui a changé

- Décisions plus transparentes, cohérentes et axées sur les priorités



Pourquoi c'est important

Ces outils orientent les investissements vers les initiatives qui offrent le plus de valeur

Renforcer les données, l'analyse et la prise de décision



Ce que nous avons accompli

- Renforcement de l'analyse et de la gouvernance des données



Ce qui a changé

- Décisions mieux appuyées par les données



Pourquoi c'est important

Ces améliorations renforcent le rendement, la prise de décision et l'efficacité de l'organisation



Avancer les capacités en données et en analyse



Ce que nous avons accompli

- Développement et intégration de plateformes de données



Ce qui a changé

- Capacités d'analyse renforcées et renseignements de meilleure qualité



Pourquoi c'est important

Ces capacités favorisent un système plus connecté et réactif, au service d'une meilleure expérience client

Moderniser les systèmes centraux



Ce que nous avons accompli

- Progression de la modernisation du progiciel de gestion intégré



Ce qui a changé

- Système plus stable et plus disponible



Pourquoi c'est important

Ces améliorations soutiennent la productivité et contribuent à une meilleure expérience client



Ce que cela signifie

L'exécution progresse grâce à une meilleure discipline des coûts, à une planification renforcée et à une utilisation accrue des données et des outils numériques.



Prochaines étapes

Les efforts continueront de viser l'optimisation du rendement, le renforcement de la gouvernance et le développement des capacités numériques et analytiques.

| Le développement durable à Énergie NB

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT

À Énergie NB, le développement durable guide notre façon de travailler. Il s'appuie sur des engagements durables en matière de sécurité, de fiabilité du service, de valeur pour les clients, d'inclusion des communautés autochtones et de gestion responsable de l'environnement.

Cette approche est encadrée par un cadre de développement durable qui évalue notre incidence sociale, environnementale et économique au moyen de priorités, de résultats et d'indicateurs de rendement clairement définis.

En renforçant la transparence et la communication sur nos façons de travailler, nous consolidons la confiance de nos employés, de nos clients et des communautés, tout en mesurant notre contribution au Nouveau-Brunswick.



Une approche équilibrée

Énergie NB s'engage à offrir aux Néo-Brunswickois une énergie fiable, abordable et plus propre, tout en respectant ses engagements envers les Autochtones et les communautés, en protégeant l'environnement, en renforçant la résilience climatique et en favorisant un milieu de travail sûr, équitable et transparent.

Ces priorités sont liées et doivent guider les décisions de façon intégrée.



**Engagement auprès
des Autochtones et
des communautés**



**Gestion
environnementale
responsable**



**Renforcement de la
résilience climatique**



**Milieu de travail
sûr, équitable et
transparent**

Clients et communautés

Soutenir les clients



Ce que nous avons accompli

Nous avons élargi l'aide aux clients en difficulté financière, clarifié la facturation et les communications, et offert des options de paiement plus flexibles ainsi que des mesures de protection du service.



Ce qui a changé

Les clients ont maintenant un meilleur accès au soutien et comprennent mieux leur consommation et leurs coûts, grâce à des communications plus claires.



Pourquoi c'est important

Ce soutien aide les clients à maintenir leur accès à l'électricité et à mieux gérer leur consommation et leurs coûts.

Mobiliser les partenaires autochtones et communautaires



Ce que nous avons accompli

Nous avons collaboré avec des partenaires autochtones et communautaires à des projets énergétiques, mené des activités de mobilisation sur la planification à long terme et renforcé les relations partout dans la province.



Ce qui a changé

La participation au développement énergétique a augmenté, les projets sont mieux alignés sur les priorités des communautés et les possibilités de partenariat se sont élargies.



Pourquoi c'est important

Des partenariats solides améliorent les résultats et soutiennent une planification à long terme plus efficace.



Énergie NB est allée à la rencontre de diverses collectivités et a élaboré des outils, des programmes et des conseils pratiques pour aider les clients à mieux gérer leurs factures.

Climat et environnement

Environnement



Ce que nous avons accompli

Nous avons renforcé nos programmes de protection de la biodiversité, notamment pour les moules zébrées, les oiseaux et les papillons monarques. Nous avons aussi amélioré la gestion environnementale et la conformité réglementaire, réalisé des exercices d'urgence dans quatre centrales et poursuivi l'évaluation environnementale ainsi que la consultation publique pour la ligne de transport interprovinciale N.-B.-N.-É.



Ce qui a changé

Notre préparation aux risques environnementaux s'est améliorée grâce à des processus plus clairs, à une planification mieux structurée et à une mobilisation accrue des communautés autochtones, tout en soutenant l'avancement des projets d'infrastructure.



Pourquoi c'est important

Une gestion environnementale rigoureuse protège l'air, les sols et l'eau, réduit les risques et soutient des activités responsables et conformes.

Climat



Ce que nous avons accompli

Nous avons renforcé nos initiatives d'adaptation et de résilience climatiques, mis à jour l'évaluation des risques climatiques et géré des émissions de gaz à effet de serre totalisant 3 588 136 tonnes en 2025.



Ce qui a changé

Notre capacité à réagir aux phénomènes météorologiques extrêmes s'est améliorée, tandis que nous avons géré nos émissions dans un contexte opérationnel complexe, notamment une hausse de 10,1 % liée à des problèmes d'équipement.



Pourquoi c'est important

L'action climatique renforce la résilience du réseau, soutient la conformité et aide à maintenir la fiabilité de l'exploitation dans des conditions changeantes.



Transparence et responsabilité

Renforcer la cohérence



Ce que nous avons accompli

Nous avons renforcé la gouvernance par le suivi du conseil d'administration, amélioré la gestion des risques et la production de rapports, et mesuré le rendement à l'aide d'indicateurs de rendement clés et des engagements du mandat.



Ce qui a changé

La visibilité sur les risques et le rendement du réseau s'est améliorée, la cohérence entre la planification, les activités et la surveillance s'est renforcée, et la transparence envers les parties prenantes a progressé.



Pourquoi c'est important

Une gouvernance solide favorise des décisions responsables, transparentes et alignées sur les objectifs à long terme.

Ce que cela signifie

Le développement durable fait partie intégrante des activités d'Énergie NB. Cette année, nos progrès ont appuyé la transition vers une énergie plus propre, renforcé la résilience du réseau, amélioré le soutien aux clients et mis l'accent sur les partenariats avec les communautés autochtones et locales du Nouveau-Brunswick, tout en accroissant la transparence et la responsabilité.

Prochaines étapes

- > Accroître notre offre d'énergie propre et renforcer la résilience du réseau
- > Aider les clients à mieux gérer leur consommation et leurs coûts énergétiques
- > Poursuivre nos efforts de protection de l'environnement
- > Renforcer notre collaboration avec les communautés autochtones et locales
- > Améliorer la planification et la prise de décision à long terme

Le développement durable fait partie intégrante de notre façon de travailler. Il repose sur nos valeurs, une solide culture de sécurité, des systèmes de gestion environnementale normalisés, notre engagement envers les clients et les communautés autochtones, ainsi que notre volonté de renforcer la gouvernance et la transparence.



Aperçu financier et du réseau

Les graphiques suivants présentent la structure financière d'Énergie NB, les principaux facteurs de coûts et le bouquet énergétique, afin de situer l'analyse financière détaillée qui suit.

D'où proviennent les produits liés à l'électricité ?

2 004 \$

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province
(en millions de dollars)



■ Résidentiel	49%
■ Industriel	22%
■ Usage général	20%
■ Vente en gros	7%
■ Éclairage public	2%

Les produits d'Énergie NB proviennent surtout des clients résidentiels et commerciaux, avec une contribution des marchés industriels et de gros.

Comment l'électricité est-elle fournie?

20 411 GWh

Production en gigawattheures



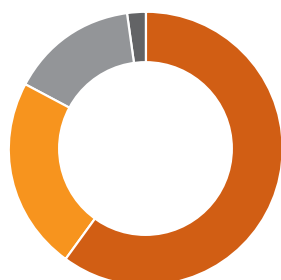
■ Hydroélectrique	10%
■ Nucléaire	15%
■ Turbines à gaz naturel et autres turbines à combustion	5%
■ Charbon et coke de pétrole	13%
■ Mazout lourd	5%
■ Achats d'électricité	52%

L'approvisionnement d'Énergie NB combine production locale et importations. Les achats d'électricité contribuent à répondre à la demande tout en maintenant les coûts aussi bas que possible.

Structure des coûts

2 905 \$

Charges d'exploitation
par catégorie
(en millions de dollars)



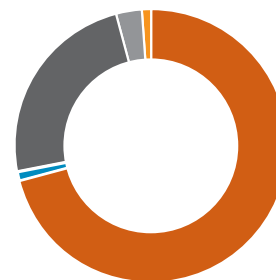
Combustible et achats d'électricité	60%
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	23%
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	15%
Impôt et taxes	2%

Le combustible et les achats d'électricité représentent la plus grande part des coûts, puisqu'ils reflètent l'approvisionnement en énergie et l'exploitation du réseau.

Facteurs influençant les coûts énergétiques

1 758 \$

Combustible et achats d'électricité
(en millions de dollars)



Hydroélectrique	0%
Nucléaire	1%
Thermique	24%
Achats	71%
Taxe sur le carbone	3%
Autres	1%
Écart de change	0%

L'achat d'électricité constitue la principale composante des coûts d'approvisionnement, ce qui souligne l'importance de limiter l'exposition au marché et d'assurer une capacité fiable.

L'analyse financière détaillée et les résultats de l'exercice 2025-2026 sont présentés dans la section Rapport de gestion.

Les travaux à venir façonneront l'avenir du réseau électrique du Nouveau-Brunswick, avec un accent constant sur la fiabilité du service et la préparation aux besoins futurs.



Rapport **de gestion**

Risques et incertitudes significatifs

Identifie et explique les risques et les incertitudes significatifs ayant une incidence sur la performance.

Performance financière

Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice.

Résultats financiers

Explique les résultats financiers pour l'exercice 2025-2026, y compris une analyse des variations d'un exercice à l'autre.

Soldes réglementaires

Explique l'incidence des reports réglementaires.

Sources de financement

Identifie et explique les changements aux sources de financement.

Gestion du capital

Identifie et explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.

Modifications apportées aux méthodes comptables critiques

Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et l'incidence sur les états financiers consolidés.

Principales estimations comptables et jugements

Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats.

Gestion du risque

Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur.

Risques et Incertitudes Significatifs

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et dynamique comportant une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs commerciaux. Cet environnement commercial fait en sorte que le bénéfice d'exploitation ne peut être contrôlé. Bien que la direction ne puisse contrôler ces risques et incertitudes, tous les efforts sont mis en œuvre pour les influencer ou les gérer au moyen du cadre de gestion des risques d'Énergie NB (voir à la page 14 pour obtenir plus de renseignements).

La capacité d'Énergie NB à fournir de l'électricité fiable et rentable est tributaire d'un éventail de risques opérationnels et de risques de marché. Les facteurs suivants sont d'importants inducteurs de variabilité et ont une grande incidence sur la performance financière, car ils influent sur le coût de production ou la compétitivité des prix sur les marchés d'exportation.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Production hydroélectrique

Le réseau hydroélectrique d'Énergie NB est un réseau au fil de l'eau, c'est-à-dire un réseau qui ne comporte que peu de stockage d'eau, ce qui le rend très dépendant des tendances météorologiques comme la pluie et la fonte des neiges. La variabilité des niveaux d'eau donne lieu à des fluctuations de la production annuelle, ce qui a une incidence sur les coûts. Lorsque les niveaux d'eau sont moins élevés que ceux prévus, des sources d'énergie plus coûteuses sont requises, ce qui fait augmenter les coûts liés à la production ou aux achats d'électricité. En revanche, des flux d'eau plus élevés que prévu réduisent les charges de production globales.

La production hydroélectrique annuelle a fluctué de 79 % à 123 % de la production prévue au cours des dix dernières années. Cette variation de la production a une incidence sur le coût de la production étant donné que l'énergie hydroélectrique correspond à un combustible à coût nul pour produire de l'électricité. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts liés à la production ou aux achats d'électricité. L'ampleur du coût de remplacement de l'énergie dépend de la production disponible et des prix du marché au moment considéré. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire le coût de la production.

Production d'électricité d'origine nucléaire

La centrale nucléaire de Point Lepreau joue un rôle essentiel en tant que source d'énergie à faible coût et en tant que centrale de base. L'uranium utilisé comme combustible nucléaire est la deuxième option la plus abordable d'Énergie NB pour la production d'électricité.

L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au rendement financier et environnemental d'Énergie NB. Lorsque la production d'énergie nucléaire est moins élevée que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts liés à la production et aux achats d'électricité. Le facteur de capacité annuelle de la centrale nucléaire de Point Lepreau s'est situé entre 27,4 % et 89,2 % au cours des dix dernières années.

Achats d'électricité

Énergie NB a des interconnexions avec les services publics voisins au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Nouvelle-Angleterre. Les interconnexions procurent à Énergie NB la souplesse nécessaire pour importer de l'électricité afin de compenser la hausse de ses coûts de production, d'exporter l'énergie excédentaire et d'accroître la fiabilité du réseau. Les achats d'électricité complètent la production d'Énergie NB, ce qui lui permet de répondre à la demande, tout en favorisant l'atteinte des cibles d'énergie renouvelable. Les coûts sont influencés par les prix horaires en vigueur sur le marché, principalement celui de la Nouvelle-Angleterre. Bien que les contrats à terme offrent une certaine protection, les fluctuations des prix demeurent un facteur lorsque les besoins réels diffèrent des prévisions.

Possibilités de vente à l'extérieur de la province

Commercialisation d'Énergie NB tire parti de la capacité de production excédentaire d'Énergie NB et de ses interconnexions stratégiques avec le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Maine pour participer à des activités régionales de commercialisation de l'énergie. Les activités de vente à l'extérieur de la province visent à générer une valeur économique pour le Nouveau-Brunswick. En plus des ventes régionales, Commercialisation d'Énergie NB participe activement au marché de gros de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre, où les transactions sont indépendantes des actifs de production et de transport d'Énergie NB.

Exerçant ses activités dans un marché concurrentiel et dynamique, Commercialisation d'Énergie NB doit composer avec la variabilité des possibilités de vente et la disponibilité des contrats. Malgré l'application de pratiques de gestion des risques et d'analyse de marché rigoureuses, les revenus provenant de l'extérieur de la province et les coûts connexes d'Énergie NB sont sujets à la volatilité d'un exercice à l'autre en raison des variations touchant la disponibilité de la production, les prix du marché, les coûts des combustibles, les taux de change et l'activité visée par des contrats.

Fiabilité des centrales électriques

La fiabilité des générateurs est un autre facteur clé de la variabilité des résultats financiers étant donné que l'infrastructure d'Énergie NB est susceptible d'être touchée par l'âge, les dépenses d'investissement et les changements technologiques.

Les actifs vieillissants coûtent plus cher à entretenir et peuvent être moins efficaces que les technologies plus récentes. D'importantes ressources financières et autres ressources doivent être déployées pour assurer le suivi et l'entretien des actifs existants. Le rendement, la fiabilité et l'efficacité maximale des installations de production existantes sont essentiels pour garantir un approvisionnement en électricité sûr, continu et adéquat. Des dépenses d'investissement, des arrêts et des travaux d'entretien stratégiques sont nécessaires afin d'assurer la fiabilité, de réduire le risque de bris d'équipement, de moderniser l'infrastructure vieillissante et de répondre à la demande croissante d'électricité.

RISQUES DE MARCHÉ

Gaz naturel

Énergie NB s'approvisionne en gaz naturel pour la centrale de Bayside et a conclu une entente d'approvisionnement à long terme et à coût moindre en gaz naturel provenant de l'Ouest canadien. Dans le but d'atténuer la volatilité des prix du marché, Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme pour répondre à ses besoins en gaz naturel. Ces contrats d'achat à terme couvrent de 80 % à 100 % de la demande prévue pour la centrale. Toutefois, les fluctuations de prix peuvent tout de même avoir une incidence sur les coûts lorsque les besoins d'achat réels diffèrent des prévisions.

La centrale de Bayside est assujettie à une taxe sur le carbone qui fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du gaz naturel. La taxe est calculée en fonction du taux de taxation prescrit par la loi provinciale pour l'année et du total des émissions de la centrale. Tant le taux de taxation que le niveau des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des coûts.

Charbon

Le charbon, qui est principalement utilisé à la centrale de Belledune, est acheté auprès de plusieurs contreparties grâce à des contrats à prix fixe ou à prix indexé. Bien que ces ententes aident à gérer la variabilité des coûts, les conditions du marché élargi ont toujours une incidence sur les charges globales liées au combustible.

La centrale de Belledune est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du charbon. La taxe est calculée en fonction du taux de taxation prescrit par la loi provinciale pour l'année et du total des émissions de la centrale. Tant le taux de taxation que le niveau des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des coûts. Énergie NB poursuit la transition de son parc de production vers des sources non émettrices et s'est engagée à éliminer la production au charbon d'ici 2030.

Mazout lourd

Le mazout lourd, qui est utilisé à la centrale de Coleson Cove pendant les périodes de pointe hivernales, est également sensible aux variations des prix du marché. Énergie NB conclut souvent des contrats à terme pour atténuer les risques à court et à moyen terme.

Pendant les jours les plus froids de l'hiver, le Nouveau-Brunswick connaît des périodes de forte demande alors que les Néo Brunswickois ont recours à des systèmes de chauffage électriques. Pendant les périodes de forte charge, il est nécessaire d'avoir des sources de production sur commande, comme la centrale de Coleson Cove, qui peuvent injecter de l'énergie dans le réseau pendant plusieurs jours.

La centrale de Coleson Cove est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du mazout lourd. La taxe est calculée en fonction du taux de taxation prescrit par la loi provinciale pour l'année et du total des émissions de la centrale. Tant le taux de taxation que le niveau des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des coûts.

Taux de change

Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains excèdent ses produits en dollars américains. Pour atténuer ce risque, la Société conclut généralement des contrats d'achat à terme, ce qui lui permet de couvrir d'avance ses besoins nets en dollars américains.

Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 9 à la rubrique Charges financières et revenus de placement.

Les fonds de placement au titre du secteur nucléaire sont régis par une politique de placement et sont gérés par Vestcor, une société de gestion financière tierce.

La politique énonce les principes et les lignes directrices en matière de placement, y compris les objectifs de placement et la tolérance au risque appropriée pour les fonds. Le portefeuille est géré en fonction de ces objectifs de placement globaux et de ces seuils de tolérance au risque. La politique de placement a pour objectif de réduire la volatilité des besoins de financement futurs, de réduire au minimum le risque de contributions futures potentiellement importantes et de fournir une protection contre l'inflation étant donné la nature à long terme des besoins de trésorerie.

Vestcor a mis en œuvre une stratégie de placement, assortie d'un objectif de rendement de 5,15 %, qui reflète la politique de placement, laquelle a été mise à jour pour la dernière fois en 2023-2024. Les fonds sont investis dans des fonds bien établis, notamment dans des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes ou internationales et de sociétés fermées, des biens immobiliers de sociétés ouvertes ou fermées, des infrastructures ainsi que des placements non conventionnels. Tous ces placements sont assujettis aux risques du marché et la valeur des placements variera d'un jour à l'autre en fonction d'un certain nombre de facteurs du marché, notamment les conditions économiques, les événements mondiaux, les nouvelles du marché et la performance des émetteurs des titres dans lesquels les fonds investissent. Les variations des taux de change auront également une incidence sur la valeur des investissements dans des titres qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

Vu la valeur des fonds de placement au titre du secteur nucléaire, actuellement de 1 057 millions de dollars, le bénéfice net d'Énergie NB est sensible aux fluctuations de la valeur de marché.

Conditions météorologiques

Étant donné que plus de 80 % des clients dans la province chauffent leur domicile à l'électricité, les tendances météorologiques peuvent entraîner des besoins en électricité imprévisibles sur 12 mois et une variabilité du bénéfice net.

Les événements météorologiques importants peuvent avoir une incidence significative sur les résultats financiers et représentent des coûts qui sont essentiellement non contrôlables. Les dépenses engagées pour réparer les dommages causés à l'infrastructure de distribution et de transport sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration au cours de l'exercice. Lorsque les dommages sont plus considérables et que les actifs doivent être remplacés, les coûts sont inscrits à l'actif à titre d'infrastructures nouvelles.

Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute

Énergie NB répond à divers risques opérationnels et de marché au moyen du compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et du compte des écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute. Ces comptes ont été créés conformément à la *Loi sur l'électricité et au Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité*. Tout écart entre les ventes d'électricité budgétées et réelles ainsi qu'entre les coûts liés au combustible et aux achats d'électricité est transféré à ces comptes mensuellement. Énergie NB est tenue de rembourser aux clients ou de recouvrer auprès de ceux-ci les soldes des comptes.

Bien que l'incidence des risques opérationnels et de marché se reflète dans les résultats financiers, le transfert de ces écarts entre les résultats réels et budgétés aide à stabiliser le bénéfice net en atténuant les variations attribuables aux prix des combustibles, au rendement des centrales, aux prix et aux volumes de ventes, aux marges de ventes à l'extérieur de la province et aux coûts connexes liés au change.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Performance financière (en millions)	2025-2026	2024-2025
Bénéfice net	13 \$	23 \$
Ventes d'électricité	2 988	2 492
Charges d'exploitation	2 905	2 627
Bénéfice (perte) d'exploitation	225	(8)
Variation nette des soldes réglementaires	32	243
Dette nette totale à la fin de l'exercice	6 050	5 855
Augmentation de la dette nette	195	427

Faits saillants de la performance financière

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, Énergie NB a affiché un bénéfice net de 13 millions de dollars, en baisse de 10 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 23 millions de dollars pour 2024-2025.

La baisse du bénéfice net s'explique principalement par la diminution du rendement des fonds de placement au titre du secteur nucléaire et l'augmentation des coûts d'exploitation au cours de l'exercice. Les revenus de placement des fonds au titre du secteur nucléaire se sont établis à 52 millions de dollars, en baisse de 43 millions de dollars, ou 45 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète une diminution du rendement du marché.

Les ventes d'électricité se sont chiffrées à 2 988 millions de dollars, en hausse de 496 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à 2024-2025. La hausse est liée à l'augmentation des tarifs approuvés par l'organisme de réglementation pour les clients de la province et à l'accroissement des ventes à l'extérieur de la province.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 905 millions de dollars, en hausse de 278 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à 2024-2025, en raison surtout de la hausse des volumes d'achats d'électricité aux fins de l'approvisionnement des clients à l'extérieur de la province.

Les écarts entre les ventes d'électricité réelles et budgétées et entre les coûts liés au combustible et aux achats d'électricité sont comptabilisés dans le compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et le compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute. En 2025-2026, un montant de 161 millions de dollars a été imputé à ces comptes en raison de ventes d'électricité à l'intérieur de la province moins élevées et de coûts liés au combustible et aux achats d'électricité plus élevés par rapport au budget 2025-2026 approuvé par l'organisme de réglementation. Par conséquent, le montant à recouvrer auprès des clients dans des périodes ultérieures a augmenté.

La dette nette s'est établie à 6 050 millions de dollars, en hausse de 195 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à 2024-2025. La hausse de la dette nette est principalement attribuable aux dépenses d'investissement. La dette nette comprend les obligations locatives et le passif financier, les données des périodes antérieures ayant été retraitées aux fins de comparaison.

RÉSULTATS FINANCIERS

Produits

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2025-2026		2024-2025	
	\$	%	\$	%
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province	2 004	64	1 842	70
À l'extérieur de la province	984	31	650	25
Divers	142	5	127	5
Total des produits	3 130	100	2 619	100
Augmentation en pourcentage sur 12 mois		20		(12)

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick.

Les clients résidentiels d'Énergie NB, ce qui inclut à la fois les clients directs et les clients indirects servis au moyen de ventes en gros, représentent 56 % du total des ventes d'électricité à l'intérieur de la province. La clientèle résidentielle se compose principalement de clients nationaux à l'année, et aussi de certains clients non nationaux, comme les fermes et les églises. En raison de la forte pénétration du chauffage résidentiel, les changements dans les conditions météorologiques peuvent engendrer une volatilité de la charge résidentielle. Les programmes d'efficacité énergétique et de gestion de la demande contrebalancent en partie les changements liés aux conditions météorologiques et à la croissance de la charge.

Les clients industriels représentent environ 22 % des ventes totales d'électricité à l'intérieur de la province et sont divisés en deux groupes : les ventes liées au transport industriel aux clients dont la tension de transport est supérieure ou égale à 69 kV et les ventes liées à la distribution industrielle aux clients dont la tension de transport est inférieure ou égale à 25 kV. Les clients industriels sont répartis dans de nombreux secteurs, mais servent majoritairement le secteur des pâtes et papiers. Les changements dans la charge liée au secteur industriel sont déterminés par la conjoncture économique générale.

Les comptes de clients liés aux services généraux représentent environ 20 % des ventes totales d'électricité dans la province et comprennent des clients commerciaux et institutionnels. Les ventes liées aux services généraux sont également touchées par les variations météorologiques.

Les ventes d'électricité pour l'éclairage public représentent environ 2 % des ventes totales d'électricité dans la province.

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2025-2026		2024-2025	
	\$	%	\$	%
Résidentiel	984	49	875	48
Vente en gros	437	22	440	24
Industriel	400	20	362	20
Usage général	143	7	130	7
Éclairage public	40	2	35	1
Total	2 004	100	1 842	100
Augmentation en pourcentage sur 12 mois		9		15
GWh	13 443		13 577	

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province ont totalisé 2 004 millions de dollars en 2025-2026, soit une augmentation de 162 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2024-2025. L'augmentation des ventes découle de la hausse des tarifs approuvés par l'organisme de réglementation avec prise d'effet le 1er avril 2025. Les volumes de ventes d'électricité aux clients du Nouveau-Brunswick ont été de 13 443 GWh, soit un recul de 134 GWh par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement d'une diminution de la demande des clients industriels.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Les ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick comprennent des contrats de vente à long terme et des ventes à court terme à d'autres services publics canadiens et sur le marché américain.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2025-2026	2024-2025
Produits	984 \$	650 \$
Augmentation (diminution) en pourcentage sur 12 mois	51%	(49)%
GWh	7 007	5 208
Augmentation (diminution) en pourcentage sur 12 mois	34%	(50)%

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 984 millions de dollars en 2025-2026, soit une augmentation de 334 millions de dollars, ou 51 %, par rapport à 2024-2025. Les ventes ont augmenté de 1 771 GWh, ou 34 %, du fait surtout de l'augmentation des volumes sous contrats afin d'approvisionner en charge les États-Unis.

Produits divers

Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que les ventes d'électricité.

Produits divers (en millions)	2025-2026		2024-2025	
	\$	%	\$	%
Revenus afférents au transport	15	11	19	15
Produits liés à la clientèle	22	15	21	17
Location des chauffe-eau	35	25	31	24
Produits tirés des raccordements aux poteaux	7	5	6	5
Ventes de gaz naturel	35	25	22	17
Autres produits divers	28	19	28	22
Total	142	100	127	100
Augmentation en pourcentage sur 12 mois		12		35

Les produits divers ont totalisé 142 millions de dollars en 2025-2026, soit une augmentation de 15 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à 2024-2025. Les ventes de gaz naturel se sont établies à 35 millions de dollars pour l'exercice, soit une augmentation de 13 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison d'activités moins importantes que prévu à la centrale Bayside, ce qui a entraîné un volume excédentaire de gaz naturel visé par des engagements d'achats. Énergie NB vend les volumes excédentaires visés par des engagements sur le marché. La marge de profit sur ces ventes varie en fonction des prix du marché.

Les produits tirés de la location des chauffe-eau se sont chiffrés à 35 millions de dollars, soit une hausse de 4 millions de dollars découlant d'une augmentation des tarifs approuvés par l'organisme de réglementation.

Charges d'exploitation

Aperçu des charges d'exploitation (en millions)	2025-2026		2024-2025	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	1 758	60	1 500	57
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	664	23	661	25
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	436	15	419	16
Impôt et taxes	47	2	47	2
Total	2 905	100	2 627	100
Augmentation en pourcentage sur 12 mois		11		1

Combustible et achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre.

La combinaison de production interne et d'achats d'électricité d'Énergie NB est établie afin de veiller à ce que les exigences des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable soient respectées. La norme exige que les ventes d'électricité d'Énergie NB dans la province proviennent d'énergies renouvelables à hauteur d'au moins 40 %.

Combustible et achats d'électricité (en millions)	2025-2026		2024-2025	
	\$	%	\$	%
Hydroélectrique	-	-	-	-
Nucléaire	17	1	18	1
Thermique	423	24	443	30
Achats d'électricité	1 242	71	1 024	68
Taxe sur le carbone	52	3	33	2
Autres combustibles	25	1	21	1
Profit de change sur les achats de combustible et d'énergie	(1)	-	(39)	(2)
Total	1 758	100	1 500	100
Augmentation (diminution) en pourcentage sur 12 mois		17		(6)

En 2025-2026, les coûts liés au combustible et aux achats d'électricité d'Énergie NB ont totalisé 1 758 millions de dollars, en hausse de 258 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation de 250 millions de dollars des coûts de l'approvisionnement à l'exportation en lien avec un accroissement des volumes de ventes à la clientèle des États-Unis.

Énergie NB produit de l'électricité à partir de différentes sources, y compris de ses propres centrales, et achète de l'électricité auprès de provinces voisines. Sur une base nette, la production et les achats d'électricité se sont établis à 21 362 GWh, en hausse de 8 % par rapport à 2024-2025.

Source d'électricité	Production		Coût	
	GWh	%	\$	%
Hydroélectrique	2 175	10	-	-
Nucléaire	3 310	15	17	1
Gaz naturel	1 035	5	87	5
Charbon et coke de pétrole	2 699	13	156	9
Mazout lourd	1 074	5	180	10
Solaire	2	-	-	-
Achats d'électricité	11 067	52	1 242	71
Autre			76	4
Total	21 362	100	1 758	100

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 14 centrales de production, l'infrastructure de distribution et de transport, soit environ 22 000 km de lignes de distribution et 6 900 km de lignes de transport, ainsi que les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

L'amélioration continue fait partie intégrante du plan stratégique d'Énergie NB. Énergie NB s'est engagée à veiller à ce que tous les secteurs de l'entreprise soient rentables en créant une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. Cette amélioration continue comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques. Les employés de tous les secteurs de la Société continuent d'offrir une valeur ajoutée aux clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières. En 2025-2026, Énergie NB a réalisé des économies en trésorerie et d'autres avantages comme des dépenses évitées et une augmentation de la productivité.

Se reporter à la note 24 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2025-2026	2024-2025
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	\$664	\$661
Augmentation en pourcentage sur 12 mois	- %	6%

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 664 millions de dollars en 2025-2026, soit une augmentation de 3 millions de dollars par rapport à 2024-2025.

La variabilité des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'un exercice à l'autre est influencée par le calendrier des travaux liés aux arrêts et l'incidence d'événements extérieurs comme les tempêtes.

L'augmentation observée en 2025-2026 est principalement attribuable à l'intensification des interventions en raison des tempêtes et des incendies de forêt et à l'élargissement des programmes d'efficacité énergétique. Cette augmentation des frais d'un exercice à l'autre a été en grande partie contrebalancée par l'absence de coûts de réparation d'un générateur à la centrale nucléaire de Point Lepreau, alors que de tels coûts avaient été engagés en 2024-2025, ainsi que par les initiatives de gestion des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle.

En 2025-2026, Énergie NB a investi 175 millions de dollars dans des programmes d'efficacité énergétique, dont une tranche de 134 millions de dollars a été financée par les gouvernements fédéral et provincial. L'incidence nette de 41 millions de dollars sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration des investissements d'Énergie NB représente une hausse de 5 millions de dollars par rapport à 2024-2025. Tous ces investissements ont entraîné des économies d'électricité de 93,8 GWh et des économies d'énergie produite à partir d'autres sources de carburant de 283 184 GJ, ce qui s'est traduit par des économies d'énergie cumulatives de plus de 237 millions de dollars pour les participants.

Énergie NB a réalisé des économies de 66 millions de dollars grâce à l'optimisation des coûts en 2025-2026, ce qui tient compte des avantages pour l'exercice liés aux initiatives pluriannuelles d'amélioration des processus et des gains d'efficacité supplémentaires réalisés au cours de l'exercice considéré.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont surtout le fait des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des systèmes de production, de transport et de distribution. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin.

Énergie NB inscrit à l'actif les arrêts importants prévus aux fins d'entretien. Les arrêts constituent des activités cycliques nécessaires à l'exploitation sûre des centrales. La durée de vie utile de l'arrêt prévu aux fins d'entretien est fondée sur la fréquence de l'arrêt.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2025-2026	2024-2025
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	436 \$	419 \$
Augmentation en pourcentage sur 12 mois	4%	18%

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles s'est chiffrée à 436 millions de dollars en 2025-2026, soit une hausse de 17 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2024-2025. L'amortissement des immobilisations corporelles a continué d'augmenter sur 12 mois étant donné que les coûts des interruptions pour entretien majeur sont inscrits à l'actif et amortis. La hausse observée en 2025-2026 découle essentiellement des investissements continus dans l'infrastructure visant à améliorer la fiabilité et à moderniser le réseau. Ces investissements comprennent des arrêts majeurs pour entretien dans les centrales, ainsi que des dépenses pour renforcer les systèmes de transport et de distribution.

Impôt et taxes

La charge liée à l'impôt et aux taxes comprend les impôts fonciers et les taxes sur les services publics et les droits de passage. L'impôt foncier est évalué par la Province du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur imposable des immeubles d'Énergie NB. La taxe sur les services publics est déterminée par les dépenses en immobilisations d'Énergie NB dans les réseaux de transport et de distribution et en fonction de la valeur comptable des actifs des réseaux de transport et de distribution d'Énergie NB.

Impôt et taxes (en millions)	2025-2026	2024-2025
Impôt et taxes	47 \$	47 \$
Diminution en pourcentage sur 12 mois	- %	(4)%

L'impôt et les taxes se sont élevés à 47 millions de dollars en 2025-2026, un niveau conforme à celui de 2024-2025.

Charges financières et revenus de placement

Les charges financières et revenus de placement correspondent à une charge nette qui pourrait varier considérablement en raison des fluctuations importantes de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

Charges financières et revenus de placement (en millions)	2025-2026		2024-2025	
	\$	%	\$	%
Charges financières	(259)	106	(274)	130
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	(56)	23	(51)	24
Revenu de placement du fonds au titre du secteur nucléaire	52	(21)	95	(45)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	19	(8)	18	(9)
Total	(244)	100	(212)	100
Augmentation (diminution) en pourcentage sur 12 mois		15		(9)

Les charges financières et revenus de placement se sont élevés à 244 millions de dollars en 2025-2026, soit une hausse de 32 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à 2024-2025.

Les charges financières se sont établies à 259 millions de dollars en 2025-2026, comparativement à 274 millions de dollars en 2024-2025, soit une diminution de 15 millions de dollars, ou 5 %, en lien essentiellement avec les profits de change et la baisse des taux d'emprunt. Cette diminution a été neutralisée en partie par la hausse du solde de la dette à long terme.

Les fonds d'amortissement et autres revenus de placement se sont élevés à 19 millions de dollars en 2025-2026, contre 18 millions de dollars en 2024-2025, une hausse de 1 million de dollars, ou 6 %, qui reflète l'augmentation des bénéfices des placements des fonds d'amortissement.

Les revenus de placement des fonds au titre du secteur nucléaire se sont établis à 52 millions de dollars en 2025-2026, en baisse de 43 millions de dollars, ou 45 %, par rapport à 2024-2025. La baisse découle de la diminution du rendement de marché des placements dans les fonds d'un exercice à l'autre.

La désactualisation des fonds relatifs au démantèlement a totalisé 56 millions de dollars en 2025-2026, soit une augmentation de 5 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à 2024-2025. Énergie NB est dans l'obligation de démanteler et d'enlever certains actifs à la fin de leur durée d'utilité. Cette obligation donne lieu à un passif financier qui augmente au fil du temps par la comptabilisation de la charge de désactualisation.

Situation financière

Le tableau suivant présente les variations dans l'état consolidé de la situation financière du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 :

Variation (en millions)	(\$)	(%)
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions Voir l'état des flux de trésorerie, à la page 84	120	1 333
Débiteurs Diminution du financement à recevoir, contrebalancée en partie par une augmentation des sommes à recevoir de clients de l'intérieur et de l'extérieur de la province	(15)	(3)
Matériel, fournitures et combustible Achat de stocks de combustible, principalement du mazout lourd et du charbon, pour produire de l'électricité	59	26
Charges payées d'avance Calendrier de comptabilisation des charges	10	43
Immobilisations corporelles Investissements dans de nouvelles infrastructures, contrebalancés par la charge d'amortissement	247	5
Immobilisations incorporelles Amortissement des immobilisations incorporelles et sorties comptabilisés au cours de l'exercice considéré	(9)	(16)
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié Variations de la valeur de marché, retraits et dépôts	40	4
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement Versements effectués au cours de l'exercice et bénéfices générés	71	13
Actifs dérivés Variations de la juste valeur	(39)	(34)
Soldes réglementaires Soldes établis au cours de l'exercice et intérêts, contrebalancés par les recouvrements auprès des clients	32	3
Dette à court term Variation liée aux taux d'intérêt, au calendrier des émissions de titres de créance à long terme et aux besoins de trésorerie à court terme	(292)	(31)
Créditeurs et charges à payer Calendrier des charges et des paiements aux fournisseurs	42	10
Produits différés Comptabilisation des subventions gouvernementales à titre de produits	12	100
Passifs dérivés Variations de la juste valeur	(16)	(40)
Dette à long terme Produit des émissions de titres de créance à long terme, contrebalancé par les remboursements d'emprunts	878	17
Obligations locatives Remboursements de principal sur les obligations	(1)	(3)
Passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié Modification des estimations de coûts et des taux d'actualisation	54	5
Avantages postérieurs à l'emploi Charge au titre des avantages sociaux, moins les prestations versées, compte tenu des gains actuariels et des pertes actuarielles	1	1
Provisions au titre d'autres passifs et de charges Apports des clients en cours d'exercice, contrebalancés par les produits comptabilisés au cours de l'exercice	16	23
Capitaux propres Bénéfice net et autres éléments du résultat global	20	41

SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires sont comptabilisés lorsqu'ils ont été approuvés par la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick ou si la direction est d'avis que le recouvrement est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des sommes facturées aux clients par rapport aux charges engagées par Énergie NB.

Les soldes réglementaires d'Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

Soldes réglementaires (en millions)	2025-2026		2024-2025	
	\$	%	\$	%
Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée (IMA)	10	1	6	1
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	9	1	8	1
Compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute	(90)	(8)	(75)	(7)
Report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande	89	8	59	5
Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	474	40	341	30
Report relatif au progiciel de gestion intégré	4	-	1	-
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	126	11	134	12
Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau	560	47	586	51
Report des coûts de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau	-	-	27	2
Report de nivellement des tarifs	-	-	63	5
Total	1 182	100	1 150	100
Augmentation (diminution) en pourcentage sur 12 mois		3		27

Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les soldes des comptes réglementaires.

Solde réglementaire – Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée (IMA)

Le compte au titre de la radiation liée à l'IMA affichait un solde de 10 millions de dollars au 31 mars 2026. En 2025-2026, un montant de 4 millions de dollars a été comptabilisé en résultat net, soit 3 millions de dollars pour des radiations prévues et 1 million de dollars pour les intérêts.

Solde réglementaire – Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Le compte au titre de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction affichait un solde de 9 millions de dollars au 31 mars 2026. En 2025-2026, un montant de 1 million de dollars a été comptabilisé en résultat net, relativement à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction en lien avec les travaux en cours sur les immobilisations.

Solde réglementaire – Compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute

Le compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute affichait un solde de (90) millions de dollars au 31 mars 2026. En 2025-2026, une hausse de 15 millions de dollars a été comptabilisée en résultat net, ce qui comprend un écart sur le budget de 30 millions de dollars et des intérêts de 2 millions de dollars, en partie contrebalancés par un ajustement de 17 millions de dollars apporté au compte d'écarts.

Solde réglementaire – Report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande

Le compte de report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande affichait un solde de 89 millions de dollars au 31 mars 2026. En 2025-2026, un montant de 30 millions de dollars a été comptabilisé en résultat net, ce qui comprend des dépenses admissibles de 33 millions de dollars et des intérêts de 3 millions de dollars, en partie contrebalancés par un amortissement de 6 millions de dollars.

Solde réglementaire – Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique

Le solde du compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique s'élevait à 474 millions de dollars au 31 mars 2026. En 2025-2026, un montant de 133 millions de dollars a été comptabilisé en résultat net, en lien avec un écart sur le budget de 191 millions de dollars et des charges d'intérêts de 12 millions de dollars, en partie contrebalancés par un ajustement de 70 millions de dollars apporté au compte d'écart.

Solde réglementaire – Report relatif au progiciel de gestion intégré

Le compte de report relatif au progiciel de gestion intégré affichait un solde de 4 millions de dollars au 31 mars 2026. En 2025-2026, un montant de 3 millions de dollars a été comptabilisé au compte, relativement principalement à des dépenses de projet admissibles liées à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré.

Solde réglementaire – Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Le compte de règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. affichait un solde de 126 millions de dollars au 31 mars 2026. En 2025-2026, un montant de 8 millions de dollars a été comptabilisé en résultat net, ce qui comprend des charges d'intérêts de 6 millions de dollars, en partie contrebalancées par un amortissement et des économies d'intérêts connexes de 14 millions de dollars.

Solde réglementaire – Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Le compte de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau affichait un solde de 560 millions de dollars au 31 mars 2026. En 2025-2026, un montant de 26 millions de dollars a été comptabilisé en résultat net, ce qui comprend un amortissement de 52 millions de dollars, en partie contrebalancé par des charges d'intérêts de 26 millions de dollars.

Solde réglementaire – Report des coûts de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau

Le compte de report relatif à l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau a été entièrement comptabilisé en résultat net au 31 mars 2026. En 2025-2026, des variations des soldes réglementaires de 27 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat net pour contrebalancer les coûts attendus de l'énergie de remplacement liée aux arrêts prévus de la centrale nucléaire de Point Lepreau en 2024-2025 et 2025-2026. Il s'agissait d'un compte temporaire au 31 mars 2026.

Solde réglementaire – Report de nivellement des tarifs

Le compte relatif au nivellement des tarifs a été entièrement comptabilisé en résultat net au 31 mars 2026. Le compte a eu pour effet de réduire la hausse moyenne des tarifs pour 2024-2025, la faisant passer de 14,4 % à 9,14 %, et d'augmenter la hausse moyenne des tarifs pour 2025-2026, la faisant passer de 5,0 % à 9,14 %. Il s'agissait d'un compte temporaire au 31 mars 2026.

SOURCES DE FINANCEMENT

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme ont varié d'un minimum de 2,21 % à un maximum de 2,74 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme ont varié d'un minimum de 1,80 % à un maximum de 6,29 % au sein du portefeuille.

Les besoins en matière de sources de financement d'Énergie NB consistent principalement en des besoins en fonds de roulement, des dépenses d'investissement, ainsi que le service et le remboursement de la dette. Les sources de financement d'Énergie NB se composent principalement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des placements et du produit des émissions de titres de créance. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation dépendent de plusieurs facteurs, notamment les prix des marchandises, les décisions réglementaires relatives aux tarifs de l'électricité et le calendrier connexe ainsi que le recouvrement des coûts engagés pour offrir des services aux clients, les taux de change et les occasions de ventes à l'extérieur de la province.

Faits saillants des flux de trésorerie

Faits saillants des flux de trésorerie (en millions)	2025-2026	2024-2025	Variation
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	464 \$	163 \$	301 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(665)	(593)	(72)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	321	429	(108)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	120 \$	(1) \$	121 \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Les activités d'exploitation comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 464 millions de dollars en 2025-2026, soit une augmentation de 301 millions de dollars par rapport à 2024-2025. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des volumes de ventes à l'exportation découlant de l'élargissement des contrats aux États Unis, ce qui a contribué à accroître les rentrées de fonds provenant des activités d'exploitation.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son infrastructure pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Ces investissements sont réalisés en vue du maintien des biens de production d'électricité ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution existants et comprennent les activités de remplacement et de remise à neuf. Une partie des ressources est affectée aux grands projets, notamment le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale Mactaquac et le projet d'IMA, ainsi qu'aux dépenses liées à l'expansion des principales activités d'Énergie NB visant à répondre à la demande des clients. Énergie NB investit également dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace.

En 2025-2026, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 665 millions de dollars, soit une augmentation de 72 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à 2024-2025. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des dépenses liées aux immobilisations corporelles, notamment pour le remplacement continu des actifs, les arrêts aux fins d'entretien et les dépenses liées aux grands projets.

Activités de financement

Les activités de financement correspondent aux transactions avec des parties externes telles que les actionnaires et les créanciers et comprennent les variations de la dette et les versements dans le fonds d'amortissement et les remboursements depuis ce dernier. Énergie NB entreprend ces activités afin d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

Activités de financement (en millions)	2025-2026	2024-2025	Variation
Produit tiré de la dette à long terme	874 \$	151 \$	723 \$
Remboursements d'emprunts	(200)	(50)	(150)
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	(292)	384	(676)
Versements dans le fonds d'amortissement	(57)	(51)	(6)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	5	5	-
Remboursement d'obligations locatives	(9)	(10)	1
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	321 \$	429 \$	(108) \$

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 321 millions de dollars en 2025-2026, soit une baisse de 108 millions de dollars par rapport à 2024-2025. Cette baisse s'explique essentiellement par une réduction de 292 millions de dollars de la dette à court terme, contrebalancée en partie par une hausse de 874 millions de dollars du produit tiré de la dette à long terme, laquelle reflète un accroissement des emprunts pour financer les dépenses d'investissement.

GESTION DU CAPITAL

Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la Loi sur l'électricité est de 80/20. Énergie NB s'est engagée à faire des progrès constants vers l'atteinte de cet objectif tout en réaffirmant son engagement à maintenir les tarifs aussi bas que possible.

Gestion du capital (en millions)	2025/26	2024/25
Dettes à long terme	\$6,074	\$5,196
Partie courante de la dette à long terme	-	200
Obligations locatives	37	38
Partie courante des obligations locatives	8	7
Passif financier	35	35
Dettes à court terme	662	954
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(637)	(566)
Trésorerie	(6)	(9)
Trésorerie soumise à restrictions	(123)	-
Dettes nettes totales	\$6,050	\$5,855
Résultats non distribués	\$545	\$532
Cumul des autres éléments du résultat global	(41)	(48)
Capital total	\$6,554	\$6,339
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	92%	92%

Facteurs ayant influé sur la dette

En 2025-2026, la dette nette d'Énergie NB a connu une hausse de 195 millions de dollars, comparativement à une hausse de 427 millions de dollars en 2024-2025, soit un écart favorable sur 12 mois de 232 millions de dollars. La hausse de la dette nette est principalement attribuable aux dépenses d'investissement, en partie contrebalancées par l'augmentation des flux de trésorerie d'exploitation.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

Changements futurs

Veillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers consolidés pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en œuvre.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Veillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers consolidés pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.

GESTION DU RISQUE

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et changeant est exposée à un certain nombre de risques dans le cadre de son plan stratégique et de son mandat. Une série de risques financiers liés au marché, comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises ainsi que des risques opérationnels, y compris les risques liés à la sécurité, les risques environnementaux et les risques stratégiques, représentent des enjeux considérables pour les activités de la Société. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés à l'échelle de l'entreprise afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques.

Gestion des risques d'entreprise

Les risques sont gérés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise d'Énergie NB. La stratégie et les objectifs de l'entreprise servent de fondement à toutes les activités de gestion des risques et, dans le cadre du processus de planification, le conseil d'administration établit l'appétit et la tolérance globaux de la Société en matière de risque.

Le processus de gestion des risques d'entreprise repose sur une méthode uniforme à l'échelle de l'entreprise, laquelle permet de dégager une vision globale du risque qui est régulièrement communiquée à la direction et au conseil d'administration. La méthode et la communication d'informations connexes sont soutenues par des discussions ouvertes et continues sur le risque qui permettent aux intervenants clés d'acquérir une compréhension commune des facteurs internes et externes qui peuvent avoir une incidence négative sur les objectifs d'Énergie NB. Les risques qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de l'organisation sont répertoriés, évalués et gérés au moyen d'ateliers périodiques portant sur l'évaluation des risques et de la mise en œuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus pour les risques hautement prioritaires.

En intégrant des techniques de gestion des risques dans ses activités quotidiennes, Énergie NB est mieux outillée pour repérer les risques qui touchent ses objectifs et pour gérer les risques de manière cohérente avec la stratégie de l'entreprise.

Gestion du risque financier

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB, lesquelles se concentrent sur les domaines qui ont l'incidence la plus grande sur la rentabilité et les flux de trésorerie. Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, en ayant recours notamment à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts sous-jacents liés aux activités ou aux sources de risque, lesquelles comprennent notamment :

- l'achat d'énergie et de crédits pour l'énergie renouvelable;
- l'achat de combustible et le transport connexe;
- la variabilité des cours du change et des prix des marchandises;
- la variabilité des taux d'intérêt;
- le défaut des contreparties d'honorer leurs obligations contractuelles;
- la prise de risques financiers non autorisés;
- des modèles inappropriés ou invalides aux fins de gestion des risques financiers.

Principaux risques d'entreprise

Énergie NB évalue périodiquement ses principaux risques d'entreprise et les risques changent avec le temps. La section suivante explique les douze principaux risques d'entreprise en 2025-2026.

Viabilité financière

Énergie NB est tenue par la loi d'atteindre progressivement un ratio capitaux empruntés/capitaux propres de 80/20. Le manque de progrès d'Énergie NB a suscité l'inquiétude du vérificateur général de la province et des agences de notation du gouvernement provincial. Si Énergie NB ne fait pas de progrès significatifs pour améliorer sa structure du capital, sa capacité à demeurer une organisation viable sur le plan financier pourrait être compromise, ce qui pourrait entraîner l'abaissement potentiel de la note de crédit de la province, l'augmentation des coûts d'emprunt et des restrictions quant aux options d'investissement futur dans des infrastructures essentielles comme la centrale de Mactaquac.

La viabilité financière sera assurée par le recours à une approche multidimensionnelle visant à accroître les flux de trésorerie disponibles. Cette approche comprend l'élaboration d'une feuille de route, la mise en œuvre de mesures rigoureuses d'optimisation des coûts, des processus d'investissement et de gouvernance des capitaux de premier ordre, des augmentations de tarifs appropriées pour couvrir les coûts et atteindre les cibles en matière de ratio d'endettement, le recours à des reports réglementaires pour recouvrer les coûts engagés judicieusement, et la recherche d'occasions sur les marchés à l'intérieur et à l'extérieur de la province. En outre, la recherche de mesures de financement incitatif et d'autres approches pour le financement continu des actifs existants et des besoins d'investissement futurs sera examinée, en parallèle à l'établissement de partenariats stratégiques.

Sécurité énergétique

La charge dans la province croît et la demande des clients évolue. Énergie NB doit également composer avec l'évolution des profils de production et de charge, l'évolution des politiques en matière de changements climatiques et les longs délais de sélection et de construction de nouvelles infrastructures de production et de transport. Par conséquent, sans prendre les mesures appropriées, le service public pourrait ne pas être en mesure de répondre aux besoins futurs en énergie, ce qui entraînerait une incapacité à servir les clients, des sanctions réglementaires et une incidence sur sa réputation.

En tant que service public dont la période de pointe est l'hiver, Énergie NB atteint généralement ses pointes les plus élevées en janvier et en février, qui sont les mois les plus froids dans la province. Toutefois, une pénurie d'énergie pourrait survenir à tout moment au cours de l'année pendant les périodes où les centrales ou les interconnexions des réseaux de transport ne sont pas disponibles.

La sécurité énergétique est une priorité absolue pour le service public et plusieurs initiatives sont en cours pour réduire le risque à cet égard. Énergie NB élargit son programme de réponse à la demande de pointe/industrielle pour l'hiver 2026 en élaborant une stratégie en matière de ressources énergétiques distribuées et de réponse à la demande pour l'aider à répondre aux besoins en capacité, en établissant une feuille de route pour la construction de projets de production et de transport, et en renforçant les processus afin d'améliorer l'état de préparation organisationnel si un incident de perte de capacité survenait.

À l'issue d'une audience réglementaire, Énergie NB a récemment obtenu l'approbation de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour une nouvelle centrale à turbines à combustion à double combustible de 500 MW. Énergie NB accroît sa capacité de production à l'intérieur de la province grâce à la conclusion de contrats visant une nouvelle capacité de production éolienne, en plus d'explorer des possibilités de nouvelle production nucléaire, d'envisager la conversion de la centrale de Belledune à la biomasse pour la poursuite de son exploitation au-delà de 2030 et de planifier le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac pour servir les Néo-Brunswickois à plus long terme.

Cybersécurité

La cybersécurité est une préoccupation constante pour les entreprises du monde entier, et le piratage et l'atteinte à la protection des données provenant de systèmes d'entreprise sont de plus en plus fréquents. Énergie NB s'appuie sur des technologies de l'information et des techniques d'exploitation pour mener ses activités, et ces systèmes doivent être maintenus et sécurisés.

Le risque d'attaque pour Énergie NB augmente, comme c'est le cas pour d'autres entreprises, en raison de la dépendance croissante à l'égard de la technologie de l'information et des communications et du degré de maîtrise technique des personnes qui tentent d'accéder aux données. Énergie NB souscrit une cyberassurance pour atténuer les conséquences financières en cas de violation des données.

Énergie NB dispose d'une équipe de cybersécurité dévouée et bien formée qui se concentre sur la protection des systèmes d'Énergie NB. Une partie de ce travail consiste à sensibiliser tous les membres du personnel au risque de cyberattaque en leur offrant une formation obligatoire et en leur faisant subir des tests régulièrement. Le périmètre de sécurité de la Société est robuste et continue d'être renforcé grâce à des examens périodiques effectués par des tiers qui visent à cerner les lacunes. Énergie NB collabore également avec les représentants du secteur et le milieu universitaire, qui la guident en matière de cybersécurité.

Énergie NB forme tous les membres du personnel en vue d'une utilisation sécuritaire et appropriée de la technologie liée à leur rôle. Tout le personnel d'Énergie NB doit suivre une formation sur la cybersécurité tous les ans et la Société évalue régulièrement l'efficacité de la formation et le degré de sensibilisation en utilisant des tests d'hameçonnage.

Fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau

L'exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au rendement financier et environnemental d'Énergie NB. L'exploitation d'une centrale nucléaire est complexe et fait l'objet d'une surveillance réglementaire considérable de tous les aspects de l'exploitation en vue de veiller à ce que les processus et les mesures nécessaires soient en place pour assurer la sûreté et la fiabilité de la centrale. Énergie NB aspire à être un exploitant nucléaire de calibre mondial et accueille favorablement les échanges avec les organismes de réglementation, les organisations professionnelles et les pairs.

Certains équipements majeurs de la centrale nucléaire de Point Lepreau ont largement dépassé leur durée de vie prévue, qui est généralement de 30 ans. L'équipement vieillissant représente un risque d'interruption majeure en raison d'une défaillance soudaine.

Une stratégie de remplacement des composants clés qui réduira le risque pour la centrale nucléaire de Point Lepreau au fur et à mesure que les composants seront remplacés au cours des prochaines années a été élaborée. Cette stratégie a été intégrée dans les plans d'interruption, les activités de gestion des actifs à long terme et les budgets. Le risque est par ailleurs atténué par la surveillance en ligne de certains équipements et par l'achat de composants de rechange essentiels.

Fiabilité de la production conventionnelle

Énergie NB détient un ensemble diversifié de sources de production et de contrats d'achat d'électricité. Une grande partie de l'infrastructure de production d'Énergie NB a été installée dans les années 1950, 1960 et 1970 et doit bientôt être remplacée ou remise à neuf. Le système de production d'Énergie NB est composé d'installations à charge minimale qui fonctionnent à longueur d'année, ainsi que d'unités qui ne fonctionnent généralement que pendant les jours les plus froids de l'hiver, lorsque le Nouveau-Brunswick connaît des périodes de consommation d'énergie élevée (demande de pointe). Il est primordial que toutes les installations de production fonctionnent de façon fiable pour qu'Énergie NB puisse satisfaire à la demande d'énergie.

Énergie NB met l'accent sur l'amélioration de la gestion des interruptions planifiées et non planifiées, le renforcement de la surveillance des zones de risque de fiabilité de la production, l'amélioration des évaluations de l'état et du rendement des actifs et la réalisation d'investissements clés en matière d'immobilisations et d'entretien.

Grands projets

Énergie NB réalisera plusieurs grands projets au cours des 15 à 20 prochaines années, y compris le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, le projet de combustible de remplacement de Belledune et des projets d'infrastructure de transport dans le sud de la province. Il est important que le service public réalise ces grands projets en respectant les échéanciers et les budgets pour assurer la transition à un approvisionnement en énergie propre et rentable et moderniser son réseau.

Énergie NB entretient des relations avec d'autres services publics pour comprendre comment ils gèrent actuellement la gouvernance des grands projets, les modèles de réalisation des projets et la structure organisationnelle, y compris les leçons apprises et les recommandations pour assurer que les projets seront couronnés de succès. Le service public a également retenu les services d'un tiers afin de l'aider à établir une structure organisationnelle pour ses grands projets et à mettre en place des processus qui tiennent compte des meilleures pratiques en matière de gestion de grands projets.

Continuité des activités

En cas de perturbation importante, telle une cyberattaque, survenant en l'absence d'un cadre de continuité des activités complet et coordonné, le service public pourrait devoir composer avec des capacités d'intervention inégales, de longues interruptions de services pour les clients, des pertes financières, des pénalités réglementaires et une atteinte à sa réputation.

Énergie NB a entrepris des travaux visant à renforcer son programme de continuité des activités, dont un examen complet de l'état actuel de la gestion de la continuité des activités, un inventaire des processus opérationnels essentiels et des actifs sous jacents ainsi qu'une comparaison du programme par rapport aux normes sectorielles. Énergie NB évaluera également certaines incidences sur l'entreprise, de même que les menaces et les vulnérabilités, et mettra en place des améliorations.

Érosion de la confiance

Énergie NB est exposée à un risque d'érosion de la confiance parmi ses parties prenantes et ses principaux partenaires externes en raison de préoccupations liées à l'exactitude de la facturation, au manque apparent de transparence, à la fiabilité inégale des services, à la hausse des tarifs, à une compréhension limitée des avantages des compteurs intelligents et de la valeur des investissements dans le réseau, ainsi qu'à l'impression de plus en plus forte d'une mauvaise gestion organisationnelle.

Afin de gérer ce risque, Énergie NB a identifié des groupes de parties prenantes clés, dont des municipalités, des associations sectorielles, des chambres de commerce, des entrepreneurs, des élus et des partenaires de développement économique. Le service public planifie des initiatives ciblées, comme des allocutions, des séances de mobilisation et de sensibilisation sur des sujets prioritaires, des activités de communication élargies et l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel visant à accroître la transparence et à renforcer la confiance. Une étude sur les besoins et les opinions des parties prenantes est en cours pour mieux orienter les futures activités, et d'autres travaux devraient permettre d'établir pour ces groupes de parties prenantes des indicateurs de risque plus précis qui dépassent la portée des mesures résidentielles existantes.

Efficacité de la transformation

Énergie NB est en pleine transformation. Le document *Dynamiser notre avenir : Plan stratégique 2023-2035* décrit les six changements stratégiques qui la transformeront, ainsi que plusieurs initiatives qui permettront à Énergie NB d'offrir une valeur concurrentielle à ses clients tout en assurant la transition vers un approvisionnement en énergie propre rentable, en modernisant le réseau et en stimulant l'électrification et la croissance de la charge. Dans le cadre d'une transformation aussi exhaustive et complexe, il sera difficile d'atteindre les objectifs stratégiques du service public dans les délais prévus en raison d'aspects complexes comme la gouvernance de projet, la gestion du changement et l'affectation des sources.

Récemment publié par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le document *Prêt pour l'avenir – Un examen approfondi d'Énergie NB*, qui s'appuie notamment sur les résultats d'un examen réalisé par un comité indépendant et d'une consultation publique menée dans toute la province, favorisera également des changements au sein du service public et du secteur de l'énergie de la province. L'examen a permis de relever des aspects à améliorer et de formuler 50 recommandations faisant intervenir Énergie NB, le gouvernement, les organismes de réglementation et d'autres partenaires. Énergie NB continuera de travailler en partenariat avec l'actionnaire pour faire avancer les priorités et donner suite aux recommandations.

Pour assurer l'efficacité de la transformation, le service public améliore les processus qui permettront une meilleure gestion de projet, notamment l'affectation des ressources, l'estimation, le suivi de la réalisation des avantages et des mesures; l'alignement de multiples priorités concurrentes; et une gestion des risques améliorée. Des processus de gestion de projet améliorés permettront de veiller à ce que les risques liés à l'atteinte des objectifs soient atténués, à ce que le personnel et les dirigeants se sentent soutenus pour les aider à comprendre les changements et à s'y adapter, et à ce qu'il y ait des communications opportunes et significatives avec les parties prenantes internes et externes ainsi qu'une gouvernance plus solide des activités dans l'ensemble de l'organisation.

Transformation numérique

La transformation numérique fait référence au processus consistant à tirer parti des technologies et des capacités numériques pour permettre des changements et des transformations du modèle d'affaires. La numérisation place la technologie au premier plan de la création de valeur pour les entreprises. Énergie NB se transforme, animée par le désir de répondre aux attentes changeantes des clients tout en renforçant la situation financière de l'entreprise et en poursuivant sur la voie d'une énergie plus verte, la technologie étant un catalyseur essentiel à cet égard.

Énergie NB doit adapter sa structure organisationnelle pour atteindre un niveau plus élevé d'engagement commercial dans le domaine des technologies de l'information. L'objectif est de passer d'une conception organisationnelle axée sur la réponse à la demande à une conception qui stimule la demande de transformation. Il faudra de nombreuses années avant d'opérer ce virage, qui consiste à mettre l'accent non plus sur les systèmes dorsaux de traitement, mais sur les systèmes frontaux.

Pour atteindre ces objectifs de transformation, Énergie NB fait évoluer son modèle d'exploitation des technologies de l'information pour qu'il corresponde à ses ambitions sur le plan numérique en se concentrant sur les talents, la structure organisationnelle, les sources d'approvisionnement et les partenariats. Le groupe Technologie numérique d'Énergie NB a élaboré une stratégie numérique et une feuille de route qui lui permettront de se concentrer sur les principales capacités habilitantes et sur les résultats commerciaux ciblés. Un des éléments clés de la stratégie est le programme de modernisation de la plateforme d'entreprise en cours, également appelé mise à niveau du PGI, dont les principaux travaux devraient être achevés en septembre 2028 et les éléments supplémentaires, au printemps 2029.

Fiabilité du transport et de la distribution

À l'instar de son parc de centrales conventionnelles, une grande partie de l'infrastructure de transport et de distribution d'Énergie NB a été installée dans les années 1950, 1960 et 1970 et doit être remplacée ou remise en état. La situation est exacerbée par la fréquence et l'intensité croissantes des tempêtes qui peuvent causer des dommages importants et entraîner de longues interruptions de service pour les clients. L'augmentation des coûts et les contraintes en matière de ressources limitent le rythme auquel le service public peut remettre en état les infrastructures et renforcer les lignes de transport et de distribution les plus vulnérables.

Énergie NB effectue une planification rigoureuse conformément aux normes de fiabilité du Northeast Power Coordinating Council et de la North American Electric Reliability Corporation, afin de s'assurer que le réseau de transport est planifié de manière à répondre aux besoins futurs et à maintenir la fiabilité auprès des clients. Le service public a également préparé des plans de renouvellement, de renforcement, de gestion de la végétation et d'élargissement des emprises de ses installations de transport et de distribution qui lui permettront de cibler les secteurs à risque élevé, et il met l'accent sur l'amélioration de ses mesures en cas de tempêtes.



États Financiers Consolidés

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport de la direction

États financiers consolidés

Notes des états financiers consolidés

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'honorable Louise Imbeault,
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Société d'énergie du Nouveau-Brunswick** et de ses filiales [la « Société »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état consolidé du résultat net, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Saint John, Canada
Le 23 juin 2026



Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick
Rapport annuel

Société membre d'Ernst & Young Global Limited

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les IFRS, incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables significatives résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 23 juin 2026. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs d'Énergie NB sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et des finances du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité de vérification et des finances est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités.

Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le Comité de vérification et des finances et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au Comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les IFRS.

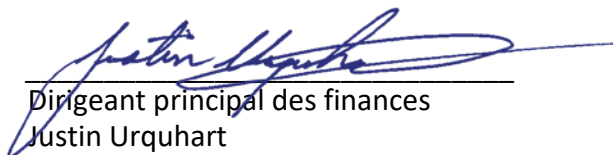
Au nom de la direction



Présidente-directrice générale

Lori Clark

Le 23 juin 2026



Dirigeant principal des finances

Justin Urquhart

Le 23 juin 2026

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2026	2025
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		6 \$	9 \$
Trésorerie soumise à restrictions	5	123	-
Débiteurs	6	505	520
Matériel, fournitures et combustible	7	289	230
Charges payées d'avance		33	23
Actifs dérivés	29	56	86
Total des actifs courants		1 012	868
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	8	5 275	5 028
Immobilisations incorporelles	9	46	55
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	10	1 057	1 017
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	11	637	566
Actifs dérivés	29	21	30
Charges payées d'avance non courantes		19	17
Total des actifs non courants		7 055	6 713
Total des actifs		8 067	7 581
Soldes réglementaires	12	1 182	1 150
Total des actifs et des soldes réglementaires		9 249 \$	8 731 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2026	2025
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette à court terme	13	662 \$	954 \$
Créditeurs et charges à payer		467	425
Produits différés		12	-
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		33	30
Partie courante de la dette à long terme	14	-	200
Partie courante des obligations locatives	15	8	7
Passifs dérivés	29	18	20
Total des passifs courants		1 200	1 636
Passifs non courants			
Dette à long terme	14	6 074	5 196
Obligations locatives	15	37	38
Passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	17	1 204	1 150
Avantages postérieurs à l'emploi	18	102	101
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	19	87	71
Passif financier	20	35	35
Passifs dérivés	29	6	20
Total des passifs non courants		7 545	6 611
Total des passifs		8 745	8 247
Capitaux propres			
Cumul des autres éléments du résultat global		(41)	(48)
Résultats non distribués		545	532
Total des capitaux propres		504	484
Total des passifs et des capitaux propres		9 249 \$	8 731 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,


Président du conseil


Présidente directrice générale

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2026	2025
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province	21	2 004 \$	1 842 \$
À l'extérieur de la province	21	984	650
Divers	22	142	127
		3 130	2 619
Charges			
Combustible et achats d'électricité	23	1 758	1 500
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	24	664	661
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	25	436	419
Impôts fonciers et taxes sur les services publics	26	47	47
		2 905	2 627
Bénéfice (perte) d'exploitation		225	(8)
Charges financières	27	(259)	(274)
Désactualisation des passifs au titre du démantèlement	17	(56)	(51)
Revenus de placement des fonds au titre du secteur nucléaire	10	52	95
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	11	19	18
Perte nette avant les variations des soldes réglementaires		(19)	(220)
Variation nette des soldes réglementaires	12	32	243
Bénéfice net		13 \$	23 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2026	2025
Bénéfice net		13 \$	23 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat			
Profit net latent sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	29	85	87
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		2	2
Reclassement dans le résultat net des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	29	(79)	(31)
		8	58
Éléments qui ne seront pas classés dans le résultat			
Perte actuarielle nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi	18	(1)	(3)
Autres éléments du résultat global		7	55
Total du résultat global		20 \$	78 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

	Cumul des autres éléments du résultat global					
	Couvertures de flux de trésorerie (note 29)	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	Pertes actuarielles au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2024	(19) \$	(30) \$	(54) \$	(103) \$	509 \$	406 \$
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	23	23
Autres éléments du résultat global	56	2	(3)	55	-	55
Solde au 31 mars 2025	37	(28)	(57)	(48)	532	484
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	13	13
Autres éléments du résultat global	6	2	(1)	7	-	7
Solde au 31 mars 2026	43 \$	(26) \$	(58) \$	(41) \$	545 \$	504 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2026	2025
Bénéfice net		13 \$	23 \$
Activités d'exploitation			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	25	436	419
Charges financières	27	259	274
Variation nette des soldes réglementaires	12	(32)	(243)
Revenus de placements	10 et 11	(71)	(114)
Désactualisation des passifs au titre du démantèlement	17	56	51
Autres montants imputés aux résultats ne nécessitant aucun paiement en espèces		37	12
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie	33	1	2
		699	424
Intérêts payés		(244)	(259)
Apport des clients	19	19	7
Paiements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	18	(7)	(7)
Paiements anticipés à long terme		(3)	(2)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		464	163
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite du produit et des subventions publiques		(657)	(581)
Retraits nets du fonds liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement		11	17
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement	17	(19)	(29)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		(665)	(593)
Activités de financement	28		
Produit des émissions de titres de créance à long terme	14	874	151
Remboursements d'emprunts	14	(200)	(50)
(Remboursement) produit de la dette à court terme	13	(292)	384
Versements dans le fonds d'amortissement	11	(57)	(51)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	11	5	5
Remboursement de principal sur les obligations locatives	15	(9)	(10)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement		321	429
Entrées (sorties) nettes de trésorerie		120	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	10	9	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice		129 \$	9 \$
Trésorerie		6 \$	9 \$
Trésorerie soumise à restrictions	5	123	-
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		129 \$	9 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB » ou la « Société »), qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920, est une filiale de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (« Corporation de portefeuille Énergie NB »), société d'État de propriété provinciale. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick* et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick* confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la Province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'Énergie NB »). Commercialisation d'Énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'Énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'Énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État provinciales, Énergie NB et Commercialisation d'Énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 29) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 10). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants figurant dans les présents états financiers consolidés sont en dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 23 juin 2026.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- le montant présenté des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- le montant présenté des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations :

Note	Estimation
Note 3. d	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
Note 3. g	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié
Note 3. h	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
Note 3. i	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
Note 3. j	Évaluation des produits non facturés
Note 3. n	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables et ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Note	Jugement
Note 3. b	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
Note 3. d	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
Note 3. m	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location
Note 30	Pertes sur créances

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées

Aucune nouvelle norme ni modification susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés n'a été adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2026 et qui n'ont pas été appliquées pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 mars 2026 :

Norme	Date d'entrée en vigueur
<i>Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11</i>	1 ^{er} avril 2026
IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> , et IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2026
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> , et IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	1 ^{er} avril 2026
IFRS 18, <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>	1 ^{er} avril 2027
IFRS 19, <i>Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public</i>	1 ^{er} avril 2027

L'IASB a publié neuf modifications de portée limitée dans le cadre de sa mise à jour périodique des Normes IFRS de comptabilité. Elles comprennent des clarifications, des simplifications, des corrections ou des changements afin de favoriser une application uniforme d'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ainsi que des indications connexes relatives à la mise en œuvre d'IFRS 7, d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

L'IASB a publié des modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et à IFRS 9, *Instruments financiers*. Les modifications visent les conventions d'achat d'électricité produite à partir de sources naturelles. Elles précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité », permettent d'appliquer la comptabilité de couverture si les contrats sont utilisés comme instruments de couverture et ajoutent de nouvelles obligations d'information.

L'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications instaurent trois nouveaux objectifs en matière d'informations à fournir sur la décomptabilisation des passifs financiers, l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers et le traitement comptable des actifs garantis uniquement par sûreté réelle. Les modifications prévoient également la présentation d'informations supplémentaires sur les actifs et passifs financiers dont les modalités contractuelles sont liées à une éventualité.

L'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme introduit de nouvelles catégories et nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net, exige la communication des mesures de la performance définies par la direction, et comprend de nouvelles dispositions relatives à l'emplacement, au regroupement et à la ventilation des informations financières.

L'IASB a publié IFRS 19, *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public*, qui permet aux entités admissibles de choisir d'appliquer des exigences réduites en matière d'informations à fournir tout en continuant d'appliquer les dispositions en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'autres Normes IFRS de comptabilité.

Énergie NB évalue actuellement l'incidence de ces modifications et nouvelles normes sur les états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

a. Méthode de consolidation

Filiale

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

b. Réglementation des tarifs

Énergie NB a adopté IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*, en date du 31 mars 2016. Aux termes d'IFRS 14, les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la CESP approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable.

Les soldes débiteurs et créditeurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que l'inclusion de ces éléments dans les intrants admissibles aux fins d'établissement des tarifs donnera lieu à des montants au moins égaux au coût ou à l'avantage différé qui seront facturés ou crédités aux clients. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués de façon continue afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, de fournitures et de combustible autres que le combustible nucléaire sont comptabilisés au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont comptabilisés au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, un montant correspondant étant comptabilisé en diminution des charges d'exploitation.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût. Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les subventions publiques.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant admissibles à titre d'immobilisations et s'ils sont engagés régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis sur la période allant jusqu'à la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans le solde des immobilisations corporelles.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Les coûts d'emprunt sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré des emprunts généraux.

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est passée en revue annuellement et toute révision est appliquée prospectivement. Les principales catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrale nucléaire	4 - 7
Centrales hydroélectriques	4 - 100
Centrales thermiques	2 - 64
Centrales à turbines à combustion	10 - 40
Réseau de transport	19 - 70
Postes et sous-stations	15 - 62
Réseau de distribution	10 - 53
Bâtiments et biens	10 - 54
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	8 - 21
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés et le profit ou la perte sur la sortie est comptabilisé dans la charge d'amortissement.

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation. La Société évalue la dépréciation au niveau de l'entité consolidée, ce niveau étant l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») pertinente. Si des indices de dépréciation sont relevés, l'UGT est soumise à un test de dépréciation pour déterminer sa valeur recouvrable, et une perte de valeur est comptabilisée en résultat net correspondant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est établie comme étant la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité de l'actif.

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée. Elles sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a un indice que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	6 - 20

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

f. Dette à long terme

La dette à long terme est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de la dette à long terme est présentée à la note 29; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et les escomptes se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont comptabilisés ou pourraient l'être comprennent, notamment, les biens de production d'électricité et le combustible nucléaire irradié.

En ce qui concerne les biens de production d'électricité, les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB passe en revue ces calculs annuellement à l'égard :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

La valeur actualisée estimée des coûts liés au démantèlement des centrales à la fin de leur durée d'utilité a été comptabilisée en tant que passif au 31 mars 2026. Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités de démantèlement sont portées en diminution du passif. La charge de désactualisation est calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et est classée comme charge financière.

En ce qui concerne le combustible nucléaire irradié, les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB passe en revue ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée en tant que passif au 31 mars 2026 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés, quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des volumes réels de combustible nucléaire irradié jusqu'au 31 mars 2026.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation. Les dépenses courantes engagées dans le cadre de la gestion du combustible nucléaire irradié sont portées en diminution du passif.

La désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Autres centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

Énergie NB entend utiliser la plupart de ses autres actifs au titre des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Une stratégie modifiée à l'égard des travaux d'entretien a été adoptée concernant la centrale de Mactaquac. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. La direction réévalue cette détermination sur une base annuelle.

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »);
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRSPNB.

Le RRSPNB a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la Province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Les actifs et passifs du régime ne sont pas répartis entre les comptes séparés de chaque entité membre. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer une attribution précise, à tous les égards importants, de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRSPNB.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à présentations définies.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

h. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les principales hypothèses :

- sont établies au 31 mars;
- sont déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus est imputé en résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêts est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé dans les charges financières. Les gains et les pertes actuariels au titre du régime d'invalidité de longue durée sont comptabilisés en résultat net. Les gains et les pertes sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi restants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Une réduction du régime se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction du régime est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB.

Les apports des clients, qui représentent l'obligation d'Énergie NB de fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisés à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients connexes. Dans le cas des contrats perpétuels pour lesquels les actifs apportés soutiennent la fourniture continue de biens et de services, la durée estimée du contrat correspond à la durée d'utilité économique de l'actif. Ces apports sont comptabilisés dans les provisions au titre d'autres passifs et de charges et les apports remboursables sont classés comme passif courant jusqu'à ce qu'ils ne soient plus remboursables.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

j. Produits

Obligation de prestation et méthode de comptabilisation des produits

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province sont réputées constituer une seule obligation de prestation puisqu'elles représentent une série de biens distincts qui sont substantiellement identiques et qui suivent le même modèle de transfert au client. Ces obligations de prestation sont remplies à mesure que l'électricité est transférée au client et utilisée par celui-ci, ce qui est calculé au moyen d'un compteur. La comptabilisation des produits repose sur le volume d'électricité livré au client et les prix sont fondés sur un modèle de coût des services, lequel est passé en revue et approuvé par la CESP.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province sont comptabilisées chaque jour à mesure que l'électricité est transférée aux clients et utilisée par ceux-ci et reposent sur le prix de marché au moment de la vente ou sur les prix contractuels dans le cas des contrats à long terme.

Produits non facturés

Les produits non facturés correspondent aux produits tirés des services fournis qui n'ont pas encore été facturés aux clients. Ces produits sont comptabilisés en fonction des volumes livrés aux clients qui sont mesurés au moyen de compteurs. Les factures sont émises mensuellement.

Produits divers

Vente de gaz naturel

Les ventes sont comptabilisées lorsque le gaz naturel est livré au client et elles reposent sur le prix de marché au moment de la vente.

k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser certains types de dépenses engagées. Les subventions publiques sont comptabilisées lorsque le financement est reçu ou lorsqu'il est probable qu'il sera reçu. Ces subventions sont portées en diminution des charges de la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont classées dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

l. Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés en résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces ayant trait à des contrats de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

m. Contrats de location

Énergie NB à titre de preneur

Énergie NB détermine si un contrat est ou contient un contrat de location selon qu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient un contrat de location, Énergie NB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

L'obligation locative représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers futurs. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat de location dans la mesure où il peut être facilement déterminé. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut facilement être déterminé, Énergie NB utilise le taux d'emprunt marginal. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de renouvellement et de résiliation sont prises en compte s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. L'obligation locative est par la suite augmentée des intérêts et diminuée des paiements de loyers.

Énergie NB a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme de 12 mois ou moins ainsi que les contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur (moins de 5 000 dollars américains). Énergie NB passe en charges dans l'état consolidé du résultat net les paiements de loyers liés à ces contrats de location.

Énergie NB à titre de bailleur

Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, Énergie NB classe les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Énergie NB a établi que tous les contrats de location pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location simple. La plupart des contrats de location se rapportent à la location de chauffe-eau, dont la durée est de 15 ans et pour lesquels il n'y a aucune pénalité en cas de résiliation. Les produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés et sont facturés mensuellement pour les contrats de location simple. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la location des chauffe-eau, se reporter à la note 22.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

n. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers :

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	Coût amorti
Débiteurs	Coût amorti
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Coût amorti
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net à moins d'être désignés comme instruments de couverture, auquel cas juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers	
Dette à court terme	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Passif financier	Coût amorti
Obligations locatives	Coût amorti
Passifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net à moins d'être désignés comme instruments de couverture, auquel cas juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

n. Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Les actifs et passifs financiers de cette catégorie sont initialement évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, et, par la suite, sont évalués en fonction des remboursements de principal, augmentés ou diminués du cumul des amortissements de tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et de toute correction de valeur pour pertes.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers de cette catégorie, qui comprennent les dérivés et les fonds d'investissement, sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont évalués comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements. Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués par la suite à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat net.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers de cette catégorie sont principalement constitués d'instruments de couverture utilisés pour la gestion de la volatilité du marché. Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque l'instrument est destiné à être détenu et échangé contre des flux de trésorerie contractuels pour le remboursement du capital et des intérêts, et que les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à ces flux de trésorerie. Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués par la suite à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits et les pertes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé du résultat net ou comptabilisés dans la valeur comptable des actifs ou des passifs auxquels ils se rapportent.

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers classés comme étant évalués au coût amorti.

Les coûts de transaction liés aux instruments classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

0. Dérivés

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture, auquel cas elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs s'annulent presque totalement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie ne s'annulent pas totalement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net
inefficace	en résultat net

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

o. Dérivés (suite)

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte auparavant cumulé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation de la couverture sont maintenus dans les autres éléments du résultat global et sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit généré ou toute perte subie après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé en résultat net à mesure qu'il est généré ou qu'elle se produit.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés et, à ce titre, elle doit présenter à la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») ce qui suit :

- au moins une fois tous les trois ans, une demande de tarif général aux fins d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services;
- au moins une fois tous les trois ans, une demande aux fins d'approbation de ses besoins en revenus et des tarifs de transport. Ces besoins en revenus doivent être suffisants pour couvrir les coûts d'Énergie NB et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure du capital réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan intégré des ressources, à titre informatif;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan stratégique et financier ainsi que de dépenses d'investissement visant les trois prochains exercices;
- une fois l'an, une demande d'approbation du solde des comptes de marge d'écart brute et de l'avenant tarifaire applicable pour recouvrer auprès des clients ou rembourser à ceux-ci les soldes des comptes d'écart;
- au besoin, une demande d'approbation pour les projets d'investissement de 50 millions de dollars ou plus.

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers consolidés;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

5. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS

Au 31 mars 2026, Énergie NB détenait 123 millions de dollars (néant au 31 mars 2025) dans un compte de trésorerie soumise à restrictions. Ces fonds ne sont pas disponibles pour les besoins généraux de la Société, mais sont plutôt destinés au projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac pour les travaux préparatoires. Conformément aux modalités du contrat, les fonds ne peuvent être utilisés que pour financer les dépenses admissibles du projet.

La trésorerie soumise à restrictions est classée dans les actifs courants en fonction du calendrier prévu des sorties de trésorerie du projet. Les fonds devraient être utilisés au cours de la période de construction à court terme du projet.

6. DÉBITEURS

	Note	2026	2025
Créances clients		210 \$	236 \$
Autres débiteurs		131	149
Produits non facturés		167	139
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	30	(3)	(4)
		505 \$	520 \$

7. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2026	2025
Matériel et fournitures	56 \$	51 \$
Combustible nucléaire	66	43
Charbon	43	39
Mazout lourd	70	37
Crédits d'énergie renouvelable	18	21
Autres combustibles	36	39
	289 \$	230 \$

Au cours de l'exercice, une charge de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2025) a été comptabilisée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation. Le total des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'est chiffré à 399 millions de dollars (400 millions de dollars en 2025).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous-stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2024	4 495 \$	516 \$	571 \$	1 386 \$	431 \$	555 \$	7 954 \$
Entrées	-	-	-	-	(4)	579	575
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	-	-	-	6	-	7
Ajustements liés au démantèlement	60	1	-	-	-	-	61
Sorties	(146)	-	-	(31)	(11)	-	(188)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Transferts	344	53	51	162	41	(665)	(14)
Solde au 31 mars 2025	4 754	570	622	1 517	461	469	8 393
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} avril 2024	2 101	94	137	678	134	-	3 144
Charge d'amortissement	292	14	17	43	25	-	391
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	4	-	-	-	4	-	8
Sorties	(139)	-	-	(27)	(10)	-	(176)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Solde au 31 mars 2025	2 258	108	154	694	151	-	3 365
Valeur comptable – actifs au titre de droits d'utilisation au 31 mars 2025	18 \$	- \$	- \$	- \$	27 \$	- \$	45 \$
Valeur comptable – total des immobilisations corporelles, 2025	2 496 \$	462 \$	468 \$	823 \$	310 \$	469 \$	5 028 \$
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2025	4 754 \$	570 \$	622 \$	1 517 \$	461 \$	469 \$	8 393 \$
Entrées	-	-	-	-	(7)	661	654
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	-	-	-	6	-	7
Ajustements liés au démantèlement	12	(1)	-	-	-	-	11
Sorties	(100)	-	(1)	(35)	(9)	-	(145)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Transferts	315	21	46	112	20	(514)	-
Solde au 31 mars 2026	4 982	590	667	1 594	469	616	8 918
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} avril 2025	2 258	108	154	694	151	-	3 365
Charge d'amortissement	296	15	18	49	28	-	406
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	4	-	-	-	4	-	8
Sorties	(97)	-	-	(28)	(9)	-	(134)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Solde au 31 mars 2026	2 461	123	172	715	172	-	3 643
Valeur comptable – actifs au titre de droits d'utilisation au 31 mars 2026	15 \$	- \$	- \$	- \$	29 \$	- \$	44 \$
Valeur comptable – total des immobilisations corporelles, 2026	2 521 \$	467 \$	495 \$	879 \$	297 \$	616 \$	5 275 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le montant des subventions publiques classé en réduction des immobilisations corporelles en 2026 s'est établi à 10 millions de dollars (17 millions de dollars en 2025). Les montants ont été affectés aux petits réacteurs modulaires, au Fonds pour les changements climatiques et au Programme de prédéveloppement de l'électricité. Les subventions sont amorties sur la durée d'utilité des actifs correspondants.

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2026 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 4,48 % (4,44 % en 2025) se sont élevés à 18 millions de dollars (12 millions de dollars en 2025) (note 27).

Les transferts comprennent le reclassement des soldes liés à la construction en cours dans les immobilisations corporelles et incorporelles à la fin du projet. Les provisions pour les fonds utilisés pendant la construction ont également été transférées à l'actif connexe ou au compte d'actif réglementaire, où le recouvrement est effectué au moyen des tarifs futurs. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction est le montant nominal de la provision pour coût du capital autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification pendant la période de construction d'un actif. Elle est définie de façon plus détaillée à la note 12. Les projets jugés non viables ont été ramenés à leur valeur de récupération ou passés en charges. La charge s'est chiffrée à 4 millions de dollars en 2026 (25 millions de dollars en 2025).

Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utiliser l'actif sous-jacent. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est fondé sur le montant initial de l'obligation locative compte tenu de divers ajustements. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite amortis sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2024	19 \$	82 \$	3 \$	8 \$	112 \$
Entrées	-	-	-	6	6
Transferts	-	12	-	(4)	8
Solde au 31 mars 2025	19	94	3	10	126
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2024	5	55	1	-	61
Charge d'amortissement	-	10	-	-	10
Solde au 31 mars 2025	5	65	1	-	71
Valeur comptable au 31 mars 2025	14 \$	29 \$	2 \$	10 \$	55 \$
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2025	19 \$	94 \$	3 \$	10 \$	126 \$
Entrées	-	-	-	4	4
Sorties	-	(15)	-	-	(15)
Transferts	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2026	19	79	3	14	115
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2025	5	65	1	-	71
Charge d'amortissement	-	11	1	-	12
Sorties	-	(14)	-	-	(14)
Solde au 31 mars 2026	5	62	2	-	69
Valeur comptable au 31 mars 2026	14 \$	17 \$	1 \$	14 \$	46 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

10. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- a. les exigences relatives aux fonds;
- b. les fonds d'Énergie NB;
- c. l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire/ dépositaire	Objectif	Exigences de financement	Cotisations 2026	Cotisations 2025
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial (dépositaire)	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN.	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds	- \$	- \$
Fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	BNY Mellon (fiduciaire)	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN.	En vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée.	7 \$	6 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

10. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués :

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	Total 2026	Total 2025
Revenu fixe	252 \$	240 \$	492 \$	467 \$
Actions internationales	101	-	101	96
Placements non traditionnels	113	-	113	102
Actions canadiennes	25	-	25	21
Sociétés fermées dans le secteur de l'immobilier	94	-	94	86
Sociétés ouvertes dans le secteur de l'immobilier	23	-	23	31
Sociétés ouvertes dans le secteur de l'infrastructure	2	-	2	2
Sociétés fermées dans le secteur de l'infrastructure	88	-	88	85
Actions de sociétés fermées	119	-	119	127
Total des placements inclus dans les fonds constitués	817 \$	240 \$	1 057 \$	1 017 \$

Le tableau suivant présente les variations du fonds distinct au titre du démantèlement et du fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que du fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire :

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	Total 2026	Total 2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	788 \$	229 \$	1 017 \$	941 \$
Cotisations	-	7	7	6
Variations de la valeur de marché	48	4	52	95
Retraits	(18)	-	(18)	(23)
Autres variations	(1)	-	(1)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	817 \$	240 \$	1 057 \$	1 017 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, se reporter à la note 29, « Instruments financiers ».

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la Province du Nouveau-Brunswick 1 % du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente la variation du fonds d'amortissement :

	2026	2025
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	566 \$	502 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	19	18
Versements	57	51
Remboursements	(5)	(5)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	637 \$	566 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, se reporter à la note 29, « Instruments financiers ».

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 1 182 millions de dollars au 31 mars 2026, contre 1 150 millions de dollars au 31 mars 2025.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires :

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2024	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2025
Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée	4	4,43 %	2 \$	5 \$	- \$	(1) \$	6 \$
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	S. O.	8	-	-	-	8
Écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute	6	3,33-5,65 %	(85)	7	(3)	6	(75)
Efficacité énergétique et réponse à la demande	10	4,31 %	31	29	2	(3)	59
Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	6	3,33-5,65 %	199	182	13	(53)	341
Coût lié à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré	20	4,43 %	-	1	-	-	1
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	16	4,33 %	142	-	6	(14)	134
Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau	16	4,43 %	610	-	27	(51)	586
Coût de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau	1	S. O.	-	27	-	-	27
Nivellement des tarifs	1	S. O.	-	63	-	-	63
			907 \$	314 \$	45 \$	(116) \$	1 150 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2025	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2026
Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée	5	4,48 %	6 \$	6 \$	- \$	(2) \$	10 \$
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	S. O.	8	1	-	-	9
Écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute	8	2,86-3,37 %	(75)	(30)	(2)	17	(90)
Efficacité énergétique et réponse à la demande	10	4,44 %	59	33	3	(6)	89
Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	8	2,86-3,37 %	341	191	12	(70)	474
Coût lié à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré	20	4,48 %	1	3	-	-	4
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	15	4,33 %	134	-	6	(14)	126
Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau	15	4,48 %	586	-	26	(52)	560
Coût de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau	-	S. O.	27	-	-	(27)	-
Nivellement des tarifs	-	S. O.	63	-	-	(63)	-
			1 150 \$	204 \$	45 \$	(217) \$	1 182 \$

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes réglementaires comptabilisés dans l'état du résultat net :

	2026	2025
Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée	4 \$	4 \$
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	1	-
Écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute	(15)	10
Efficacité énergétique et réponse à la demande	30	28
Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	133	142
Coût lié à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré	3	1
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	(8)	(8)
Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau	(26)	(24)
Coût de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau	(27)	27
Nivellement des tarifs	(63)	63
Variation nette des soldes réglementaires	32 \$	243 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

La CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts sont ensuite recouvrés au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Ce compte réglementaire comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
 - les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;
- moins
- les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Ce solde réglementaire reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement sont amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 15 ans au 31 mars 2026) de la centrale de Coleson Cove. Au 31 mars 2026, le montant intégral des avantages avait été crédité aux clients en versements échelonnés sur 15 ans, tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement ont été transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la provision pour coût du capital autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification pendant la période de construction. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction d'immobilisations en cours et est ajoutée au solde réglementaire, un montant correspondant étant comptabilisé en réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction inscrite à l'actif est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et approuvé par la CESP et elle est amortie sur la durée de vie future moyenne pondérée des actifs connexes. Elle sera recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique

Le 1^{er} avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et l'introduction du Règlement 2022-17 ont entraîné l'établissement de nouveaux comptes d'écart réglementaires pour enregistrer les écarts entre les coûts réels et prévus du combustible et des achats d'électricité engagés aux fins de l'approvisionnement des clients de la province. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1^{er} novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

L'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique pour la période allant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 a été soumis à la CESP en décembre 2025 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute sera recouvrée auprès des clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de huit ans.

Écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute

Le 1^{er} avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et l'introduction du Règlement 2022-17 ont entraîné l'établissement de nouveaux comptes d'écart réglementaires pour enregistrer les écarts entre les ventes réelles et prévues d'électricité dans la province et la marge brute réelle et prévue des ventes hors de la province. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1^{er} novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

Les écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute pour la période allant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 ont été soumis à la CESP en décembre 2025 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute sera recouvrée auprès des clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de huit ans.

Efficacité énergétique et réponse à la demande

La CESP a approuvé la création d'un compte réglementaire dans lequel sont inscrits les coûts liés aux obligations d'Énergie NB en matière d'efficacité énergétique, de conservation de l'énergie et de gestion de la demande. Ces coûts seront recouverts, plus les intérêts, selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. Le report et l'amortissement de ces coûts permettent de les apparier aux avantages attendus pour Énergie NB.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée

En septembre 2022, la CESP a approuvé la mise en place du compte de report de la radiation des compteurs. Le compte reflétera la radiation de la valeur comptable nette existante des compteurs d'électricité installés ainsi que les coûts de financement connexes. Le solde sera amorti selon le mode linéaire sur une période de cinq ans.

Nivellement des tarifs

La CESP a approuvé la mise en place d'un compte réglementaire afin de niveler les augmentations de tarifs au cours des exercices 2024-2025 et 2025-2026 en ajustant le bénéfice net sur la base de prévisions. Ce compte permet de réduire l'augmentation moyenne des tarifs pour 2024-2025 en la faisant passer de 14,4 % à 9,14 %, après la décision de la CESP sur les tarifs, et de hausser l'augmentation moyenne des tarifs pour 2025-2026 en la faisant passer de 5,0 % à 9,14 %. Le compte de nivellement des tarifs permet d'atteindre plusieurs objectifs réglementaires en favorisant la stabilité des tarifs tout en offrant à Énergie NB un moyen raisonnable de recouvrer les besoins en revenus approuvés. Ce compte était en place pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026.

Coût lié à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré

La CESP a approuvé la mise en place d'un compte réglementaire pour le cumul et le report des charges approuvées engagées dans le cadre de la mise à niveau du progiciel de gestion intégré d'Énergie NB. Les coûts seront recouvrés auprès des clients sur une période correspondant aux avantages attendus du nouveau progiciel.

Coût de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau

La CESP a approuvé la mise en place d'un compte réglementaire pour échelonner les coûts de l'énergie de remplacement prévue pendant l'arrêt majeur de la centrale nucléaire de Point Lepreau planifié pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026. Le compte vise à assurer le recouvrement des coûts engagés judicieusement tout en nivelant l'incidence sur les tarifs des variations des coûts de l'énergie de remplacement d'une année à l'autre. Ce compte réglementaire est reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients et a été amorti sur une période de deux ans close en juillet 2025.

13. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2026, le solde des emprunts, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2026 au 24 avril 2026, était de 662 millions de dollars (954 millions de dollars au 31 mars 2025) et comportait un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,26 % (2,73 % au 31 mars 2025).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dette à long terme		
Solde au 1 ^{er} avril 2024	5 289	\$
Remboursements d'emprunts	(50)	
Produit de la dette à long terme	151	
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	6	
Solde au 31 mars 2025	5 396	
Remboursements d'emprunts	(200)	
Produit de la dette à long terme	874	
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	4	
	6 074	
Moins la partie courante	-	
Solde au 31 mars 2026	6 074	\$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Le tableau qui suit présente la dette impayée due à la Province du Nouveau-Brunswick :

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Montant en principal en dollars canadiens	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	3,13 %	6,29 %	50 \$	- \$	50 \$
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	3,96 %	4,65 %	360	2	362
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,17 %	4,55 %	100	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,17 %	4,55 %	25	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,38 %	4,80 %	160	(1)	159
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2034	3,69 %	5,00 %	150	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	3,75 %	5,15 %	50	-	50
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,38 %	4,80 %	100	-	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	4,52 %	4,80 %	200	(1)	199
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	4,80 %	3,55 %	150	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	4,85 %	3,55 %	200	(1)	199
17 décembre 2015	14 août 2045	4,74 %	3,80 %	250	7	257
22 juillet 2016	14 août 2048	4,80 %	3,10 %	200	(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,75 %	2,35 %	100	-	100
24 novembre 2017	14 août 2048	4,80 %	3,10 %	200	(4)	196
20 mars 2018	14 août 2027	2,76 %	2,35 %	120	(1)	119
30 avril 2018	14 août 2028	2,98 %	3,10 %	100	-	100
13 juin 2018	14 août 2048	4,80 %	3,10 %	250	(9)	241
18 janvier 2019	3 juin 2065	4,85 %	3,55 %	60	2	62
7 mai 2019	14 août 2050	4,80 %	3,05 %	300	(3)	297
29 mai 2019	3 juin 2065	4,85 %	3,55 %	150	19	169
2 octobre 2019	3 juin 2065	4,85 %	3,55 %	100	25	125
6 décembre 2019	3 juin 2065	4,85 %	2,71 %	50	-	50
15 avril 2020	14 août 2050	4,80 %	3,05 %	150	3	153
3 juin 2020	16 octobre 2057	4,79 %	2,34 %	150	-	150
24 novembre 2021	14 août 2052	4,78 %	2,90 %	300	(2)	298
24 octobre 2022	14 août 2028	2,98 %	3,10 %	200	(5)	195
14 mars 2023	14 août 2032	3,52 %	3,95 %	300	(4)	296
4 mai 2023	14 août 2032	3,52 %	3,95 %	100	1	101
18 septembre 2023	14 août 2033	3,67 %	4,45 %	100	(1)	99
27 octobre 2023	14 août 2054	4,80 %	5,00 %	200	(2)	198
24 janvier 2024	14 août 2033	3,67 %	4,45 %	100	1	101
28 janvier 2025	14 août 2034	3,80 %	4,05 %	150	1	151
10 septembre 2025	3 juin 2030	3,23 %	3,05 %	200	(1)	199
8 octobre 2025	14 août 2031	3,38 %	2,55 %	300	(9)	291
23 janvier 2026	14 août 2031	3,38 %	2,55 %	175	(6)	169
30 mars 2026	30 mars 2029	0,54 %	1,00 %	216	-	216
Total				6 066 \$	8 \$	6 074 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2025) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, exclusion faite du prêt accordé pour les travaux préparatoires du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 11), déterminés à l'ouverture de l'exercice. Les frais de gestion sont compris à titre de composante des charges financières et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (se reporter à la note 27).

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice se terminant le	Remboursements de principal
31 mars 2027	- \$
31 mars 2028	220
31 mars 2029	516
31 mars 2030	50
31 mars 2031	200
Par la suite	5 080
Total	6 066 \$

15. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent l'obligation d'Énergie NB d'effectuer les paiements découlant d'un contrat de location. Les paiements de loyers sont présentés comme des passifs sur une base actualisée. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des obligations locatives :

Solde au 1 ^{er} avril 2024	46 \$
Entrées (nouveaux contrats de location)	7
Charge d'intérêts	2
Remboursements de principal sur les obligations locatives	(10)
Solde au 31 mars 2025	45
Entrées (nouveaux contrats de location)	7
Charge d'intérêts	2
Remboursements de principal sur les obligations locatives	(9)
	45
Moins : la partie courante des obligations locatives	(8)
Solde au 31 mars 2026	37 \$

Les obligations locatives ci-dessus comprennent les contrats de location visant des biens de production d'électricité, du matériel informatique ainsi que divers biens immobiliers, principalement des espaces de stockage et des locaux pour bureaux.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

15. OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Au cours de l'exercice, aucun produit des activités ordinaires significatif ni aucune charge significative n'a été engagé en lien avec les transactions faisant intervenir des paiements de loyers variables, une sous-location ou une cession-bail.

Au cours de l'exercice, aucun contrat de location n'a répondu à la définition d'immeuble de placement conformément à IAS 40, *Immeubles de placement*. Énergie NB a inclus, dans le calcul de l'obligation, les options de renouvellement de certains contrats de location de biens immobiliers.

Le tableau qui suit présente les paiements de loyers minimaux futurs et la valeur actualisée des obligations locatives :

	1 an	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements de loyers minimaux futurs	9 \$	27 \$	17 \$
Valeur actualisée des obligations locatives	8 \$	23 \$	14 \$

Paiements de loyers n'étant pas comptabilisés comme des passifs

Énergie NB a choisi de ne pas comptabiliser d'obligation locative pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ou pour les contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins). Les paiements découlant de ces contrats de location sont passés en charges selon le mode linéaire. Au cours de l'exercice, des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur totalisant 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2025) ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net au poste Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

16. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB obtient son capital grâce essentiellement à des emprunts à court et à long terme de la Province du Nouveau-Brunswick aux termes de la *Loi sur les emprunts de la province*. Ce type d'emprunt permet à Énergie NB de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	Note	2026	2025
Dette à long terme	14	6 074 \$	5 396 \$
Dette à court terme	13	662	954
Obligations locatives	15	45	45
Passif financier	20	35	35
Total de la dette		6 816	6 430
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	11	(637)	(566)
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	5	(129)	(9)
Dette nette totale		6 050	5 855
Résultats non distribués		545	532
Cumul des autres éléments du résultat global		(41)	(48)
Capital total		6 554 \$	6 339 \$
Pourcentage de la dette nette par rapport à structure du capital		92 %	92 %

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB.

Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement :

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Coût du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques à la fin de leur durée de vie utile	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile	Se reporter à la note 10 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire	Se reporter à la note 10 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle	Le passif n'est pas financé.
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy	Coût du démantèlement des câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy à la fin de leur durée de vie utile. Ce coût comprend les câbles de rechange et les actifs en service.	Le passif n'est pas financé.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau	Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy
Montant des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif					
- dollars de 2026	226 \$	1 412 \$	1 291 \$	3 \$	35 \$
- dollars de 2025	197 \$	1 363 \$	929 \$	3 \$	33 \$
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'exercice	2049	2079	2192	2039	2060
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie					
- 2026	3,22-5,12 %	5,37 %	5,37 %	5,12 %	3,96-5,39 %
- 2025	3,19-4,76 %	4,91 %	4,91 %	4,76 %	3,56-4,91 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	1,94 %	2,00 %	1,87-3,00 %	1,94-2,00 %	1,94-2,00 %

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Passifs à la clôture de l'exercice

L'évolution de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2026	2025
Passif au titre du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	132 \$	123 \$
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(11)	15
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	6	6
Moins : dépenses	(7)	(12)
Solde à la clôture de l'exercice	120	132
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	551	489
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(70)	40
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	27	24
Moins : dépenses	(3)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	505	551
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	443	435
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	99	3
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	22	20
Moins : dépenses	(9)	(15)
Solde à la clôture de l'exercice	555	443
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2	2
Solde à la clôture de l'exercice	2	2
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy		
Solde à l'ouverture de l'exercice	22	20
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	(1)	1
Plus : charge de désactualisation	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	22	22
Total des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 204 \$	1 150 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes :

	2026	2025
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	66 \$	67 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	6	7
Obligation au titre des autres avantages sociaux futurs	35	32
	107	106
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créiteurs et charges à payer	(5)	(5)
Avantages postérieurs à l'emploi	102 \$	101 \$

	2026	2025
Hypothèses	%	%
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	4,60	4,90
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,00	4,60
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	67 \$	67 \$
Charge au titre des avantages sociaux	3	3
Prestations versées	(4)	(5)
Perte actuarielle comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	-	2
Solde à la clôture de l'exercice	66 \$	67 \$

Coût	2026	2025
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	3 \$	3 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	3 \$	3 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offrait un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offrait un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre a été réalisée en date du 1^{er} avril 2025.

Énergie NB a abandonné graduellement tous les programmes d'allocations de retraite. Les employés n'accumuleront plus d'allocations de retraite et ils ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service. Le solde représente le montant lié aux employés qui ont choisi d'attendre la retraite pour encaisser leur allocation.

Obligation au titre des prestations constituées	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 \$	7 \$
Prestations versées	-	-
Gain actuariel	(1)	-
Solde à la clôture de l'exercice	6 \$	7 \$

c. Obligation au titre des autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	32 \$	29 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	3
Prestations versées	(3)	(2)
Perte actuarielle comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	2	1
Perte actuarielle comptabilisée dans le résultat	2	1
Solde à la clôture de l'exercice	35 \$	32 \$

Coût	2026	2025
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	1	2
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	3 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Cumul des pertes actuarielles

Le tableau suivant présente le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	(57) \$	(54) \$
Gains actuariels liés à l'obligation au titre des prestations constituées		
- ajustements liés à l'expérience	(1)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	(58) \$	(57) \$

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au Régime des retraites dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »), soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3. h. L'évaluation actuarielle la plus récente a été réalisée en date du 1^{er} janvier 2025 et elle indiquait que la capitalisation du RRSPNB était de 117 % (111 % au 1^{er} janvier 2024). L'évaluation a soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 1 495 millions de dollars (919 millions de dollars au 1^{er} janvier 2024) la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 8 699 millions de dollars (8 344 millions de dollars au 1^{er} janvier 2024). La prochaine évaluation est en date du 1^{er} janvier 2026, et elle sera achevée en septembre 2026.

Énergie NB comptabilise ce régime de retraite multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Coûts

Aux termes du RRSPNB, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 332 millions de dollars (312 millions de dollars au 1^{er} janvier 2024). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRSPNB comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2026	2025
Coût des services rendus au cours de l'exercice	37 \$	32 \$

En 2027, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur d'environ 41 millions de dollars.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

19. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Obligation en matière d'environnement	Obligation au titre des apports des clients	Total
Provisions au titre d'autres passifs et de charges			
Solde au 1 ^{er} avril 2024	7 \$	59 \$	66 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	-	7	7
Provisions utilisées au cours de l'exercice	-	(2)	(2)
Solde au 31 mars 2025	7	64	71
Provisions constituées au cours de l'exercice	-	19	19
Provisions utilisées au cours de l'exercice	-	(3)	(3)
Solde au 31 mars 2026	7 \$	80 \$	87 \$

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur actualisée nette des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 4,25 % (4,32 % en 2025).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2025).

Les provisions constituées au cours de l'exercice à l'égard de l'obligation en matière d'environnement comprennent l'augmentation due à la désactualisation.

Les provisions utilisées au cours de l'exercice à l'égard de l'obligation en matière d'environnement représentent les paiements en espèces effectués relativement à cette obligation au cours de l'exercice.

Obligation au titre des apports des clients

Énergie NB reçoit des clients des apports non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients au réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces apports représentent des produits différés et sont comptabilisés en résultat net à titre de produits divers comme il est décrit à la note 3. j.

Les provisions constituées au cours de l'exercice à l'égard de l'obligation au titre des apports des clients comprennent les apports des clients effectués au cours de l'exercice.

Les provisions utilisées au cours de l'exercice à l'égard de l'obligation au titre des apports des clients correspondent à la comptabilisation des apports en résultat selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées des contrats conclus avec les clients.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PASSIF FINANCIER

Énergie NB a comptabilisé, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*, un passif financier évalué au montant de la contrepartie reçue pour la cession-bail du bâtiment du siège social. Le passif sera réduit par les paiements de loyers, qui sont considérés comme des remboursements d'emprunt. Les intérêts seront séparés des paiements et comptabilisés en tant que charges d'intérêts à l'aide d'un taux d'intérêt effectif de 10,9 %.

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

a. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ventilés selon les sources de produits. De plus, les produits tirés des ventes à l'intérieur de la province sont ventilés selon le type de client, les produits tirés des ventes à l'extérieur de la province sont ventilés selon le type de contrat et les produits divers sont ventilés selon les principaux biens et services.

	2026	2025
Ventes d'électricité à l'intérieur de la province		
Résidentiel	984 \$	875 \$
Industriel	437	440
Usage général	400	362
Vente en gros	143	130
Éclairage public	30	27
Non mesurées	10	8
	2 004	1 842
Ventes d'électricité à l'extérieur de la province		
Ventes au Canada		
Contrats à long terme	167	160
Contrats à court terme	26	14
Ventes aux États-Unis		
Contrats à long terme	640	353
Contrats à court terme	90	89
Crédits d'énergie renouvelable à court terme	61	34
	984	650
Total des ventes d'électricité	2 988	2 492
Produits des contrats divers		
Produits liés à la clientèle	22	21
Raccordements aux poteaux	7	6
Revenus afférents au transport	15	19
Vente de gaz naturel	35	22
Autres produits tirés des contrats	8	6
	87	74
Total des produits tirés des contrats	3 075 \$	2 566 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS (SUITE)

b. Soldes des contrats

Le tableau qui suit présente des informations sur les créances, les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients :

	Note	2026	2025
Débiteurs compris dans les clients et autres débiteurs	6	210 \$	236 \$
Actifs sur contrat – produits non facturés	6	167	139
Passifs sur contrat	19	(80) \$	(64) \$

Les actifs sur contrat s'entendent des produits non facturés et sont liés aux droits à une contrepartie à l'égard de l'électricité transférée au consommateur et utilisée par celui-ci, mais qui n'a pas été facturée à la date de clôture.

Aucun actif sur contrat n'a été déprécié au cours de l'exercice (se reporter à la note 30). Les actifs sur contrat sont transférés dans les débiteurs lorsque les droits deviennent inconditionnels, ce qui se produit, en règle générale, lorsqu'une facture est délivrée au client.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement des obligations au titre des apports des clients qu'Énergie NB reçoit pour couvrir certains frais de construction. Ces passifs sont comptabilisés en résultat net à titre de produit divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats conclus avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Le montant des apports des clients comptabilisé à titre de produits divers pour l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2025).

22. PRODUITS DIVERS

	Note	2026	2025
Produits divers des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	21	87 \$	74 \$
Location des chauffe-eau		35	31
Autres produits divers		20	22
		142 \$	127 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

23. COMBUSTIBLE ET ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

	2026	2025
Achats d'électricité	1 242 \$	1 024 \$
Gaz naturel	87	96
Charbon	156	152
Mazout lourd	180	187
Taxe sur le carbone	52	33
Coke de pétrole	-	8
Autres combustibles	25	21
Nucléaire	17	18
Écart de change sur le combustible et les achats d'électricité	(1)	(39)
	1 758 \$	1 500 \$

24. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2026	2025
Salaires et charges sociales	374 \$	346 \$
Services sous-traités	151	182
Matériel et fournitures	47	46
Véhicules et équipement	41	41
Provision pour pertes de crédit	3	3
Autres	48	43
	664 \$	661 \$

Le tableau ci-après présente un sommaire des subventions publiques qui ont été reçues ou sont à recevoir au cours de l'exercice, sauf les subventions comptabilisées dans les immobilisations corporelles. Les subventions ont été portées en diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration principalement dans la catégorie « Autres ».

	2026	2025
Petits réacteurs modulaires (PRM)	15 \$	17 \$
Projet au titre du programme de prédéveloppement d'interconnexions stratégiques (PPIS)	-	3
Étude sur les combustibles de remplacement à la centrale de Belledune	-	2
Programme de prédéveloppement de l'électricité	-	1
	15 \$	23 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

25. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2026	2025
Immobilisations corporelles	406 \$	391 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	8
Immobilisations incorporelles	12	10
Perte sur la sortie d'actifs	10	10
	436 \$	419 \$

26. IMPÔT FONCIER ET TAXES SUR LES SERVICES PUBLICS

	2026	2025
Impôt foncier	22 \$	23 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	25	24
	47 \$	47 \$

27. CHARGES FINANCIÈRES

	Note	2026	2025
Intérêts sur la dette à court terme et à long terme		233 \$	232 \$
Frais de gestion du portefeuille de dette	14	37	35
Charges d'intérêts nettes sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	18	4	5
Profits ou pertes de change		(1)	8
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	14	4	6
		277	286
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	8	(18)	(12)
		259 \$	274 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Fonds d'amortisse- ment (note 11)	Dette à long terme (note 14)	Passif financier (note 20)	Obligation locative (note 15)	Dette à court terme (note 13)	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2024	(502) \$	5 289 \$	35 \$	46 \$	570 \$	5 438 \$
Variations issues des flux de trésorerie de financement						
Versements dans le fonds d'amortissement	(51)	-	-	-	-	(51)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	5	-	-	-	-	5
Augmentation de la dette à court terme	-	-	-	-	384	384
Produit de la dette à long terme	-	151	-	-	-	151
Remboursements d'emprunts	-	(50)	-	-	-	(50)
Augmentation du passif financier	-	-	-	-	-	-
Remboursement de principal sur les obligations locatives	-	-	-	(10)	-	(10)
Total des variations issues des flux de trésorerie de financement	(46)	101	-	(10)	384	429
Autres variations						
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(18)	-	-	-	-	(18)
Amortissement des primes et des escomptes	-	6	-	-	-	6
Entrées d'actifs	-	-	-	7	-	7
Charge d'intérêts	-	-	-	2	-	2
Total des autres variations	(18)	6	-	9	-	(3)
Solde au 31 mars 2025	(566)	5 396	35	45	954	5 864
Variations issues des flux de trésorerie de financement						
Versements dans le fonds d'amortissement	(57)	-	-	-	-	(57)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	5	-	-	-	-	5
Diminution de la dette à court terme	-	-	-	-	(292)	(292)
Produit de la dette à long terme	-	874	-	-	-	874
Remboursements d'emprunts	-	(200)	-	-	-	(200)
Augmentation du passif financier	-	-	-	-	-	-
Remboursement de principal sur les obligations locatives	-	-	-	(9)	-	(9)
Total des variations issues des flux de trésorerie de financement	(52)	674	-	(9)	(292)	321
Autres variations						
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(19)	-	-	-	-	(19)
Amortissement des primes et des escomptes	-	4	-	-	-	4
Entrées d'actifs	-	-	-	7	-	7
Charge d'intérêts	-	-	-	2	-	2
Total des autres variations	(19)	4	-	9	-	(6)
Solde au 31 mars 2026	(637) \$	6 074 \$	35 \$	45 \$	662 \$	6 179 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3. n) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex. débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux.

Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou qui sont étayées par elles.

Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables tiennent compte des hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour évaluer un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements dans des sociétés fermées des secteurs de l'immobilier et de l'infrastructure. Les évaluations des placements dans les secteurs de l'immobilier et de l'infrastructure sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, se reporter à la section sur le risque de marché de la note 30, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en cours d'Énergie NB :

	Niveau	Valeur comptable – 2026	Juste valeur – 2026	Valeur comptable – 2025	Juste valeur – 2025
Actifs financiers					
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	637 \$	637 \$	566 \$	566 \$
Actifs dérivés	2	77	77	116	116
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2-3	1 057	1 057	1 017	1 017
Total des actifs financiers		1 771	1 771	1 699	1 699
Passifs financiers					
Dette à long terme	2	6 074	5 543	5 396	5 093
Passifs dérivés	2	24	24	40	40
Total des passifs financiers		6 098 \$	5 567 \$	5 436 \$	5 133 \$

La juste valeur estimative de la dette à long terme est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. L'estimation de la juste valeur a été déterminée en fonction des taux du marché actuels pour des obligations négociées sur le marché. Dans le cas des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif, cette estimation est fondée sur les taux du marché actuels pour des obligations assorties d'échéances similaires.

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit :

Hiérarchie	2026	2025
Niveau 2	756 \$	718 \$
Niveau 3	301	299
	1 057 \$	1 017 \$

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2026.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements de niveau 3 se présente comme suit :

Solde au 1 ^{er} avril 2024	266 \$
Achats	28
Ventes	(25)
Profits comptabilisés en résultat net – évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	30
Solde au 31 mars 2025	299
Achats	20
Ventes	(32)
Profits comptabilisés en résultat net – évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	14
Solde au 31 mars 2026	301 \$
Profits latents comptabilisés en résultat net sur les placements de niveau 3	2 \$

Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Énergie NB utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques dans six domaines :

- Change – couverture des besoins en dollars américains au moyen de contrats à terme.
- Mazout lourd, gaz naturel et charbon – couverture des fluctuations anticipées des coûts du combustible.
- Électricité – couverture de l'exposition aux fluctuations du prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.
- Uranium – couverture des fluctuations anticipées du prix de l'uranium.

Le tableau suivant présente les volumes d'achat visés par des engagements (en millions), les échéances et les prix moyens pondérés par unité au 31 mars :

	Unité de mesure	Échéance (en mois)	Engagements d'achat – 2026	Prix moyen – 2026	Engagements d'achat – 2025	Prix moyen – 2025
Dérivés de change	\$ US	27	532 \$	1,36 \$ CA	660 \$	1,36 \$ CA
Dérivés liés au prix du mazout lourd	barils	22	1	67,63 US	1	71,83 US
Dérivés liés au prix du gaz naturel	GJ	24	27	3,31 CA	30	2,98 CA
Dérivés liés au prix du charbon	TM	21	1	115,82 US	1	119,60 US
Dérivés liés au prix de l'électricité	MWh	32	4	70,06 US	7	57,74 US
Dérivés liés au prix de l'uranium	lb	15	-	76,03 \$ US	-	79,65 \$ US

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Actifs et passifs dérivés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026. Cette position inclut :

- la juste valeur des instruments dérivés à prix fixe;
- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

La juste valeur totale de l'actif net au titre des instruments financiers dérivés s'établissait à 53 millions de dollars au 31 mars 2026 (76 millions de dollars au 31 mars 2025), en raison des variations cumulées de la juste valeur depuis la création des instruments. Du montant de 53 millions de dollars, des gains cumulés de 43 millions de dollars sur les instruments financiers dérivés comptabilisés comme couvertures (gains cumulés de 37 millions de dollars en 2025) ont été comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, et une tranche de 10 millions de dollars (39 millions de dollars en 2025) a été comptabilisée en résultat net depuis la création et elle est reflétée dans les résultats non distribués.

	Dérivés de change	Dérivés liés au prix du gaz naturel	Dérivés liés au prix de l'électricité	Dérivés liés au prix du mazout lourd	Dérivés liés au prix du charbon	Dérivés liés au prix de l'uranium	2026	2025
Actifs dérivés courants	5 \$	- \$	27 \$	10 \$	12 \$	2 \$	56 \$	86 \$
Actifs dérivés non courants	4	-	3	1	13	-	21	30
Passifs dérivés courants	-	(11)	(6)	(1)	-	-	(18)	(20)
Passifs dérivés non courants	(1)	(4)	(1)	-	-	-	(6)	(20)
Total des actifs (passifs)	8 \$	(15) \$	23 \$	10 \$	25 \$	2 \$	53 \$	76 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

- a. Instruments financiers dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture – incidence sur les résultats non distribués (résultat net)

Le tableau suivant présente l'incidence sur les résultats non distribués des instruments dérivés :

	Dérivés de change	Dérivés liés au prix de l'électricité	Dérivés liés au prix du mazout lourd	Dérivés liés au prix du charbon	Dérivés liés au prix de l'uranium	Total
Solde de l'actif dérivé,						
au 1 ^{er} avril 2024	2 \$	27 \$	3 \$	- \$	8 \$	40 \$
Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat net	1	(12)	(12)	18	(15)	(20)
Règlements	6	15	10	(19)	7	19
Solde de l'actif (du passif) dérivé,						
au 31 mars 2025	9 \$	30 \$	1 \$	(1) \$	- \$	39 \$
Incidence (de la perte) du profit lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat net	(16)	(49)	1	4	-	(60)
Règlements	8	29	(3)	(5)	2	31
Solde de l'actif (du passif) dérivé,						
au 31 mars 2026	1 \$	10 \$	(1) \$	(2) \$	2 \$	10 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

- b. Incidence des instruments financiers dérivés admissibles comme instruments de couverture sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global :

	Dérivés de change	Dérivés liés au prix du gaz naturel	Dérivés liés au prix de l'électricité	Dérivés liés au prix du mazout lourd	Dérivés liés au prix du charbon	Dérivés liés au prix de l'uranium	Cumul des autres éléments du résultat global – instruments financiers dérivés
Solde au 1 ^{er} avril 2024	8 \$	13 \$	(38) \$	9 \$	(11) \$	- \$	(19) \$
Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché	39	(14)	90	(13)	(12)	(3)	87
Reclassement dans le résultat net des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (Combustible et achats d'électricité / Charges financières)	(21)	16	(29)	2	1	-	(31)
Solde au 31 mars 2025	26 \$	15 \$	23 \$	(2) \$	(22) \$	(3) \$	37 \$
Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché	(16)	(36)	81	11	42	3	85
Reclassement dans le résultat net des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (Combustible et achats d'électricité / Charges financières)	(3)	6	(91)	2	7	-	(79)
Solde au 31 mars 2026	7 \$	(15) \$	13 \$	11 \$	27 \$	- \$	43 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB est exposée à plusieurs risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. La Société est ou pourrait être assujettie à certains risques, dont les risques de crédit, de marché et de liquidité. Le conseil d'administration a l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques d'Énergie NB. Les stratégies de gestion des risques liés aux instruments financiers pourraient exposer Énergie NB à des profits ou des pertes, mais elles favorisent la stabilisation des flux de trésorerie futurs, diminuent la volatilité des résultats d'exploitation et améliorent la résistance financière globale. Les risques et l'approche d'Énergie NB pour les gérer sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

	2026		2025
Actifs financiers	Juste valeur		Juste valeur
Trésorerie	6 \$		9 \$
Trésorerie soumise à restrictions	123		-
Débiteurs	505		520
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 057		1 017
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	637		566
Actifs dérivés	77		116
	2 405 \$		2 228 \$

Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions

Le risque de crédit lié à la trésorerie et à la trésorerie soumise à restrictions est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Les clients sont tenus aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir à Énergie NB une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet de l'exposition au risque de crédit et des pertes sur créances attendues à l'égard des créances et des produits non facturés attribuables aux clients individuels au 31 mars 2026 :

	Taux moyen pondéré des pertes – 2026	Taux moyen pondéré des pertes – 2025	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Comptes clients				
Non en souffrance	0,70 %	0,16 %	203 \$	2 \$
De 31 à 60 jours	8,53 %	10,23 %	4	1
De 61 à 90 jours	15,47 %	34,27 %	2	-
De 91 à 365 jours	30,97 %	34,04 %	1	-
			210	3
Produits non facturés	0,17 %	0,19 %	167	-
Autres débiteurs			131	-
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues			(3)	-
			505 \$	3 \$

Les taux de pertes reposent sur les historiques des pertes de crédit réelles et sont ajustés pour tenir compte des écarts entre la conjoncture économique actuelle et la conjoncture économique passée. La perte de crédit attendue a été ajustée pour refléter les hypothèses actuelles sur les défauts de paiement prévus des clients. Des facteurs économiques tels que l'inflation élevée, l'incertitude découlant des événements à l'échelle mondiale et la modification possible des dépenses des clients ont été pris en compte dans cette évaluation. Il n'y a aucune perte de crédit attendue au titre des ventes à l'extérieur de la province et des produits de transport à recevoir puisqu'il n'y a eu aucune radiation importante et qu'on ne s'attend à aucune radiation importante.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendues est examinée régulièrement et est fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables, et la variation est comptabilisée dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration selon les pertes de crédit attendues.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

La variation de la perte de crédit attendue au cours des exercices indiqués à l'égard des débiteurs et des actifs sur contrat est présentée dans le tableau qui suit :

Rapprochement de la perte de crédit attendue	2026	2025
Solde au 1 ^{er} avril	4 \$	3 \$
Montants radiés	(3)	(1)
Évaluation nette de la correction de valeur pour perte	2	2
Recouvrement de créances douteuses au cours de l'exercice	-	-
Solde au 31 mars	3 \$	4 \$

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser 1 % du montant de sa dette impayée dans un fonds d'amortissement administré par la Province du Nouveau-Brunswick. Ces versements sont investis dans de la trésorerie et des titres à revenu fixe et sont gérés par la Province du Nouveau-Brunswick. Cette somme lui sera remise par la Province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2026, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la Province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. La Province du Nouveau-Brunswick assume le risque de crédit lié aux placements.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une note de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2026, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des contreparties qui sont des banques à charte canadiennes ou d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit. Au 31 mars 2026, Énergie NB détenait des garanties de 2 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 mars 2025).

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux titres compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit selon les notes de première qualité.

Exposition maximale au risque de crédit	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	2026	2025
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	8 \$	8 \$	4 \$	7 \$	1 \$	3 \$	31 \$	31 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	55	60	40	64	5	5	229	216
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	62	66	42	66	2	-	238	229
	125 \$	134 \$	86 \$	137 \$	8 \$	8 \$	498 \$	476 \$

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux placements dans des sociétés fermées du secteur de l'immobilier;
- des valeurs liquidatives par part des fonds d'actions de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Énergie NB gère l'exposition aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil. La hausse des prix des marchandises et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont engendré une hausse du taux d'inflation et une volatilité accrue sur les marchés. La juste valeur au 31 mars 2026 des placements de niveau 1 et de niveau 2 reflétait les taux et les prix du marché à cette date.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché (suite)

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor. Ils sont principalement investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (« SGPNB »), qui comprennent des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes et étrangères, et dans des participations directes dans des sociétés fermées des secteurs de l'immobilier et de l'infrastructure. Ces placements sont assujettis aux risques de marché et leur valeur peut varier. Néanmoins, ils visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement et à la gestion du combustible nucléaire irradié, conformément à la nature à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les instruments financiers en cours au 31 mars 2026 :

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 1 % du taux de change \$ CA/\$ US	3 \$	5 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	32	-
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$/b du prix du mazout lourd	-	5
Variation de 1 \$/GJ du prix du gaz naturel	-	26
Variation de 5 \$/tonne métrique du prix du charbon	-	-
Variation de 5 \$/lb du prix de l'uranium	-	6
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	-	20
Placements dans des sociétés fermées du secteur de l'immobilier, de l'infrastructure et placements dans des actions de sociétés fermées		
Variation de 0,25 % du taux d'actualisation	6	-
Fourchette d'évaluation des placements dans le secteur de l'infrastructure	5 \$	- \$

En ce qui a trait aux placements dans des sociétés fermées du secteur de l'infrastructure, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds en utilisant le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2026 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2028	2029 - 2031	2032 et par la suite
Dettes à court terme	662 \$	662 \$	662 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	467	467	467	-	-	-	-
Intérêts courus	33	33	1	32	-	-	-
Passifs dérivés	24	24	6	12	5	1	-
Dettes à long terme	6 074	6 066	-	-	220	766	5 080
Intérêts sur la dette à long terme	-	3 482	2	212	211	592	2 465
Obligations locatives	45	53	1	8	9	18	17
	7 305 \$	10 787 \$	1 139 \$	264 \$	445 \$	1 377 \$	7 562 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

31. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Province du Nouveau-Brunswick et Corporation de portefeuille Énergie NB sont des parties liées d'Énergie NB, comme il est mentionné à la note 1. Énergie NB est liée du fait d'une propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État de la province.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2026, Énergie NB avait un montant à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement de 637 millions de dollars (566 millions de dollars au 31 mars 2025) (note 11).

Dettes

Énergie NB a une dette exigible par la Province du Nouveau-Brunswick (notes 13 et 14).

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la Province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 47 millions de dollars (47 millions de dollars en 2025) (note 26).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

31. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration

La rémunération versée ou à verser aux membres de la haute direction et aux membres du conseil d'administration s'établit comme suit :

	2026	2025
Salaires et avantages du personnel à court terme	5 \$	5 \$
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1	1
	6 \$	6 \$

32. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB :

	2027	2028	2029	2030	2031	2032 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	159 \$	103 \$	103 \$	103 \$	103 \$	729 \$
Dépenses d'investissement engagées	115	46	92	20	75	-
Contrats de location simple	1	1	-	-	-	-
Autres engagements	31	29	19	14	7	9
	306 \$	179 \$	214 \$	137 \$	185 \$	738 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

32. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des dérivés ou des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées au projet pour ultérieurement recevoir des versements. Lorsqu'il confère le droit de décider de l'utilisation des actifs, le contrat d'achat d'électricité est comptabilisé comme un contrat de location-acquisition. Les contrats d'achat d'électricité conclus par Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant. Ils peuvent porter sur l'achat de toute l'énergie électrique, de la capacité et des attributs environnementaux de l'installation ou de toute combinaison de ceux-ci.

Type d'installation	Portée du contrat d'achat	Quantité d'énergie visée	Durée (en années)	Échéance
Biomasse	énergie et attributs environnementaux	125 MW	10	2038
Cogénération	énergie et capacité	39 MW	30	2027
Cogénération	énergie et capacité	90 MW	10	2035
Bicarburant	énergie et capacité	500 MW	25	2053
Hydroélectrique	énergie et capacité	15 MW	5	2030
Hydroélectrique	énergie, capacité et attributs environnementaux	9 MW	20	2032
Hydroélectrique	énergie et capacité	34 MW	25	2039
Éolienne	énergie	42 MW	10	2028
Éolienne	énergie	99 MW	2	2028
Éolienne	énergie	48 MW	20	2029
Éolienne	énergie	51 MW	20	2029
Éolienne	énergie	45 MW	25	2034
Éolienne	énergie	18 MW	25	2044
Éolienne	énergie	96 MW	37	2045
Éolienne	énergie	54 MW	35	2045
Éolienne	énergie	17 MW	35	2045
Éolienne	énergie	20 MW	30	2049
Éolienne	énergie et attributs environnementaux	63 MW	25	2053
Éolienne	énergie	25 MW	30	2054
Éolienne	énergie et attributs environnementaux	92 MW	30	2058
Éolienne	énergie et attributs environnementaux	200 MW	30	2059
Éolienne	énergie et attributs environnementaux	200 MW	30	2059
Éolienne	énergie et attributs environnementaux	98 MW	30	2059
Autres sources d'énergie renouvelable – Canada	énergie	42 MW	Diverse	Diverse
Autres sources d'énergie renouvelable – États-Unis	énergie	91 MW	Diverse	Diverse

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

32. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à échéance en 2040. La Société s'est engagée à acheter 0,9 million de MWh par année au prix du marché en vigueur en 2026, cet engagement étant réduit à 0,6 million de MWh par année à partir de 2040.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant le 31 décembre 2026 et portant sur la livraison de volumes visés par des contrats de gypse synthétique provenant de la centrale Coleson Cove à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction de la quantité déterminée contractuellement à un prix fixe, qui est ajusté annuellement conformément à l'indice des prix à la consommation. Des pénalités se chiffrant à 0,3 million de dollars pour insuffisance de la production ont été encourues en 2026 (néant en 2025).

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie hydroélectrique, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité*. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, 724 GWh (634 GWh en 2025) d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la Province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable.

Lettres de crédit

Énergie NB a émis des lettres de crédit de soutien en faveur de certaines contreparties au titre de garantie de son rendement conformément aux accords contractuels. Ces instruments ne constituent pas des passifs pour la Société, sauf s'ils sont utilisés par les contreparties. Au 31 mars 2026, le montant global des lettres de crédit en cours se chiffrait à 270 millions de dollars (152 millions de dollars au 31 mars 2025). La direction a évalué la probabilité d'une sortie de trésorerie au titre de ces accords comme étant faible. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée.

Honoraires fondés sur le rendement

Énergie NB a conclu une entente contractuelle avec une contrepartie qui prévoit des honoraires fondés sur le rendement. Ces honoraires sont conditionnels à l'atteinte par le fournisseur de services de cibles de rendement déterminées au cours de la période d'évaluation de trois ans allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029. Le montant maximal payable au titre des honoraires fondés sur le rendement est de 8 millions de dollars. Au 31 mars 2026, il n'était pas certain que le fournisseur de services satisfasse aux conditions de rendement qui lui donnaient droit à une rémunération additionnelle. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés.

La direction a évalué cet accord comme un passif éventuel, car l'obligation est jugée non probable à l'heure actuelle et elle ne peut être évaluée de façon fiable. La situation est surveillée et une provision sera comptabilisée lorsque l'obligation deviendra probable et que le montant pourra être évalué de façon fiable.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

32. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Engagements au titre d'obligations locatives pas encore en vigueur

Au 31 mars 2026, Énergie NB a conclu un contrat de location non résiliable d'une durée de 25 ans portant sur la capacité d'une centrale bicarburant. Le contrat entrera en vigueur en 2028 et le total des paiements minimaux futurs est estimé à 3,5 milliards de dollars.

Étant donné que le contrat n'est pas encore en vigueur, aucun actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative n'a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés. La comptabilisation sera effectuée lorsque le contrat entrera en vigueur, conformément à IFRS 16, *Contrats de location*.

Actions en justice

Des actions en justice sont en cours aux termes desquelles Énergie NB a été désignée comme l'un des défendeurs dans le cadre de revendications territoriales déposées par les membres de la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick (« WNNB ») ainsi que par huit des neuf Premières Nations Mi'gmaq du Nouveau-Brunswick représentées par Mi'gma'we'l Tplu'taqnn Incorporated (« MTI ») (collectivement, les « revendications territoriales »). Dans les deux instances, les demandeurs sollicitent une déclaration de titre ancestral autochtone sur les terres désignées dans leurs revendications territoriales comme étant les terres traditionnelles respectivement de la WNNB et de MTI. La revendication territoriale de MTI n'a pas progressé de façon importante jusqu'à présent. Cependant, les défendeurs dans la revendication territoriale de la WNNB (autres que la Société) ont déposé plusieurs requêtes et appels devant les tribunaux au cours de l'exercice considéré, qui ont tous été jugés. Les demandeurs dans la revendication territoriale de la WNNB souhaitent interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada à l'égard d'un des appels. L'affaire est toujours en cours. Ces requêtes et appels ont abouti ou devraient aboutir à un resserrement des questions soumises aux tribunaux. Il est prévu qu'aucun des défendeurs ne dépose sa défense tant que l'affaire présentée devant la Cour suprême du Canada n'est pas résolue. Énergie NB croit comprendre que l'un des principaux défendeurs, la Province du Nouveau-Brunswick, est en pourparlers avec les deux demandeurs pour tenter de régler ces revendications territoriales.

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. De l'avis d'Énergie NB, ces actions, réclamations et litiges ne devraient raisonnablement pas avoir d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

33. VARIATION NETTE DES SOLDES DU FONDS DE ROULEMENT HORS TRÉSORERIE

Variation des soldes du fonds de roulement hors trésorerie	2026	2025
Débiteurs	15 \$	(108) \$
Matériel, fournitures et combustible	(59)	96
Charges payées d'avance	(10)	2
Créditeurs et charges à payer	43	11
Produits différés	12	-
Autres actifs et autres passifs	-	1
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie	1 \$	2 \$



Responsabilité et gouvernance

Rendement du plan d'affaires

Principaux indicateurs de rendement clés de l'entreprise : résultats réels, cibles, état d'avancement et commentaires

Initiatives du plan d'affaires

Avancement des initiatives associées aux six priorités stratégiques : Transitionner, Moderniser, Électrifier, Livrer, Prospérer et Organiser

Lettre de mandat

Suivi de l'état des engagements et des exigences de reddition de comptes établis par l'actionnaire

Plan d'action client

Avancement des mesures visant à aider les clients à mieux comprendre et gérer leur consommation d'énergie

Vérificateur général

Suivi des recommandations actives et des vérifications réalisés au cours des cinq dernières années

Gouvernance

Surveillance exercée par le conseil d'administration, responsabilité de la direction, comités, risques, éthique et amélioration continue

Aperçu de la responsabilité

Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à la population de la province.

Cette reddition de comptes s'appuie sur la législation, notamment la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et la *Loi sur l'électricité*, ainsi que sur un cadre comprenant la lettre de mandat, le plan d'affaires annuel et la surveillance continue du Bureau du vérificateur général.

Le rapport annuel est un élément clé de ce cadre. Il présente un portrait global du rendement d'Énergie NB pendant l'exercice, notamment les progrès réalisés par rapport aux engagements, aux cibles de rendement et aux attentes en matière de gouvernance.

NOTRE REDDITION DE COMPTES

Rendement du plan d'affaires

Le plan d'affaires établit les priorités, les initiatives et les indicateurs de rendement clés pour l'exercice. Le présent rapport évalue les résultats obtenus par rapport à ces indicateurs, fait état de l'avancement des initiatives stratégiques et présente des mises à jour sur le rendement financier et opérationnel.

Engagements liés à la lettre de mandat

Chaque année, Énergie NB reçoit du ministre de l'Énergie une lettre de mandat qui précise les attentes et les priorités à respecter. Ce rapport fait le point sur les mesures prises pour répondre à ces engagements, sur l'avancement des livrables et des étapes clés, ainsi que sur les travaux qui se poursuivent.

Recommandations du vérificateur général

À titre de société d'État, Énergie NB fait l'objet de vérifications du Bureau du vérificateur général. Ce rapport présente les progrès réalisés à l'égard des recommandations en cours, les mesures prises par la direction et l'état d'avancement des vérifications menées au cours des cinq dernières années.

Démontrer la reddition de comptes

La reddition de comptes repose sur une évaluation rigoureuse et une communication transparente du rendement, des engagements et des résultats. Cette section présente

- un sommaire du rendement par rapport aux indicateurs de rendement clés du plan d'affaires
- des rapports détaillés sur les initiatives stratégiques et les engagements
- des mises à jour sur les priorités énoncées dans la lettre de mandat
- l'état d'avancement des recommandations du vérificateur général
- des renseignements sur la gouvernance et la surveillance

Aperçu de la responsabilité

Domaine	Rapports inclus
Rendement du plan d'affaires	Indicateurs de rendement clés de l'entreprise avec chiffres réels, cibles, état d'avancement et commentaires.
Initiatives du plan d'affaires	Progrès réalisés par rapport aux initiatives dans le cadre des six priorités stratégiques : Transitionner, Moderniser, Électrifier, Livrer, Prospérer et Organiser.
Lettre de mandat	État d'avancement des engagements pris à la demande des actionnaires et des obligations en matière de rapports.
Vérificateur général	Progrès réalisés concernant les recommandations en cours et les vérifications effectuées au cours des cinq dernières années.
Gouvernance	Surveillance du conseil d'administration, responsabilité de la direction, comités, risques, éthique et amélioration continue.

Rendement du plan d'affaires

Énergie NB mesure son rendement au moyen d'indicateurs de rendement clés alignés sur son plan d'affaires et ses priorités stratégiques annuelles. Ces indicateurs servent à évaluer la fiabilité du réseau, les résultats financiers, l'expérience client et l'efficacité de l'exploitation.

Indicateur de rendement clé	Réel	Cible	Résultats du rendement 2025-2026	État d'avancement
Taux de fréquence globale de blessures à déclaration obligatoire	1,1	0,98	Poursuite de la tendance en matière de lésions musculo-squelettiques	⚠️ Sous la cible
Mesure de satisfaction de la clientèle	649	659	Influencés par les perceptions liées à l'application des tarifs, au projet RIGS et aux factures d'hiver	⚠️ Légèrement sous la cible
Bénéfice net (en millions de dollars)	13,0	14,3	Les produits divers favorables, la diminution des coûts d'emprunt et les gains sur investissements ont compensé l'augmentation des amortissements et des charges d'exploitation	⚠️ Légèrement sous la cible
Dépenses nettes en capital (en millions de dollars)	648,4	744	Ce résultat découle du calendrier des dépenses du Projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, de l'arrêt de la centrale nucléaire de Point Lepreau et des économies liées au rebobinage du générateur, partiellement compensés par d'autres coûts du projet	⚠️ Sous le budget
Variation de la dette nette (en millions de dollars)	195	336	Des dépenses d'investissement inférieures au budget, en partie contrebalancées par un résultat ajusté selon la trésorerie moins élevé	✅ Au-dessus de la cible
Économies réalisées grâce à l'optimisation des coûts	65,9	27,5	Grâce à des économies durables, à des mesures concrètes de réduction des coûts, à une meilleure maîtrise et prévention des coûts, ainsi qu'à de nouvelles sources de revenus	✅ Cible dépassée
Indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI)	5,37	5,45	Amélioration observée au cours des trois dernières années, avec une attention soutenue à la gestion de la végétation, aux contraintes d'approvisionnement et aux enjeux liés au matériel	✅ Cible atteinte
Indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI)	2,05	2	Amélioration observée au cours des trois dernières années, avec une attention soutenue à la gestion de la végétation, aux contraintes d'approvisionnement et aux enjeux liés au matériel	⚠️ Légèrement au-dessus de la cible

Indicateur de rendement clé	Réel	Cible	Résultats du rendement 2025-2026	État d'avancement
Facteur de capacité de production nucléaire (%)	57,5	57,3	Production élevée maintenue malgré un arrêt forcé survenu pendant la remise en service suivant un arrêt planifié	✓ Cible atteinte
Déploiement à grande échelle de l'infrastructure de mesure avancée (AMI) (%)	100	100	Déploiement à grande échelle terminé, avec suivi des installations complexes et campagne de choix des compteurs	✓ Cible atteinte
Pourcentage d'énergies renouvelables (portefeuille d'énergies renouvelables) (%)	46,4	40	Augmentation des achats d'énergie renouvelable	✓ Cible dépassée
Économies d'électricité réalisées grâce aux programmes d'efficacité énergétique (MWh)	93,8	87,4	Participation élevée aux programmes destinés aux entreprises et aux particuliers	✓ Cible dépassée
Résultat de l'engagement des employés (%)	68	70	Attention soutenue au développement, à la communication et au rythme du changement	⚠ Légèrement sous la cible
Visites engagées sur le site Web	5,5	5	Solides résultats quant à la durée des visites et à l'engagement sur les pages du site Web	✓ Cible dépassée

Ce que cela montre

Les indicateurs de rendement clés montrent qu'Énergie NB a atteint ses cibles dans plusieurs secteurs, tout en faisant ressortir des occasions d'amélioration en matière de sécurité, de satisfaction de la clientèle, de coûts d'exploitation, de réalisation des projets d'investissement, de gestion de la végétation et des équipements, ainsi que de mobilisation des employés pendant une période de changement important. La poursuite des progrès dans ces domaines, combinée au maintien des résultats ailleurs dans l'organisation, contribuera à renforcer la fiabilité du réseau, les résultats financiers, l'expérience client et l'efficacité de l'exploitation.

Les indicateurs de rendement clés donnent une vue d'ensemble du rendement. La section suivante présente les progrès réalisés à l'égard des initiatives précises du plan d'affaires.

Résultats des initiatives du plan d'affaires

Le plan d'affaires d'Énergie NB regroupe les principales initiatives selon six priorités stratégiques. Les tableaux ci-dessous présentent les progrès réalisés en 2025-2026 par rapport à ces engagements, y compris les résultats de fin d'exercice et les initiatives pluriannuelles qui se poursuivront au cours des prochains cycles de référence. Chaque initiative est accompagnée de son engagement initial, de son état d'avancement en fin d'exercice et de son état actuel.

Initiative	Engagement relatif au plan d'affaires	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac	Planification, études techniques, démarches réglementaires et approvisionnement préalables à l'obtention de l'autorisation gouvernementale	Avancement des autorisations environnementales; conception technique franchie à 50 %; activités d'approvisionnement en cours pour respecter le calendrier de construction; demande d'autorisation au titre de la <i>Loi sur les pêches</i> soumise pour examen	 En bonne voie
Arrêt de la centrale nucléaire de Point Lepreau	Réalisation de l'arrêt et le rebobinage du générateur de façon sécuritaire, dans les délais prévus et selon le budget établi	Plus de 23 000 tâches d'entretien menées à bien pendant l'arrêt planifié, y compris le rebobinage complexe du générateur	 Terminé
Partenariats dans le domaine nucléaire	Recherche d'occasions de partenariat pour améliorer le rendement de la centrale nucléaire de Point Lepreau	Accord de services de soutien conclu avec Laurentis Energy Partners	 Terminé
Nouveau nucléaire	Détermination de besoins futurs en nucléaire afin d'assurer la sécurité énergétique	Financements provincial et fédéral obtenus; planification de la faisabilité et des aspects techniques et réglementaires en cours	 En bonne voie
Plan intégré des ressources	Faire avancer le Plan intégré des ressources 2026 afin d'actualiser la stratégie à long terme visant à mettre en place un système électrique à zéro émission nette	Consultation du public et des parties prenantes terminée; Plan intégré des ressources 2026 élaboré et en attente d'approbation par le conseil d'administration et le gouvernement	 En bonne voie
Belledune – Combustibles alternatifs	Réalisation d'une étude technique complète sur les options de combustibles alternatifs	Viabilité des granulés de bois avancés confirmée; financement fédéral obtenu; travaux d'approvisionnement en combustible en cours	 En bonne voie
Approvisionnement en énergies renouvelables	Finalisation des accords sur les énergies renouvelables et faire progresser les solutions de production renouvelable et de stockage	Accord annoncé pour 200 MW d'énergie éolienne; progrès des partenariats avec les Premières Nations; lancement d'une demande de déclaration d'intérêt pour 50 MW de stockage par batterie	 En bonne voie
Projet « Intégration des énergies renouvelables et sécurité du réseau » (RIGS)	Faire avancer la planification du projet RIGS afin de soutenir une capacité de base supplémentaire	Faire progresser les procédures environnementales et réglementaires ; soutenir la consultation des Premières Nations et la participation du public	 En bonne voie

Moderniser

Initiative	Engagement relatif au plan d'affaires	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Déploiement des compteurs intelligents	Achèvement du déploiement à grande échelle de l'infrastructure de mesure avancée	Près de 369 000 compteurs intelligents ont été installés ; le déploiement est pratiquement achevé, avec un suivi des installations complexes restantes et des clients ayant choisi de ne pas participer au programme	✓ Terminé
Améliorations de la fiabilité du réseau de transport	Remplacement ou modernisation des équipements en fin de vie	Modernisations prévues réalisées sur les lignes de transport, les postes de transformation, les postes et les équipements connexes dans plusieurs régions	✓ Terminé
Améliorations de la surveillance du réseau	Installation de capteurs de surveillance pour obtenir des données en temps réel sur l'état des équipements	Systèmes de surveillance installés ou mis en service sur les transformateurs clés et les nouveaux équipements	✓ Terminé
Système avancé de gestion de la distribution	Amélioration de la gestion des pannes, de la réponse aux pannes et du rendement du réseau	Achèvement des essais de réception sur site ; préparation opérationnelle avancée, formation et essais de sécurité	⬆ En bonne voie
Améliorations en matière de cybersécurité	Mise en place de capacités supplémentaires de surveillance cybernétique pour les infrastructures critiques	Déploiement du programme de détection des intrusions cybernétiques dans les technologies d'exploitation	✓ Terminé
Grands projets de transport d'électricité	Obtention des autorisations pour les projets visant à renforcer la fiabilité et la capacité du réseau	Autorisations de la Commission de l'énergie et des services publics obtenues pour les projets Corridor de Saint John, Transformateur d'interconnexion de Coleson Cove et Soutien réactif dynamique; travaux d'ingénierie, d'approvisionnement, d'études environnementales et de construction initiale en cours	⬆ En bonne voie

Électrifier

Initiative	Engagement relatif au plan d'affaires	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Programmes d'efficacité énergétique	Mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique et atteindre les objectifs d'économies fixés par la loi	Investissement d'environ 200 millions de dollars ; réalisation de travaux de rénovation énergétique gratuits dans plus de 4 500 logements ; distribution de plus de 27 000 trousseaux d'efficacité énergétique ; élargissement de la participation des Premières Nations aux programmes	✓ Terminé
Stratégie d'électrification	Mettre en œuvre l'électrification tout en maintenant l'accessibilité financière et la fiabilité du réseau	Promotion d'une stratégie d'électrification avantageuse et intégration de celle-ci à la conception des programmes de gestion de la demande	✓ Terminé
Réduction de la demande commerciale et industrielle	Réalisation de nouvelles réductions de la demande grâce à des programmes destinés aux clients	Cinq remises en période de pointe réalisées, générant une réduction moyenne d'environ 82,6 MW; cible dépassée; 121 participants recrutés	✓ Terminé
Planification des capacités	Étude d'options permettant de garantir une capacité suffisante du réseau	Déficit de capacité à court terme cerné; options à l'étude : RIGS, énergies renouvelables, stockage par batterie et nouvelles centrales nucléaires	⬆ En bonne voie

Livrer

Initiative	Engagement relatif au plan d'affaires	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Optimisation des produits et services	Maximisation des revenus générés par les gammes de produits et services existantes	Mise en œuvre d'améliorations en matière de tarification, de chaîne d'approvisionnement et de programmes pour les chauffe-eau, l'éclairage et les bornes de recharge pour véhicules électriques	✓ Terminé
Stratégie de tarification variable dans le temps	Élaboration d'une stratégie et mettre en place des programmes pilotes pour des tarifs de l'électricité selon l'heure de consommation	Projet de Shediak achevé ; projet pilote Éconopointes ; dossier réglementaire élaboré en vue d'un futur projet pilote de tarifs selon l'heure de consommation	⬆ En bonne voie
Standardisation de la facturation	Standardisation des dates de facturation de l'énergie pour les clients	Harmonisation des clients utilisant l'infrastructure de mesure avancée avec des cycles de facturation cohérents	✓ Terminé
Développement de modèles économiques	Évaluation et développement de nouveaux modèles économiques	Modèles économiques rationalisés; tarif optionnel « Net Zero » approuvé pour les bâtiments fédéraux et mis en œuvre; avancées dans les initiatives de bornes de recharge pour véhicules électriques; exploration des possibilités liées aux radio-isotopes amorcée	✓ Terminé
Expérience client	Amélioration des processus et des outils à l'aide de méthodes de conception et d'assurance qualité	Enquête post-appel lancée; cartographie du parcours client finalisée; améliorations apportées à l'assurance qualité des prestataires et à la facturation du mesurage net	✓ Terminé
Moyens de paiement et canaux de communication	Introduction de nouvelles options de paiement et de nouveaux canaux de communication	Mise en place de l'option de paiement par carte bancaire ; développement de notifications de panne d'électricité par SMS ; élargissement des options de paiement flexibles	✓ Terminé
Modernisation du site Web	Amélioration de site Web afin de mieux répondre aux besoins des clients	Amélioration de la conception adaptée aux appareils mobiles, de la gestion des comptes en ligne, de la facturation, des informations relatives aux pannes d'électricité et du contenu d'assistance	✓ Terminé

Prosperer

Initiative	Engagement relatif au plan d'affaires	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Stratégie en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance (DEIA)	Déploiement d'une stratégie DEIA pour attirer et retenir un personnel diversifié	Analyse comparative de la stratégie DEIA réalisée; plateforme de ressources DEIA lancée; processus d'auto-identification mis à jour; pratiques d'apprentissage inclusives intégrées	 En bonne voie
Engagement des employés	Amélioration de l'expérience des employés à partir de leurs commentaires	Plan d'action ciblé élaboré pour améliorer l'expérience des employés; stratégie conçue et mise en œuvre pour accroître la participation à l'enquête de 2026	 Terminé
Formation et perfectionnement	Mise en place d'approches révisées pour le perfectionnement des employés et des dirigeants	Élargissement des programmes de leadership ; mise en place de la formation numérique et d'améliorations des processus grâce à l'intelligence artificielle ; organisation de sessions de formation professionnelle	 Terminé
Recrutement et bassin de talents	Amélioration du recrutement et l'expérience candidat dans un marché concurrentiel	Nouveau processus de recrutement mis en œuvre; délai de recrutement réduit d'environ 27 %; bassin de jeunes talents renforcé; modalités de travail flexibles et parcours de développement explorés	 Terminé
Conventions collectives	Négociation des conventions collectives arrivées à échéance	Conventions collectives pluriannuelles conclues avec les unités de négociation Transport, Distribution, Services à la clientèle et Services d'entreprise, et Nucléaire	 Terminé

Organiser — Harmoniser, engager et optimiser

Initiative	Engagement relatif au plan d'affaires	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Optimisation des coûts	Mise en œuvre de réductions de coûts durables et d'une optimisation des processus	Réalisation d'économies de 65,9 millions de dollars ; obtention d'économies supplémentaires et d'une valeur ajoutée grâce à l'amélioration continue	✓ Terminé
Modernisation du progiciel de gestion intégré	Préparation et lancement de la mise en œuvre de la modernisation du progiciel de gestion intégré	Mise à niveau vers SAP HANA achevée ; planification avancée du progiciel de gestion intégré, conception et préparation à la mise en œuvre	⬆ En bonne voie
Planification du placement des actifs	Mise en place d'une nouvelle capacité de planification des placements	Tests et formation réalisés; mise en œuvre à petite échelle du système avancé de planification des placements d'actifs	⬆ En bonne voie
Données et analyse	Renforcer les capacités d'analyse pour améliorer le rendement	Plateforme de données de l'infrastructure de mesure avancée en cours d'élaboration; conseil de gouvernance des données lancé; tableaux de bord en développement	⬆ En bonne voie
Cadre de viabilité	Élaborer un cadre pour mesurer les effets des activités opérationnelles	Rédaction d'un cadre de viabilité définissant les principaux domaines prioritaires, les résultats attendus et les indicateurs de rendement	⬆ En bonne voie

Ce que cela montre

Énergie NB a réalisé des progrès mesurables dans les six priorités de son plan d'affaires. Les résultats démontrent un rendement solide en gestion des coûts, en exécution exploitation, en renouvellement des infrastructures, en modernisation du service à la clientèle et en développement des ressources humaines.

Parmi les principales réalisations, on peut citer l'achèvement de l'arrêt pour rebobinage du générateur de Point Lepreau, l'achèvement de la phase de déploiement à grande échelle des compteurs intelligents, les progrès réalisés dans le cadre d'initiatives majeures en matière de transport et d'approvisionnement, l'élargissement des options de paiement et de communication proposées aux clients, l'amélioration des résultats en matière d'engagement des employés et la poursuite du développement des capacités d'investissement dans le numérique, les données et les actifs.

Certaines initiatives se poursuivent dans le cadre de programmes pluriannuels. Les progrès réalisés en 2025-2026 ont contribué à faire avancer ces travaux et à soutenir les priorités à long terme d'Énergie NB en matière de sécurité énergétique, d'accessibilité financière, de fiabilité, de décarbonisation, de valeur pour la clientèle et de transformation organisationnelle.

Rapport sur la lettre de mandat

Chaque année, Énergie NB reçoit du ministre de l'Énergie une lettre de mandat qui précise les attentes et les priorités à respecter. Ces engagements, établis en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, reflètent les priorités du gouvernement en matière de rendement financier, de service à la clientèle, de transparence opérationnelle et de conformité réglementaire.

Le tableau suivant présente les progrès réalisés en 2025-2026 à l'égard des engagements énoncés dans la lettre de mandat.

Engagement relatif au mandat	Calendrier	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Élaborer un plan d'action en réponse à la vérification de la facturation	mai 2025	Élaboration et soumission d'un plan d'action en réponse aux conclusions de l'évaluation de la facturation et du comptage	✓ Terminé
Participer à l'examen approfondi du service public	mars 2025	Maintien de l'engagement et du soutien continus grâce au partage et à l'analyse de l'information	✓ Terminé
Soumettre un plan financier triennal visant un objectif de 20 pour cent de capitaux propres	octobre 2025	Plan financier soumis avec des cibles alignées sur les objectifs de capitaux propres	✓ Terminé
Ajuster le plan financier à la suite des décisions réglementaires	avril 2026	Soumission d'un plan financier actualisé tenant compte des décisions de la Commission de l'énergie et des services publics	✓ Terminé
Rehausser la cible de réduction des coûts pour 2026-2027	octobre 2025	Cible de réduction des coûts accrue et intégrée aux processus de planification et de prévision	✓ Terminé
Fournir les perspectives financières pour les périodes de demande de tarification	octobre 2025	Présentation des perspectives financières conformément aux exigences, avant le dépôt des documents réglementaires	✓ Terminé
Rapport sur le rendement du programme d'efficacité énergétique	juin 2025	Rapport annuel sur l'efficacité énergétique produit, incluant les économies réalisées et les résultats du programme	✓ Terminé
Fournir des rapports trimestriels sur le Programme éconergétique amélioré	trimestriel	Rapports remis selon le calendrier établi	✓ En cours
Fournir un rapport annuel sur le Programme éconergétique amélioré	juin 2025	Rapport annuel du Programme éconergétique amélioré préparé et soumis	✓ Terminé
Soutenir le développement d'un programme de modernisation solaire	en attente de financement		

Engagement relatif au mandat	Calendrier	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Accroître l'accès du public à l'information	En cours	Amélioration continue de la transparence et de la communication par le biais de rapports, du site Web et d'outils destinés aux clients	✓ En cours
Soumettre le plan d'affaires au ministre	juin 2025	Plan d'affaires soumis conformément au calendrier révisé	✓ Terminé
Publier le plan d'affaires	juillet 2025	Plan d'affaires publié sur le site Web d'Énergie NB	✓ Terminé
Soumettre les états financiers vérifiés	juin 2025	États financiers remis conformément aux exigences	✓ Terminé
Soumettre le rapport annuel au ministre	juin 2025	Rapport annuel établi et soumis conformément aux exigences	✓ Terminé
Publier le rapport annuel	juillet 2025	Rapport annuel publié sur le site Web d'Énergie NB	✓ Terminé
Rapport sur la réglementation en matière d'efficacité énergétique	juin 2025	Rapport préparé selon les exigences réglementaires	✓ Terminé

Ce que cela montre

Énergie NB a respecté tous les engagements énoncés dans la lettre de mandat pour l'exercice 2025-2026. Deux engagements demeurent en cours, reflétant des initiatives pluriannuelles, des obligations de reddition de comptes récurrentes et la poursuite des efforts visant à renforcer la viabilité financière, la transparence envers les clients et l'accès du public à l'information.

Plan d'action client

Le tableau ci-dessous présente les progrès des mesures axées sur les clients, visant à renforcer la communication, la transparence de la facturation et le soutien à la gestion de la consommation et des coûts énergétiques.

Action	Calendrier	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Action proactive de sensibilisation auprès des clients résidentiels confrontés à des hausses importantes de leurs factures	mai 2025	Initiative de sensibilisation des clients menée à bien	✓ Terminé
Campagne de sensibilisation sur la consommation d'électricité et les factures	décembre 2025	Lancement de la campagne et des supports	✓ Terminé
Améliorer les renseignements sur le site Web concernant la météo et son effet sur les factures	octobre 2025	Contenu du site Web amélioré	✓ Terminé
Élargir l'admissibilité au régime de paiements égaux	avril 2025	Admissibilité élargie aux clients ayant des arriérés allant jusqu'à 1 200 \$	✓ Terminé
Envoi des lettres d'information sur le régime de paiements égaux	juin 2025	Envoi des lettres aux clients	✓ Terminé
Harmonisation des dates de facturation pour les clients équipés de compteurs intelligents	dans les 90 jours suivant le déploiement de l'infrastructure de mesure avancée	Harmonisation du cycle de facturation achevée pour les clients raccordés à l'infrastructure de mesure avancée	✓ Terminé
Promouvoir l'utilisation du portail client	en cours	Promotion du portail achevée et poursuivie par le biais des canaux clients	✓ En cours
Lancement du Comité sur les populations vulnérables	mai 2025	Lancement d'un comité réunissant des services gouvernementaux et des organisations communautaires afin d'identifier des aides supplémentaires pour les clients confrontés à des difficultés financières	✓ Terminé
Tester 500 compteurs intelligents par an	avril 2026	Tests annuels des compteurs terminés	✓ Terminé
Demander la mise en place de tarifs en fonction de l'heure de consommation après le déploiement de l'infrastructure de mesure avancée	après le déploiement de l'infrastructure de mesure avancée	Poursuite des travaux dans le cadre de la planification de la conception des tarifs	✓ En cours
Promouvoir les programmes d'efficacité énergétique et les conseils d'utilisation	en cours	Promotion des programmes et sensibilisation des clients à travers différents canaux	✓ En cours

Ce que cela montre

Énergie NB a réalisé toutes les mesures prévues dans le Plan d'action client pour l'exercice 2025-2026. Certains engagements demeurent en cours en raison de leur portée pluriannuelle et des obligations continues de reddition de comptes.

Rapports du vérificateur général

Le Bureau du vérificateur général exerce une surveillance indépendante du rendement, des programmes et des pratiques de gouvernance d'Énergie NB. Ses vérifications peuvent mener à des constatations et recommandations visant à améliorer la prise de décisions, l'efficacité opérationnelle et la reddition de comptes.

Énergie NB s'engage à répondre rapidement et avec transparence aux recommandations. Les progrès sont suivis au moyen d'un processus de rapports structuré et d'une surveillance continue par la direction et le conseil d'administration.

Mesures découlant du rapport 2025-2026 du vérificateur général

Programme de retraite anticipée d'Énergie NB, 2025 volume I, chapitre 3

Recommandation / Action	Objectif	Progrès 2025-2026	État d'avancement
Améliorer les pratiques décisionnelles	Renforcer la gouvernance et améliorer la qualité des propositions	Intégration de la gouvernance et des meilleures pratiques du secteur dans les processus décisionnels ; renforcement des mécanismes d'examen et de contrôle des propositions	✓ Terminé
Évaluer les effets du programme de réduction des effectifs	Évaluer les implications des changements d'effectifs sur la gestion des retraites et la planification des effectifs	Discussions terminées avec l'administrateur des retraites; approche de suivi des changements importants dans la composition des effectifs clarifiée	✓ Terminé
Renforcer les processus d'approbation par le Conseil d'administration	Assurer un suivi approprié des modifications apportées aux initiatives précédemment approuvées	Intégrer dans les processus de gouvernance l'obligation d'obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour toute modification significative	✓ Terminé
Mettre en œuvre un système de rapports sur les effectifs à l'intention de la direction	Améliorer la visibilité sur les résultats du programme de réduction des effectifs	Rapport semestriel à la présidente-directrice générale instauré pour suivre l'avancement des postes visés par le programme de réduction des effectifs	✓ Terminé
Améliorer les rapports destinés au comité des ressources humaines	Renforcer le contrôle des décisions relatives aux effectifs	Mise en place et présentation du premier rapport annuel au comité des ressources humaines sur l'état d'avancement et les résultats du programme de réduction des effectifs	✓ Terminé

État d'avancement des recommandations issues des dernières vérifications

En plus des mesures réalisées durant l'exercice, Énergie NB fait état des recommandations découlant des vérifications du vérificateur général menées au cours des cinq dernières années. Le résumé ci-dessous présente l'avancement des recommandations issues de la vérification de 2021 sur les programmes d'efficacité énergétique résidentielle.

Programmes résidentiels d'efficacité énergétique d'Énergie NB, 2021 volume II, chapitre 2

Recommandation	Objectif	État d'avancement
Élargir le financement de l'efficacité énergétique et réduire les obstacles pour les ménages à revenu modéré	Améliorer l'accès en évaluant les besoins des ménages, en réduisant les obstacles réglementaires et financiers et en concevant des programmes ciblés	✓ Terminé
Améliorer l'accès des ménages non électriques aux programmes d'efficacité énergétique	Élargir les programmes d'efficacité énergétique à tous les combustibles et réduire les obstacles réglementaires et financiers	✓ Terminé
Renforcer l'assurance qualité auprès des prestataires d'évaluation énergétique des logements	Garantir une qualité et une fiabilité constantes des prestataires de services externes	✓ Terminé
Améliorer l'accessibilité du Programme éconergétique amélioré	Veiller à ce que l'accès au programme soit simple, cohérent et accessible aux candidats admissibles	✓ Terminé
Publier des indicateurs de rendement cohérents et alignés sur les objectifs d'efficacité	Renforcer la transparence en présentant les résultats liés aux objectifs à court, moyen et long terme	✓ Terminé

Ce que cela montre

Énergie NB a réalisé toutes les mesures liées aux rapports actifs du vérificateur général pour l'exercice 2025-2026 et a pleinement donné suite aux recommandations issues des vérifications des cinq dernières années. Ces mesures ont renforcé la gouvernance et la surveillance, amélioré la conception et la mise en œuvre des programmes, et optimisé les pratiques de prise de décision et de reddition de comptes.

Le rendement d'Énergie NB repose sur un cadre de gouvernance qui assure la responsabilité, la surveillance et une prise de décision rigoureuse. La section suivante explique comment les structures de gouvernance, la surveillance du conseil d'administration et la responsabilité de la direction soutiennent le bon fonctionnement de la société.

Gouvernance

CADRE DE GOUVERNANCE

Énergie NB est une société d'État provinciale détenue par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et redevable à son actionnaire par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie.

La société exerce ses activités selon le cadre établi par la législation, les politiques gouvernementales et la lettre de mandat de l'actionnaire. Ce cadre précise les responsabilités d'Énergie NB et assure une reddition de comptes claire pour la prestation des services d'électricité dans l'ensemble de la province.

Le modèle de gouvernance d'Énergie NB favorise la reddition de comptes envers l'actionnaire, une surveillance efficace de la stratégie et du rendement, une prise de décision rigoureuse et l'indépendance opérationnelle de la direction.

Rôles et responsabilités

Conseil d'administration

Le conseil d'administration dirige les affaires de la société conformément à la Loi sur l'électricité et aux politiques applicables.

Il supervise la stratégie et la planification à long terme, le rendement financier, la gestion des ressources, les grands investissements en immobilisations, les risques d'entreprise ainsi que le rendement et la culture organisationnelle.

Il assure l'orientation, la surveillance et le contrôle nécessaires pour que les décisions respectent le mandat législatif d'Énergie NB, les attentes de l'actionnaire et les besoins à long terme du réseau.

Direction

La direction gère les activités quotidiennes de la société et met en œuvre la stratégie, les plans et les politiques approuvés par le conseil d'administration.

La présidente-directrice générale dirige l'organisation et est responsable du rendement exploitationnel, de l'exécution des priorités et de l'atteinte des résultats.

Cette répartition des rôles favorise une surveillance efficace, une responsabilité claire et une exécution rigoureuse.

Composition et indépendance du conseil d'administration

Énergie NB est dotée d'un conseil d'administration indépendant, dont les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les membres du conseil possèdent une expertise pertinente aux activités de la société, notamment dans l'exploitation des services publics, les réseaux énergétiques, les finances, la comptabilité, la gestion de grands projets, la gouvernance, la gestion des risques et les relations avec les parties prenantes et les collectivités.

À l'exception de la présidente-directrice générale, qui siège d'office, tous les membres du conseil sont indépendants de la direction.

Cette indépendance est appuyée par des pratiques de gouvernance favorisant une surveillance objective, des séances régulières à huis clos sans la direction et une supervision structurée par les comités.

Comités du Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'appuie sur des comités qui assurent une surveillance approfondie des principaux domaines. Ces comités examinent les questions complexes, fournissent des analyses ciblées et rendent compte au conseil.

Comité	Rôle principal de surveillance
Comité de vérification et des finances	Surveille les rapports financiers, les processus de vérification, les contrôles internes et les risques d'entreprise
Comité des ressources humaines et de la gouvernance	Surveille le rendement des dirigeants, les effectifs, les pratiques de gouvernance et le renouvellement du conseil d'administration
Comité des grands projets et de la sécurité énergétique	Surveille les grands projets d'investissement et les questions liées à la fiabilité du réseau et à la sécurité énergétique
Comité de la surveillance nucléaire	Surveille l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau
Comité du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac	Surveille la planification et l'exécution de ce grand projet d'infrastructure à long terme

Surveillance des risques et contrôle interne

Le conseil d'administration surveille les principaux risques auxquels la société est exposée et veille à ce que des mécanismes adéquats soient en place pour les identifier, les évaluer et les gérer.

Ces risques comprennent notamment les risques d'exploitation liés à la fiabilité et à la sécurité du réseau, les risques financiers et réglementaires, les risques associés aux projets et aux investissements en immobilisations, les risques environnementaux et climatiques ainsi que les risques technologiques et de cybersécurité.

Des rapports réguliers sont présentés au conseil d'administration et à ses comités afin d'assurer un suivi continu et une surveillance éclairée.

Éthique et intégrité

Le conseil d'administration d'Énergie NB maintient des normes élevées de conduite éthique.

Les administrateurs doivent respecter le Code d'éthique de la société, remplir les déclarations annuelles et les évaluations relatives aux conflits d'intérêts, et agir dans l'intérêt supérieur de la société. Le conseil reçoit aussi les rapports sur toute divulgation faite en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*; aucune divulgation n'a été enregistrée durant la période visée.

Ces pratiques renforcent la transparence, la responsabilité et la confiance du public.

Efficacité du conseil d'administration et amélioration continue

Énergie NB s'engage à améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance, notamment par l'orientation des nouveaux administrateurs, le perfectionnement professionnel continu et l'évaluation régulière de l'efficacité du conseil d'administration.

Le conseil utilise un processus d'évaluation structuré pour suivre son rendement et cerner les possibilités d'amélioration. Les résultats servent à renforcer les pratiques de gouvernance et l'efficacité de la surveillance.

Une gouvernance axée sur la reddition de comptes

Le cadre de gouvernance d'Énergie NB assure une reddition de comptes claire envers l'actionnaire et la population du Nouveau-Brunswick.

Un conseil d'administration indépendant, des rôles bien définis, des contrôles structurés et un processus d'amélioration continue appuient une surveillance efficace et rigoureuse. Ces pratiques permettent à Énergie NB de maintenir une gouvernance conforme aux normes reconnues pour les sociétés d'État et les organismes du secteur public.

Ce que cela signifie

Une gouvernance solide est essentielle au fonctionnement d'un réseau électrique complexe. Elle assure une prise de décision responsable et transparente, une gestion rigoureuse des risques, une utilisation efficace des ressources et un suivi continu du rendement.

Perspectives

- Renforcer la surveillance des grands projets et des investissements à long terme
- S'adapter à l'évolution des risques et à la complexité de l'exploitation
- Assurer la conformité aux exigences législatives et aux attentes de l'actionnaire
- Continuer d'améliorer l'efficacité du conseil d'administration et la responsabilité de la direction

Une gouvernance efficace soutient la fiabilité du service, renforce la reddition de comptes et contribue à la viabilité à long terme du réseau électrique.



De gauche à droite

Rangée du haut : **Andrew MacGillivray** président, **Alain Bossé**, **Chantal Cormier**

Rangée du milieu : **Paul McCoy**, **Scott Northard**, **Patrick Oland**

Rangée du bas : **Michelyne Paulin**, **Wayne Power**, **Lori Clark** (membre d'office)

au 31 mars 2026



Lori Clark
Présidente-directrice générale



De gauche à droite

Première rangée :

Troy Alward – dirigeant principal de l'information

Steve Bagshaw – vice-président nucléaire et dirigeant principal de l'exploitation nucléaire

Brad Coady – dirigeant principal des affaires commerciale

Suzanne Desrosiers – vice-présidente des peuples et de la culture

Phil Landry - vice-président de l'exploitation (par intérim)

Deuxième rangée :

Janice McNeil – dirigeante principale de la gouvernance

Darren Murphy – vice-président principal des grands projets

Nicole Poirier – vice-présidente de la clientèle et de la stratégie

Kathy Purcell – vice-présidente des affaires d'entreprise

Justin Urquhart – dirigeant principal des finances

au 31 mars 2026



Bilan **quinquennale**

Énoncé de la production¹

(en millions de kWh)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Énergie hydroélectrique	2 189	2 438	3 393	3 224	2 393
Énergie thermique	4 063	3 767	1 883	3 487	3 211
Énergie nucléaire	3 552	1 751	5 424	3 545	5 450
Turbine à combustion	1 087	1 367	1 454	305	603
Énergie solaire	2	2	2	-	-
Achats	11 067	10 977	13 400	12 569	9 367
Production et achats bruts	21 960	20 302	25 556	23 130	21 024
Service de poste	598	576	613	570	652
Production et achats nets	21 362	19 726	24 943	22 560	20 372
Pertes — transformateur et transport	619	618	591	586	560
Total d'énergie disponible pour la distribution	20 743	19 108	24 352	21 974	19 812

Énoncé des ventes

(en millions de kWh)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Vente en gros	1 068	1 064	1 056	1 153	1 179
Industriel	4 274	4 613	4 790	4 649	4 438
Usage général	2 366	2 335	2 281	2 235	2 236
Résidentiel	5 649	5 509	5 375	5 221	5 363
Éclairage public et consommation non mesurée	56	56	55	57	58
Autres ventes à l'intérieur de la province	30	28	-	-	-
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	13 443	13 605	13 557	13 315	13 274
Ventes à l'extérieur de la province	7 007	5 208	10 513	8 363	6 175
Ventes totales	20 450	18 813	24 070	21 678	19 449
Pertes de distributions	293	295	282	296	363
Total de l'énergie distribuée et vendue	20 743	19 108	24 352	21 974	19 812

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Vente en gros	143 \$	130 \$	112 \$	115 \$	116 \$
Industriel	437	440	380	396	364
Usage général	400	362	323	301	294
Résidentiel	984	875	761	703	701
Éclairage public et consommation non mesurée	40	35	30	28	27
Total des ventes à l'intérieur de la province	2 004	1 842	1 606	1 543	1 502
Ventes à l'extérieur de la province	984	650	1 268	1 245	558
Ventes d'énergie	2 988	2 492	2 874	2 788	2 060
Divers	142	127	94	139	138
Total des revenus	3 130 \$	2 619 \$	2 968 \$	2 927 \$	2 198 \$

Énoncé des revenus de la production à l'intérieur de la province

(en millions de kWh)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Énergie hydroélectrique	1 894	2 383	3 144	3 181	2 208
Charbon et coke de pétrole	2 334	2 119	1 179	2 302	1 840
Gaz naturel	983	1 293	1 298	293	572
Mazout lourd et diesel	875	710	96	495	488
Énergie nucléaire	3 159	1 511	4 820	3 122	4 832
Énergie solaire	2	2	2	-	-
Achats	5 062	6 407	3 986	4 821	4 151
Production et achats nets	14 309	14 425	14 525	14 214	14 091
Pertes — transformateur et transport	510	520	517	513	560
Total d'énergie disponible pour la distribution	13 799	13 905	14 008	13 701	13 531

Statistiques d'exploitation

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Lignes de transport, en kilomètres	6 898	6 900	6 902	6 868	6 870
Lignes de distribution, en kilomètres	22 069	21 897	21 829	21 717	21 562
Clients résidentiels	366 255	359 613	353 684	347 032	341 962
Clients industriels	1 847	1 861	1 864	1 866	1 853
Clients d'usage général	28 752	28 452	28 185	27 808	27 492
Clients non mesurés	2 671	2 671	2 697	2 712	2 759
Clients directs	399 525	392 597	386 430	379 418	374 066
Clients indirects	47 619	47 095	46 626	46 365	46 063
Total des clients	447 144	439 692	433 056	425 783	420 129
Postes réguliers	3 027	2 885	2 759	2 608	2 603
Postes temporaires	180	190	211	172	185
Total des postes	3 207	3 075	2 970	2 780	2 788

Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	2 004 \$	1 842 \$	1 606 \$	1 543 \$	1 502 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	984	650	1 268	1 245	558
Revenus divers	142	127	94	139	138
Combustible et achats d'électricité	(1 758)	(1 500)	(1 589)	(1 984)	(983)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(664)	(661)	(622)	(576)	(537)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(436)	(419)	(354)	(351)	(344)
Impôts et taxes autres que les impôts sur les résultats	(47)	(47)	(49)	(50)	(51)
Charges financières	(259)	(274)	(258)	(230)	(201)
Désactualisation des passifs au titre du démantèlement	(56)	(51)	(51)	(50)	(47)
Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	52	95	61	16	46
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	19	18	15	21	13
Variations nettes des soldes réglementaires	32	243	(114)	234	(14)
Bénéfice net (perte nette)	13 \$	23 \$	7 \$	(43) \$	80 \$

Bilan sommaire au 31 mars

Actifs

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Actifs courants	1 012 \$	868 \$	802 \$	858 \$	932 \$
Immobilisations corporelles	5 275	5 028	4 810	4 670	4 645
Autres actifs non courants	1 780	1 685	1 568	1 552	1 571
Total des actifs	8 067	7 581	7 180	7 080	7 148
Soldes réglementaires	1 182	1 150	907	1 021	787
Total des actifs et soldes réglementaires	9 249 \$	8 731 \$	8 087 \$	8 101 \$	7 935 \$

Passif et capitaux propres

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Passifs courants	1 200 \$	1 636 \$	1 127 \$	1 796 \$	1 498 \$
Dettes à long terme	6 074	5 196	5 239	4 786	4 406
Autres passifs non courants	1 471	1 415	1 315	1 185	1 315
Obligations locatives	37	38	39	32	33
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 204	1 150	1 069	987	1 114
Avantages postérieurs à l'emploi	102	101	99	101	108
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	87	71	66	60	57
Passif financier	35	35	35	-	-
Passifs dérivés	6	20	7	5	3
Capitaux propres	504	484	406	334	716
Total du passif et des capitaux propres	9 249 \$	8 731 \$	8 087 \$	8 101 \$	7 935 \$

Sommaire de l'état des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Activités d'exploitation	464	163	452	65	321
Activités d'investissement	(665)	(593)	(432)	(540)	(337)
Activités de financement	321	429	(13)	426	65
Entrées nettes de trésorerie (sorties)	120	(1)	7	(49)	49
Trésorerie					
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9	10	3	52	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	\$ 129	\$ 9	\$ 10	\$ 3	\$ 52

Charges financières et revenus de placement

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	(233) \$	(232) \$	(225) \$	(202) \$	(178) \$
Frais de gestion du portefeuille de dette	(37)	(35)	(35)	(32)	(32)
Gains (pertes) de change	1	(8)	-	(2)	5
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	(4)	(5)	(5)	(5)	(5)
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	18	12	11	14	9
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	(4)	(6)	(4)	(3)	-
Charges financières	(259)	(274)	(258)	(230)	(201)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	19	18	15	21	13
Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	52	95	61	16	46
Charges financières et revenus de placement	(188) \$	(161) \$	(182) \$	(193) \$	(142) \$

Ratios financiers

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Produits à l'intérieur de la province	2 004	1 842	1 606	1 543	1 502
Produits à l'extérieur de la province	984	650	1 268	1 245	563
Combustible et achats d'électricité	(1 758)	(1 500)	(1 589)	(1 984)	(988)
Marge brute	41%	40%	45%	29%	52%
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette ¹	8%	3%	8%	1%	6%
Résultats non distribués	545	532	509	502	545
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	(41)	(48)	(103)	(168)	171
Pourcentage de la dette dans la structure du capital ²	92%	92%	93%	94%	87%
Ratio de couverture des intérêts ³	0,83	(0,03)	1,36	(0,15)	1,34

Autres statistiques

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Augmentation tarifaire	9,1 %	9,1 %	5,7 %	2,0 %	- %
IPC (Nouveau-Brunswick)	1,9 %	2,0 %	2,8 %	7,1 %	3,8 %
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) ⁴	1,3 %	1,5 %	1,1 %	1,8 %	5,3 %
Dépenses en capital (millions) ⁵	657 \$	581 \$	421 \$	527 \$	334 \$
Variation de la dette totale (millions)	195 \$	427 \$	(14) \$	466 \$	9 \$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	97,3 %
Dollar américain	- %	- %	- %	- %	2,7 %
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	3,5 %	3,7 %	3,7 %	3,5 %	3,7 %
Dollar canadien - 31 mars	0,717	0,696	0,738	0,739	0,800

1 Flux de trésorerie d'exploitation / dette totale = flux de trésorerie d'exploitation / dette où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

2 Pourcentage de la dette dans la structure du capital = dette / (dette + capitaux propres) où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

3 Ratio de couverture des intérêts = bénéfices d'exploitation / charges d'intérêts où les intérêts = (intérêts sur la dette à long terme et à court terme, et commission de garantie)

4 Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes.

5 Les dépenses en capital comprennent les espèces versées au regroupement d'entreprises et sont nettes du produit de la disposition.

Gestion du capital

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Dettes à long terme	6 074 \$	5 396 \$	5 289 \$	5 086 \$	4 631 \$
Dettes à court terme	662	954	570	797	860
Passifs liés aux contrats de location	45	45	46	37	38
Passif financier	35	35	35	-	-
Total de la dette	6 816	6 430	5 940	5 920	5 529
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(637)	(566)	(502)	(474)	(500)
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	(129)	(9)	(10)	(3)	(52)
Total de la dette nette	6 050	5 855	5 428	5 443	4 977
Résultats non distribués	545	532	509	502	545
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	(41)	(48)	(103)	(168)	171
Total du capital	6 554	6 339	5 834	5 777	5 693
Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global	6 595 \$	6 387 \$	5 937 \$	5 945 \$	5 522 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	92 %	92 %	93 %	94 %	87 %
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf cumul des autres éléments du résultat global)	92 %	92 %	91 %	92 %	90 %



Énergie NB Power

Ce rapport est également publié en
anglais sur notre site Web
www.energienb.com

This annual report is also available in
English and on our website
www.nbpower.com

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
C.P. 2 000
515, rue King, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
NB E3B 4X1

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK